

Document
d'enregistrement
universel

» 2019

lisi



Autorité des Marchés Financiers

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2020 en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par [insérer nom de l'autorité compétente] ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Préambule

La crise du Covid-19 est un événement majeur qui affecte globalement l'ensemble de nos activités. Au moment où ce rapport est écrit, il est impossible de chiffrer l'impact de cette crise sur la situation économique et financière du groupe, même s'il sera significatif.

Les chapitres 2 et 3 sur les comptes, et notamment les paragraphes relatifs aux perspectives ainsi que le chapitre 5 sur les facteurs de risques ont été rédigés avant que la crise ne soit connue et appréhendée dans sa totalité. Néanmoins, le Groupe met tout en œuvre pour diminuer les impacts de la crise et assurer son plan de continuité de l'activité.

Les scénarii simulés dans les conditions actuelles montrent que le Groupe n'a pas de risque de continuité d'exploitation compte-tenu de la solidité de son bilan.

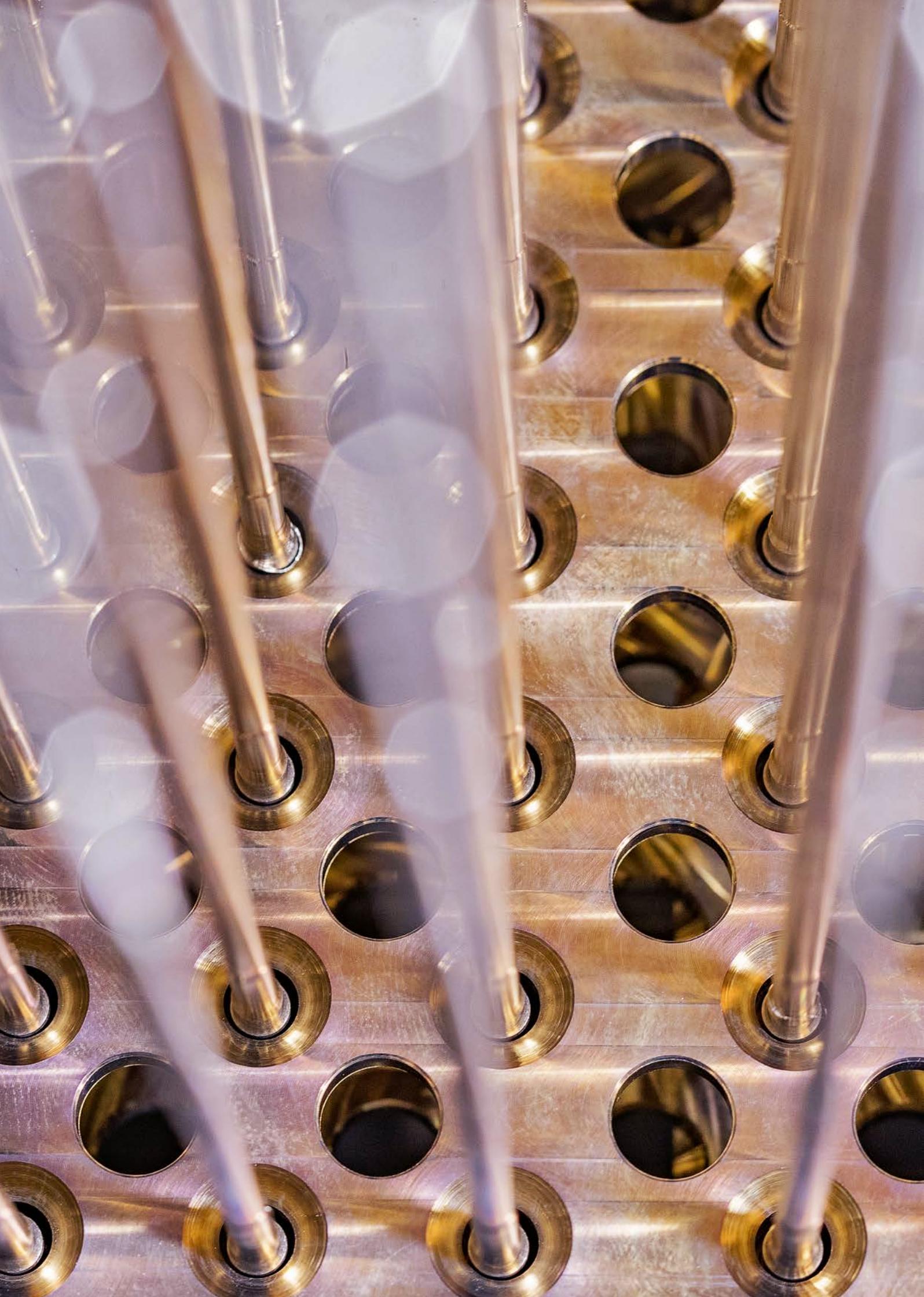
En revanche, l'impact à venir étant encore incertain pour ses clients, le Groupe LISI suspend les perspectives énoncées dans son communiqué de presse et dans le rapport de gestion (chapitre 2, page 26) du présent document d'enregistrement universel.

Lorsque les impacts sur l'activité et les mesures d'ajustement pourront être évalués avec suffisamment de précision, le Groupe les partagera avec la communauté financière.

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]

Sommaire

| | | | |
|---|-----------|---|------------|
| 1 Informations générales concernant la société | 3 | 6 / Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités | 120 |
| 1 / Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux | 4 | 7 / Garantir la satisfaction de nos clients grâce à l'efficacité de nos processus | 124 |
| 2 / Politique d'information | 4 | 8 / S'engager pour une chaîne d'approvisionnement responsable | 125 |
| 3 / Organigramme fonctionnel | 5 | 9 / Le devoir de vigilance | 126 |
| 4 / Organigramme juridique | 6 | 10 / Les indicateurs extra financiers | 127 |
| 5 / Chiffres clés | 8 | 11 / Table de concordance DPEF | 129 |
| 6 / Informations concernant l'émetteur et le capital de la société | 8 | 12 / Table de concordance Global Compact | 129 |
| | | 13 / Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées | 130 |
| 2 États financiers consolidés | 17 | 5 Facteurs de risques | 135 |
| 1 / Activités de la société | 18 | 1 / Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction | 136 |
| 2 / Les états financiers | 31 | 2 / Politique d'assurances | 139 |
| 3 / Les notes annexes | 36 | 3 / Le contrôle interne de la société | 139 |
| 4 / Rapports des commissaires aux comptes | 71 | 6 Gouvernement d'entreprise | 143 |
| | | 1 / Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2019 | 144 |
| 3 États financiers sociaux | 77 | 2 / Les organes d'administration | 146 |
| 1 / Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir | 78 | 7 Assemblée Générale | 159 |
| 2 / Les états financiers | 81 | 1 / Ordre du jour et texte de projet de résolutions à l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2020 | 160 |
| 3 / Les états financiers | 84 | 2 / Texte de projet de résolutions | 160 |
| 4 / Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices | 91 | 8 Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 | 165 |
| 5 / Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2019 | 92 | 1 / Tables de concordance | 166 |
| 4 Responsabilité sociétale de l'entreprise | 97 | | |
| 1 / Édito | 98 | | |
| 2 / Responsabilité Sociétale du Groupe LISI | 98 | | |
| 3 / Éthique et Droits de l'Homme | 103 | | |
| 4 / Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers | 105 | | |
| 5 / Atteindre l'excellence en matière de Santé Sécurité au travail | 118 | | |





1

Informations générales concernant la société

| | |
|---|----------|
| 1 / Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux | 4 |
| 1.1 / Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel | 4 |
| 1.2 / Attestation du responsable du document d'enregistrement universel | 4 |
| 2 / Politique d'information | 4 |
| 2.1 / Responsable de l'information financière | 4 |
| 2.2 / Contrôleurs légaux | 4 |
| 2.3 / Documentation | 4 |
| 3 / Organigramme fonctionnel | 5 |
| 4 / Organigramme juridique | 6 |
| 5 / Chiffres clés | 8 |
| 6 / Informations concernant l'émetteur et le capital de la société | 8 |
| 6.1 / Informations concernant l'émetteur | 8 |
| 6.2 / Capital social | 8 |
| 6.3 / Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires | 9 |
| 6.4 / Politique de distribution de dividendes – Délai de prescription des dividendes | 10 |
| 6.5 / Programme de rachat d'actions | 11 |
| 6.6 / Liquidité du titre | 11 |
| 6.7 / Historique | 13 |
| 6.8 / Raison d'être – Stratégie | 14 |
| 6.9 / Raison sociale – siège social et législation | 14 |

1 / Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux

1.1 / Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel

Mr. Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.2 / Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées».

Grandvillars, le 1^{er} avril 2020
Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

2 / Politique d'information

2.1 / Responsable de l'information financière

Mr. Emmanuel Viellard
LISI
6 Rue Juvénal Viellard
CS 70431 GRANDVILLARS
90008 BELFORT Cedex
Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77
Site internet : www.lisi-group.com
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.3 / Documentation

- Document d'enregistrement universel en français et en anglais
- Communiqué de presse

Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la Société ou consultés sur le site internet. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.

2.2 / Contrôleurs légaux

EXCO et Associés représenté par Pierre BURNEL
42 Avenue de la Grande Armée
75017 PARIS
Mandat attribué le 25 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

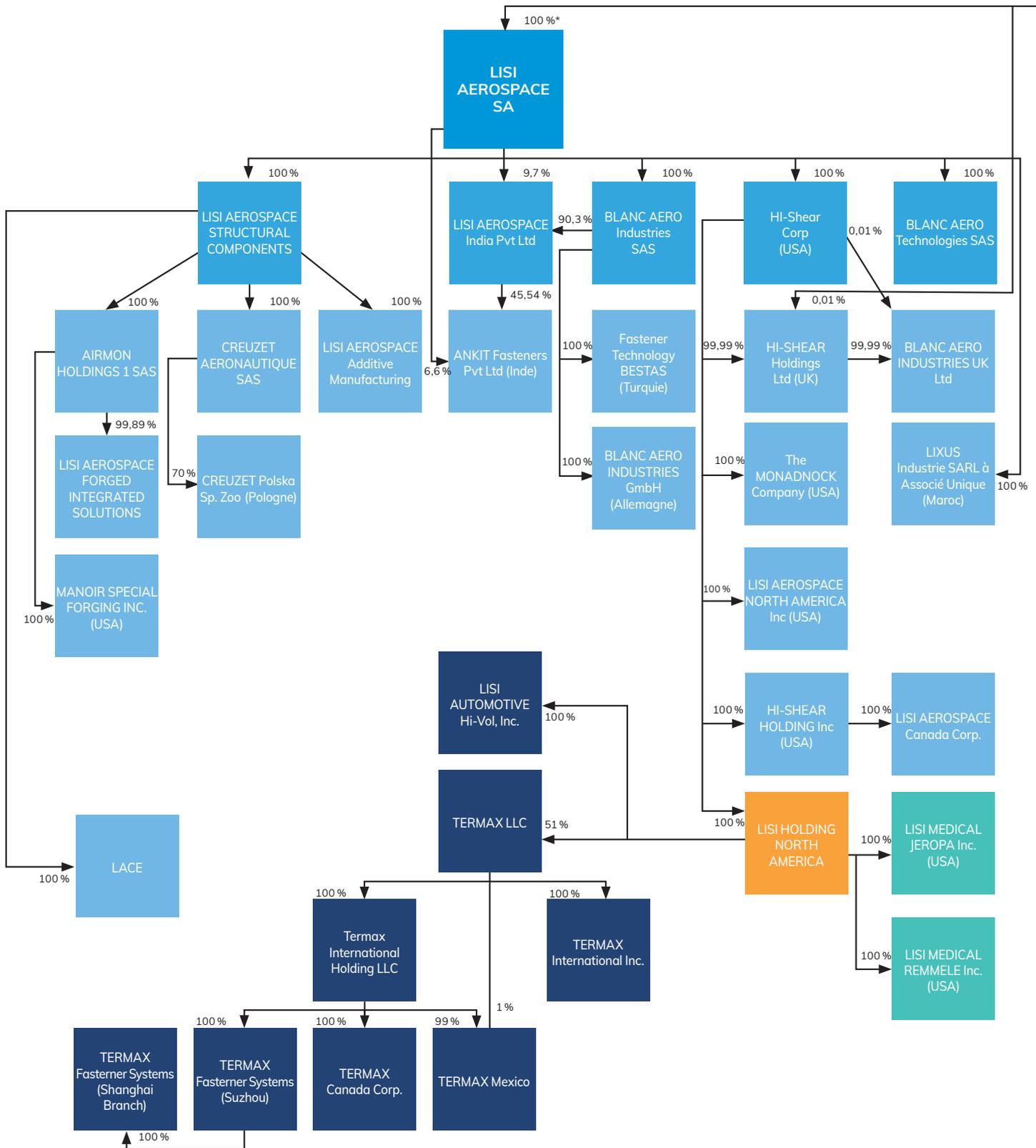
Cabinet Ernst & Young et autres représenté par Pierre JOUANNE
Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444
92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Mandat attribué le 27 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

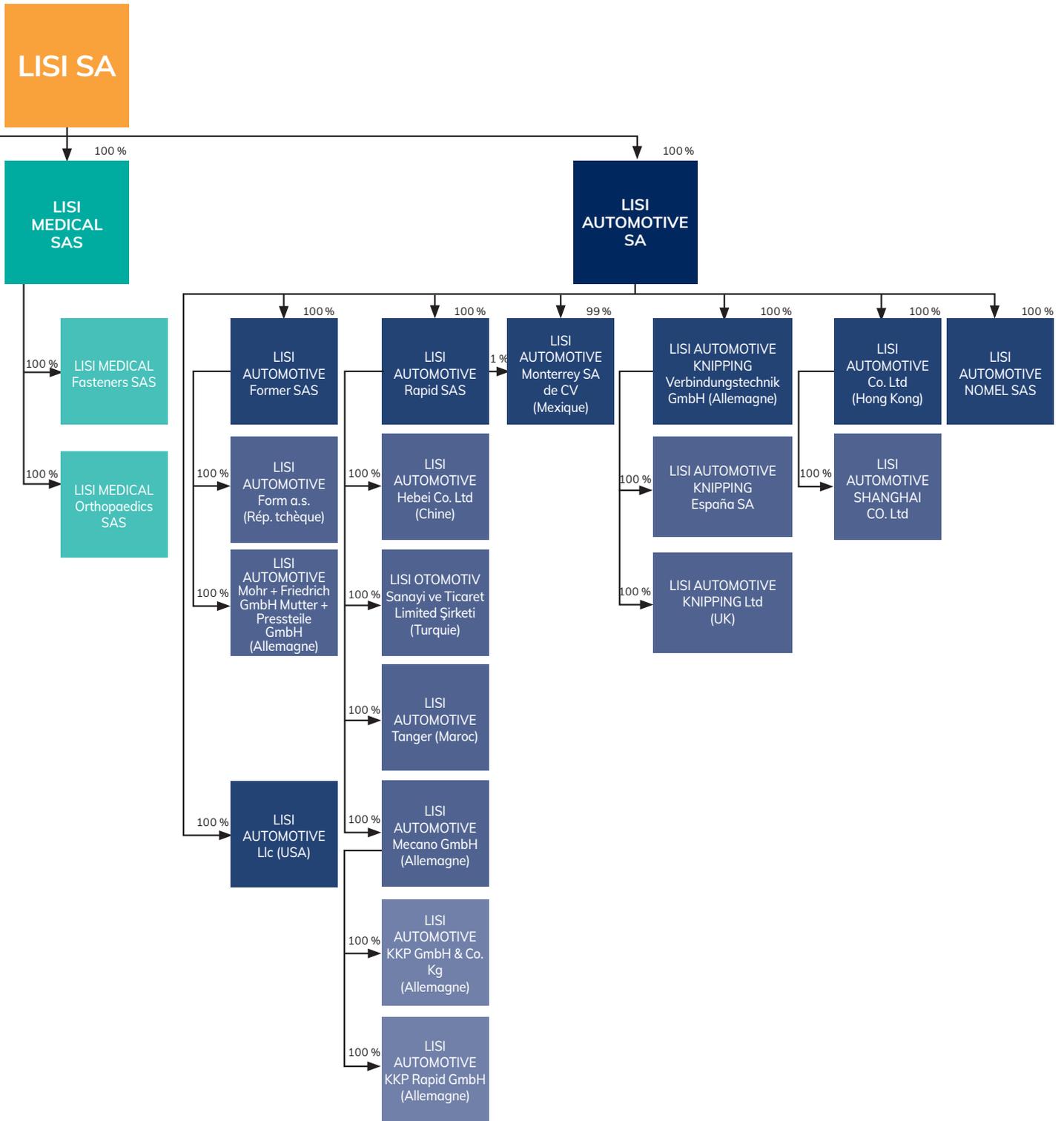
3 / Organigramme fonctionnel



* Sites secondaires

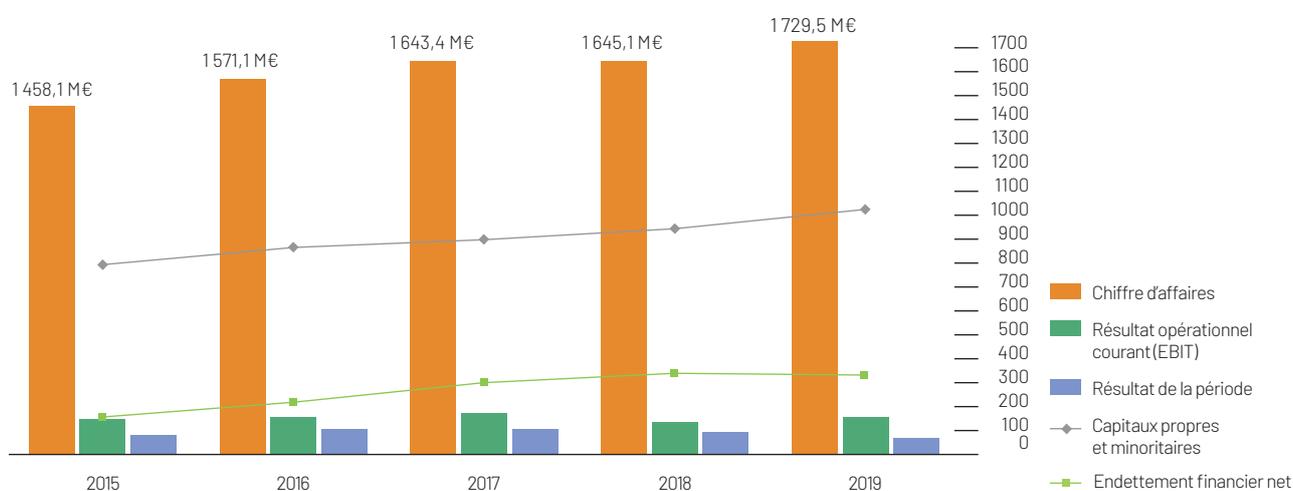
4 / Organigramme juridique





5 / Chiffres clés

| (en millions d'euros) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires | 1 729,5 | 1 645,1 | 1 643,4 | 1 571,1 | 1 458,1 |
| Résultat opérationnel courant (EBIT) | 155,1 | 135,6 | 171,4 | 157,5 | 146,5 |
| Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société | 69,8 | 92,1 | 108 | 107 | 81,9 |
| Capitaux propres et minoritaires | 1 021,4 | 943,6 | 897,7 | 865,2 | 793,4 |
| Endettement financier net | 331,9 | 339,3 | 300,2 | 218,2 | 156,6 |
| Effectifs inscrits fin de période | 11 171 | 12 131 | 11 958 | 11 587 | 10 923 |



6 / Informations concernant l'émetteur et le capital de la société

6.1 / Informations concernant l'émetteur

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFIL.PA

Code Bloomberg : FII.FP

Compartiment : A Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 114 317

Capitalisation boursière au 31 décembre 2019 : 1 626,1 M€

Indices : CAC® AERO&DEF., CAC® All Shares, CAC® Industrials

6.2 / Capital social

Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2019 à 21 645 726 €, divisé en 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

| Date d'Assemblée Générale | Date de Conseil d'Administration | Nature des opérations | Augmentation (réduction) de capital en nominal | Augmentation (réduction) de capital en prime | Nombre de titres créés (diminués) | Valeur nominale des titres | Total des titres après émission | Capital après opération |
|---|----------------------------------|--|--|--|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Capital au 31/12/2019 : 21 645 726 € divisé en 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal | | | | | | | | |
| 25/04/17 | 14/02/18 | Augmentation de capital réservée aux salariés | 36 177 € | 2 744 915 € | 90 442 | 0,40 € | 54 114 317 | 21 645 727 € |
| 25/04/13 | 24/07/14 | Division de la valeur nominale des actions par 5 | - | - | | 0,40 € | 54 023 875 | 21 609 550 € |
| 25/04/13 | 20/02/14 | Augmentation de capital réservée aux salariés | 36 562 € | 1 781 301 € | 18 281 | 2 € | 10 804 775 | 21 609 550 € |

Capital autorisé mais non émis

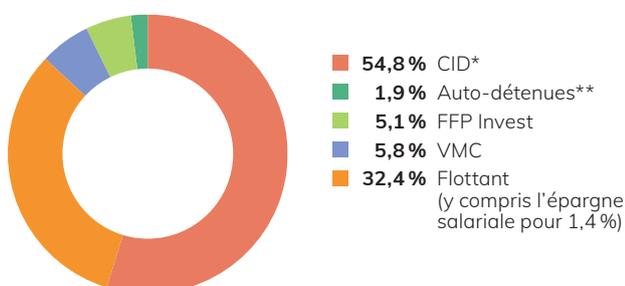
Néant.

Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

6.3 / Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires

| | 31/12/2019 | | | 31/12/2018 | | |
|----------------------------|-----------------|-----------------------|---------------------|-----------------|-----------------------|---------------------|
| | en % du capital | en % de droit de vote | en nombre d'actions | en % du capital | en % de droit de vote | en nombre d'actions |
| CID | 54,8 | 65,9 | 29 643 620 | 54,8 | 66,8 | 29 643 620 |
| VMC | 5,8 | 6,5 | 3 112 793 | 5,8 | 6,6 | 3 112 793 |
| FFP INVEST | 5,1 | 6,1 | 2 750 000 | 5,1 | 6,2 | 2 750 000 |
| Autres mandataires sociaux | 0,4 | 0,4 | 200 375 | 0,4 | 0,4 | 200 375 |
| TOTAL MANDATAIRES | 66,0 | 78,9 | 35 706 788 | 66,0 | 80,0 | 35 706 788 |
| <i>dont dirigeants</i> | <i>0,2</i> | <i>0,2</i> | <i>111 440</i> | <i>0,2</i> | <i>0,2</i> | <i>111 440</i> |
| Auto-détenues | 1,6 | | 880 256 | 1,7 | | 914 553 |
| Salariés | 1,4 | 0,9 | 770 000 | 1,4 | 0,9 | 758 000 |
| Public | 31,0 | 20,2 | 16 757 273 | 30,9 | 19,2 | 16 734 976 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 100,0 | 100,0 | 54 114 317 | 100,0 | 100,0 | 54 114 317 |



* Dont participations directes et indirectes

VMC : 21,16%

FFP Invest : 19,02%

CIKO : 16,73%

** Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

La société CID, 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT Cedex a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2019, 54,8 % du capital LISI et 65,9 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (Famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de FFP Invest, famille VIELLARD au travers de VMC). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2019, la répartition du capital de CID est la suivante :

- . CIKO à hauteur de 30 %,
 - . VMC à hauteur de 28 %,
 - . FFP Invest à hauteur de 25 %,
 - . Autres à hauteur de 17 %.
- La société CIKO, 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT Cedex a pour seule activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2019, 0,1 % du capital et 0,1 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,6 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,7 % du capital.
 - La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2019, 5,8 % du capital LISI et 6,6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,4 % du capital de LISI S.A., soit au total 21,1 % du capital.
 - La société FFP Invest, 66, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY SUR SEINE Cedex détient directement au 31 décembre 2019, 5,1 % du capital et 6,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,9 % du capital de LISI S.A., soit au total 19,0 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires - actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») réalisée le 13 février 2017 a permis d'identifier 4 174 actionnaires.

Leur répartition est la suivante :

- Actionnaires de référence : 68,1 % du capital
- Flottant : 31,9 % du capital dont 31,4 % correspondant à 3 920 actionnaires identifiés répartis de la manière suivante :
 - . Investisseurs institutionnels français : 207 détenant 11,6 % du capital,
 - . Investisseurs institutionnels internationaux : 61 détenant 16,8 % du capital,
 - . Actionnaires individuels français et internationaux : 3 652 détenant 1,7 % du capital,
 - . PEG « LISI en actions » : 1,4 % du capital (représentant 2 644 salariés porteurs de parts).

Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2019, la société LISI S.A. détenait 880 256 de ses propres actions, soit 1,6 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance.

6.4 / Politique de distribution de dividendes – Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Historique des dividendes versés par action :

| | Dividende net en € |
|----------------------------|-----------------------|
| 2015 | 0,39 |
| 2016 | 0,45 |
| 2017 | 0,48 |
| 2018 | 0,44 |
| 2019 ⁽¹⁾ | 0,46 |

(1) Proposé par le Conseil d'Administration du 19 février 2020, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2020. La date de paiement des dividendes a été fixée au 5 mai 2020.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

Dividende Majoré

L'Assemblée Générale en date du 24 avril 2018, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé l'introduction dans les statuts de l'attribution d'un dividende majoré au profit des actionnaires.

Ainsi, une majoration de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Le nombre de titres éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société.

Le premier versement de dividende majoré interviendra à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit en 2021.

6.5 / Programme de rachat d'actions

En cours au 31 décembre 2019

Le 26 avril 2019, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2020.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique sous la condition suivante :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élève à 269 812 680 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2019 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 200 681 actions propres, soit 0,4 % du nombre total d'actions émises. Dans l'autre sens, la société a vendu 234 978 actions, soit 0,4 % du nombre total d'actions émises.

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

| | Nombre d'actions | Prix moyen pondéré en € |
|--|------------------|-------------------------|
| Titres détenus au 01/01/2019 | 914 553 | 8,39 |
| Titres acquis en 2019 | 200 681 | 27,49 |
| Titres attribués en 2019 | néant | |
| Titres vendus en 2019 | (234 978) | 26,63 |
| Titres détenus au 31/12/2019 | 880 256 | 7,88 |
| Dont titres affectés aux rémunérations en action | 864 053 | |
| Dont titres disponibles | 16 203 | |

Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale, le 24 avril 2020, de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A.

Ce programme sera reconduit dans les mêmes conditions, tel qu'indiqué dans le chapitre 7 – Assemblée Générale (13^e résolution).

6.6 / Liquidité du titre

Taux de rotation du flottant : 40 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2019 : 36 400

| Mois | Cours de clôture | Cours le + Haut | Cours le + Bas | Moyenne par séance | Volumes de transactions ⁽¹⁾ | Titres traités dans le mois ⁽¹⁾ |
|-------------|------------------|-----------------|----------------|--------------------|--|--|
| 2017 | | | | | | |
| Janvier | 33,51 | 34,00 | 30,56 | 32,28 | 17 631 | 543 201 |
| Février | 34,50 | 36,50 | 33,25 | 34,88 | 21 267 | 612 710 |
| Mars | 33,90 | 34,81 | 32,10 | 33,46 | 15 226 | 456 318 |
| Avril | 36,00 | 36,30 | 31,03 | 33,66 | 18 451 | 555 536 |
| Mai | 39,08 | 40,00 | 34,92 | 37,46 | 19 363 | 524 822 |
| Juin | 41,71 | 42,20 | 37,95 | 40,08 | 23 516 | 587 510 |
| Juillet | 40,73 | 42,30 | 39,78 | 41,04 | 14 822 | 362 614 |
| Août | 36,94 | 41,04 | 36,70 | 38,87 | 18 259 | 474 025 |
| Septembre | 44,34 | 44,72 | 36,65 | 40,68 | 28 392 | 700 108 |
| Octobre | 39,40 | 47,58 | 37,76 | 42,67 | 37 490 | 879 513 |
| Novembre | 38,90 | 40,45 | 35,08 | 37,76 | 24 099 | 636 938 |
| Décembre | 40,10 | 41,66 | 38,16 | 39,91 | 23 025 | 578 696 |

(1) Les volumes de transactions et les titres traités correspondent à la moyenne constatée sur le marché Euronext uniquement.

1 Informations générales concernant la société

| Mois | Cours de clôture | Cours le + Haut | Cours le + Bas | Moyenne par séance | Volumes de transactions ⁽¹⁾ | Titres traités dans le mois ⁽¹⁾ |
|-------------|------------------|-----------------|----------------|--------------------|--|--|
| 2018 | | | | | | |
| Janvier | 38,80 | 41,75 | 37,25 | 39,50 | 23 222 | 579 860 |
| Février | 36,50 | 39,45 | 34,65 | 37,05 | 27 925 | 766 576 |
| Mars | 32,70 | 38,20 | 32,55 | 35,38 | 47 453 | 1 313 180 |
| Avril | 30,60 | 36,45 | 29,55 | 33,00 | 42 562 | 1 283 343 |
| Mai | 33,90 | 34,00 | 30,10 | 32,05 | 22 999 | 716 686 |
| Juin | 32,45 | 36,30 | 32,25 | 34,28 | 25 437 | 736 226 |
| Juillet | 29,65 | 33,55 | 29,00 | 31,28 | 19 532 | 626 520 |
| Août | 35,40 | 36,40 | 29,05 | 32,73 | 11 130 | 338 478 |
| Septembre | 31,05 | 35,25 | 30,95 | 33,10 | 10 463 | 319 656 |
| Octobre | 25,75 | 31,20 | 25,40 | 28,30 | 11 249 | 404 387 |
| Novembre | 27,10 | 27,10 | 22,85 | 24,98 | 8 334 | 333 387 |
| Décembre | 20,50 | 28,35 | 18,80 | 23,58 | 7 256 | 331 198 |
| 2019 | | | | | | |
| Janvier | 27,70 | 27,70 | 20,20 | 23,95 | 7 626 | 307 914 |
| Février | 27,00 | 28,30 | 24,50 | 26,40 | 6 481 | 247 015 |
| Mars | 27,40 | 28,80 | 22,80 | 25,80 | 6 347 | 239 141 |
| Avril | 29,85 | 30,70 | 24,70 | 27,70 | 7 098 | 252 901 |
| Mai | 26,40 | 29,65 | 26,00 | 27,83 | 4 739 | 170 172 |
| Juin | 28,45 | 28,90 | 26,15 | 27,53 | 8 191 | 295 734 |
| Juillet | 26,20 | 29,20 | 22,80 | 26,00 | 10 398 | 413 451 |
| Août | 24,30 | 27,90 | 23,70 | 25,80 | 7 024 | 273 616 |
| Septembre | 25,40 | 28,60 | 23,40 | 26,00 | 8 987 | 342 516 |
| Octobre | 31,50 | 31,85 | 24,50 | 28,18 | 13 456 | 474 431 |
| Novembre | 32,10 | 33,85 | 30,30 | 32,08 | 12 786 | 401 908 |
| Décembre | 30,05 | 32,65 | 28,60 | 30,63 | 11 043 | 365 087 |
| 2020 | | | | | | |
| Janvier | 27,45 | 30,75 | 25,10 | 27,93 | 12 015 | 430 385 |
| Février | 28,10 | 32,70 | 27,05 | 29,88 | 12 150 | 411 665 |

(1) Les volumes de transactions et les titres traités correspondent à la moyenne constatée sur le marché Euronext uniquement.

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO BHF

Monsieur Eric BIGOTTEAU

Courriel : eric.bigotteau@oddo-bhf.com

Tél. : +33 (0)1 40 17 52 89

6.7 / Historique**1777**

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt, près de Montbéliard.

1796

Fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINÉ qui deviendra la société VIELLARD MIGEON & Cie. Tout d'abord spécialiste dans la fabrication de fils, la société intègre rapidement des activités de transformation.

1806

Les sociétés JAPY Frères et VIELLARD MIGEON & Cie décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1897/99

Création à Champagny (Haute-Saône) par la famille BOHLY d'une activité de boulonnerie ; puis à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL - KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Les entreprises familiales BOHLY, DUBAIL-KOHLER et VIELLARD fusionnent pour constituer la société GFD qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile.

1977

GFD prend le contrôle de la société Blanc Aero, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

Cette opération se fait grâce à l'entrée de la famille PEUGEOT au capital de CID (Compagnie Industrielle de Delle). Plus de 40 ans après, ces 3 familles, KOHLER, PEUGEOT et VIELLARD demeurent les actionnaires de référence du Groupe.

1989

GFI s'introduit sur le Second Marché de la Bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses différents secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis, tandis que le Groupe se désengage de GFD (standard).

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de LInk Solutions for Industry. Ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS.

2010

Le Groupe renoue avec la croissance externe par le biais de deux acquisitions importantes :

- Reprise par LISI AUTOMOTIVE de deux sites français du groupe américain Acument Global Technologies, spécialisés dans la fabrication de fixations pour l'industrie automobile.
- Achat par LISI MEDICAL d'un site de production de prothèses de hanches au groupe américain Stryker Corporation, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies médicales, qui vient renforcer les premières acquisitions de 2007.

2011

Le Groupe poursuit le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010. L'année 2011 est marquée par les opérations suivantes :

- La cession de LISI COSMETICS,
- Le rachat par LISI AEROSPACE du groupe Creuzet.

2014

Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, le groupe Manoir Aerospace est consolidé au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.

2016

Le Groupe LISI acquiert 100 % des titres de Remmele Medical Operations (USA) spécialisée dans la fabrication d'implants et instruments de Chirurgie Mini-Invasive.

2017

Le 31 octobre 2017, le Groupe LISI rachète 51 % des titres de la société Termax (Automobile USA) et s'est engagé à racheter les 49 % des parts sociales restantes d'ici le 31 mars 2021.

2018

LISI AUTOMOTIVE confirme en novembre 2018 l'acquisition de la société américaine Hi-Vol Products qui vise à renforcer sa position mondiale dans la production de composants mécaniques de sécurité en disposant d'une base technique forte en Amérique du Nord.

2019

LISI AEROSPACE cède deux filiales :

- INDRAERO SIREN à Argenton-sur-Creuse et Déols (France),
- LISI AEROSPACE Creuzet Maroc à Casablanca (Maroc),

dont les activités principales sont la chaudronnerie et l'assemblage d'aérostructures (61 M€ de chiffre d'affaires en 2018, 705 salariés). Par cette opération, LISI AEROSPACE

poursuit un double objectif : recentrer ses activités sur des technologies ciblées dans les composants primaires à forte valeur ajoutée, et mieux concentrer les efforts d'investissement.

LISI AUTOMOTIVE cède son activité vis, goudons de châssis et rotules de Saint-Florent-sur-Cher appartenant à sa filiale LISI AUTOMOTIVE Former (36,1 M€ de chiffre d'affaires en 2018). Cette cession, après les acquisitions récentes des sociétés américaines Termax et Hi-Vol Products, permet à la division LISI AUTOMOTIVE de poursuivre le recentrage de ses activités sur les solutions à forte valeur ajoutée.

6.8 / Raison d'être – Stratégie

Au cours de l'exercice 2019, LISI S.A a mis en place un comité de pilotage afin d'engager le processus d'élaboration de la raison d'être du Groupe. Cette dernière sera rédigée et conçue à partir d'un processus collaboratif et tiendra compte des valeurs et de la longue histoire du Groupe. La raison d'être sera la base de l'approche RSE en cours de formalisation.

L'objectif de LISI S.A est de finaliser sa démarche sur l'exercice 2020 afin de permettre au Conseil d'Administration de valider la raison d'être de la société.

6.9 / Raison sociale – siège social et législation

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. – 6 rue Juvénal Viellard – CS 70431 GRANDVILLARS – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

Constitution et durée – acte constitutif et statuts

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,
- La fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines,
- Éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant,

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 9 - Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.
- Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.
- À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

Article 15 – Assemblées Générales

1. Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :

- Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée,
- Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

4. Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

5. Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'assemblée générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'assemblée, sa formule de procuration n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 17 – Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fond de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Une majoration de dividende de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Tant que les titres de la société seront admis aux négociations sur un marché réglementé, le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société.

La même majoration peut être attribuée dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT Cedex.





États financiers consolidés

| | |
|---|-----------|
| 1 / Activités de la société | 18 |
| 1.1 / Aperçu des principales activités | 18 |
| 1.2 / Activités du groupe et perspectives d'avenir | 23 |
| 2 / Les états financiers | 31 |
| 2.1 / Compte de résultat | 31 |
| 2.2 / État de la situation financière | 33 |
| 2.3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés | 34 |
| 2.4 / État des capitaux propres | 35 |
| 3 / Les notes annexes | 36 |
| 3.1 / Information sur le Groupe et événements marquants de l'exercice | 36 |
| 3.2 / Règles et méthodes comptables | 36 |
| 3.3 / Périmètre de consolidation | 39 |
| 3.4 / Détail des postes du bilan | 41 |
| 3.5 / Détail des principaux postes du compte de résultat | 58 |
| 3.6 / Autres informations | 63 |
| 3.7 / Taux des devises employés par les filiales étrangères | 70 |
| 4 / Rapports des commissaires aux comptes | 71 |
| 4.1 / Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2019 | 71 |
| 4.2 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019 | 72 |

1 / Activités de la société

1.1 / Aperçu des principales activités

LISI AEROSPACE

996,6 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
58 % du CA consolidé

6 590

COLLABORATEURS
59 % de l'effectif du Groupe

68,5 M€

D'INVESTISSEMENTS
59 % du total des investissements du Groupe

Activité

Fixations et composants d'assemblage et de structure pour l'aéronautique

Produits phares

Fixations Cellule

Fixations de structure principalement en titane ; vis et écrous HI-LITE™, HI-LOK™, HI-TIGUE™ ; fixations PULL-IN™, PULL-STEM™, TAPER-HI-LITE™, STL™ ; écrous STARLITE™ ; fixations aveugles OPTIBLIND™ ; fixations serties Lockbolts.

Fixations Moteur

Fixations moteurs (aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance), inserts et goujons ; écrous d'arbre.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non structurelles (écrous clippés, quart de tour, entretoises, etc.), verrous ; broches à bille, outillage de pose.

Fixations Racing

Fixations et composants pour la compétition automobile. Autres fixations pour l'automobile haut de gamme.

Composants de structure

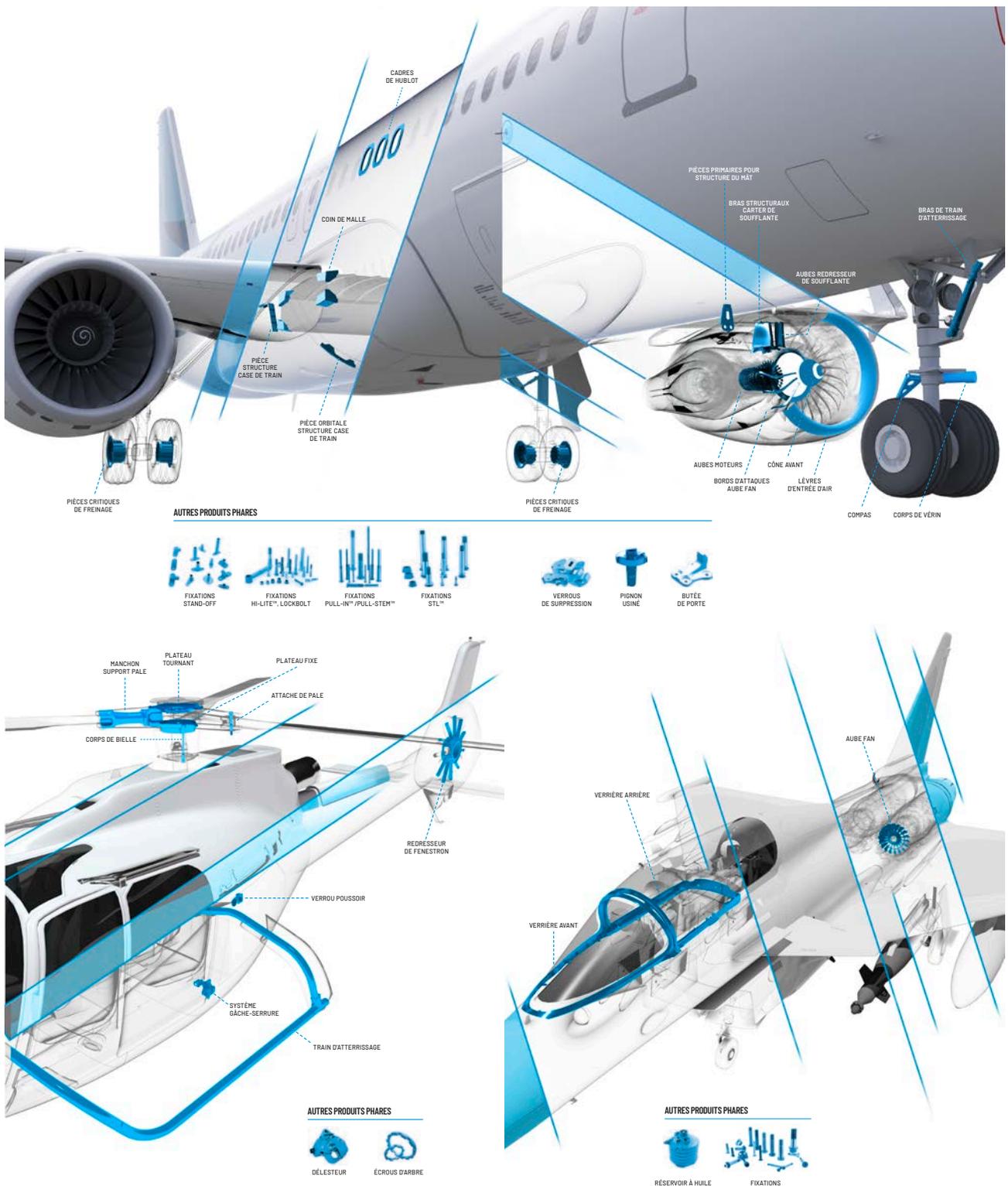
Pièces primaires forgées, formées ou chaudronnées, intégrées à la cellule ou au moteur de l'avion : aubes, bords d'attaque, bras et OGV, poutres, viroles, lèvres d'entrée d'air, coins de malle, disques, pignons, butées de porte, tuyères d'APU, etc. délesteurs pour hélicoptères.

Clients

Airbus ; Boeing ; Bombardier ; Dassault ; CFAN ; COMAC ; EADS ; Embraer ; Eurocopter ; Finmeccanica ; GEAE ; Pratt & Whitney ; Rolls Royce ; Safran ; Spirit ; Les écuries de Formule 1.

Concurrents

ACB ; Arconic ; Böhler ; BTL ; Doncasters ; Figeac Aero ; Forgital ; Lauak ; Leistritz ; Macstarlite ; Mettis ; Otto Fuchs ; Precision Castpart Corp ; TECTPower ; TriMas Aerospace ; Universal Alloy Corporation.



LISI AEROSPACE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AEROSPACE se positionne en tant que sous-traitant de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{re} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance, titane, inconel...

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la frappe à chaud, le formage à chaud ou froid, le tendage, la forge, l'extrusion, la découpe métal, ainsi que l'usinage, le roulage, le taraudage, le traitement thermique, le traitement de surface, le contrôle automatique et l'assemblage.

LISI AUTOMOTIVE

587,9 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
34 % du CA consolidé

3 634

COLLABORATEURS
32 % de l'effectif du Groupe

37,3 M€

D'INVESTISSEMENTS
32 % du total des
investissements du Groupe

Activité

Solutions d'assemblages
métalliques et plastiques
et composants de sécurité
pour l'automobile
et l'industrie

Produits phares

Fixations vissées

Fixations pour groupe
motopropulseur ;
vis et écrous de roue ;
fixations pour équipements
intérieurs et extérieurs ;
vis à tôle ; vis et écrous pour
caisse en blanc ;
vis auto-taraudeuses ;
vis pour matériaux tendres ;
écrous, entretoises et corps
creux, vis et écrous à sertir,
fixations multi-matériaux
et matériel de pose.

Solutions clippées

Vis et écrous à clipper ;
systèmes d'assemblage
clippés pour tubes, câblage
et faisceaux ;
solutions d'assemblages
magnétiques ;
pions et rivets ;
fixations d'axes ;
obturateurs et passe-câbles,
attaches pour panneaux ;
attaches élastiques pour
panneaux recouvrant
des airbags ;
écrous à pincer à fut taraudé ;
sous-ensembles
métalloplastiques
multifonctionnels.

Composants mécaniques
de sécurité

Barres de torsion ;
pivot de rotule ;
tiges de guidage ;
raccords de frein ;
composants EPB
(système vis-écrous de frein
de parking électrique) ;
système de rattrapage
de frein de parking ;
pignons et axes pour
mécanisme de siège ;
composants moteur
et boîtes de vitesse.

Clients

Constructeurs :

BMW ;
Daimler ;
Dongfeng ;
FAW ;
FCA ;
Ford ;
GM ;
PSA-Opel ;
Renault-Nissan ;
SAIC ;
VW-Audi.

Équipementiers :

Adient ;
Autoliv ;
Bosch ;
CBI ;
Faurecia ;
Grupo Antolin ;
Jtekt ;
Magna ;
Plastic Omnium ;
TI Automotive ;
Yangfeng ;
ZF.

Industrie :

AGCO ;
Alstom ;
Blanco ;
BSH ;
Franke ;
Miele ;
Iveco ;
Schneider.

Concurrents

ABC ;
Agrati ;
A. Raymond ;
Böllhoff ;
Brugola ;
Bulten ;
Ejot ;
Fontana ;
Hewi ;
ITW ;
Kamax ;
Nedschroef ;
Nifco ;
Piolax ;
SFS ;
Stanley Engineering
Fasteners.



LISI AUTOMOTIVE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AUTOMOTIVE se positionne en tant que fournisseur de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Ses produits servent les marchés de 1^{er} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers et plastiques.

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la frappe à chaud, la découpe métal, le roulage, le taraudage, l'usinage, le traitement thermique, le traitement de surface, l'injection plastique, le contrôle automatique et l'assemblage.

LISI MEDICAL

146,2 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
8 % du CA consolidé

919

COLLABORATEURS
8 % de l'effectif du Groupe

10,6 M€

D'INVESTISSEMENTS
9 % du total des investissements du Groupe

Activité

Sous-traitant d'implants médicaux et d'ancillaires

Produits phares

Orthopédie et ostéosynthèse :

Hanche ;
Genou ;
Épaule ;
Rachis ;
Trauma ;
Extrémités ;
Dentaire & CMF ;
Instrumentation orthopédique.

Technologies chirurgicales avancées :

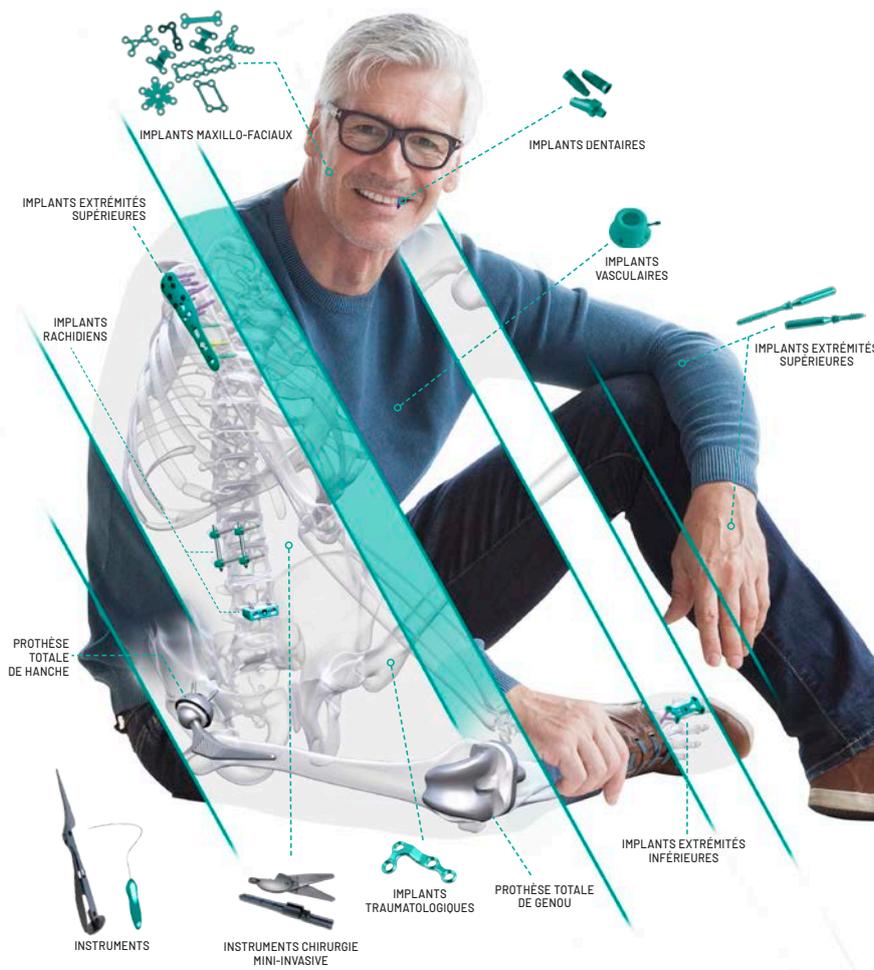
Cardio&Vasculaire ;
Urologie ;
Laparoscopie manuelle et robotisée.

Clients

Ace surgical ;
Alphatec ;
Argen ;
Boston scientific ;
Coloplast ;
Integra Lifesciences ;
Intuitive surgical ;
Johnson & Johnson subsidiaries ;
Medacta ;
Medicrea ;
Medtronic ;
Meril ;
Next Ortho ;
Osd ;
Osteocentric Technologies ;
Smiths ;
Stryker ;
Wright Medical ;
Zimmer Biomet.

Concurrents

Avalign ;
CeramTec ;
Freudenberg Medical ;
Integer ;
Marle ;
NN Inc ;
Norwood ;
Orchid ;
TE Connectivity (Creganna) ;
Tecomet ;
Viant.



LISI MEDICAL intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI MEDICAL se positionne en tant que sous-traitant. Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, chrome, cobalt, plastique (peek, PEHT). Les principales technologies utilisées sont : décolletage, fraisage, forge, packaging en milieu stérile, marquage laser et procédés spéciaux.

1.2 / Activités du groupe et perspectives d'avenir

LISI Consolidé

- Le chiffre d'affaires publié s'élève à 1 729,5 M€, en hausse de + 5,1 % par rapport à 2018 et renoue avec une croissance organique positive (+ 3,3 %) ;
- Le résultat opérationnel courant à 155,1 M€ est en augmentation de + 14,4 % avec une accélération au deuxième semestre ;
- A 69,8 M€ (- 24,2 %), le résultat net subit l'impact des charges non récurrentes liées aux cessions dans les divisions LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE. Hors cet effet de périmètre, il progresse de + 6,3 % par rapport à 2018 ;
- Le Free Cash Flow¹ atteint le niveau record de 101,5 M€ ;
- Perspectives :
 - Le Groupe LISI est dans l'attente de précisions sur le calendrier et les conditions de remise en service du B737 MAX pour valider son objectif de croissance organique positive et la progression de son résultat opérationnel courant en 2020.
 - Bonne visibilité sur le Free Cash Flow, compte tenu des capacités d'adaptation prouvées du Groupe.

Première application de la norme IFRS 16 qui augmente la dette de 76,8 M€

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette norme aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location-financement (sauf exemptions prévues par la norme). L'impact de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés du Groupe provient essentiellement des contrats de location de biens immobiliers.

La mise en œuvre de cette norme entraîne les impacts suivants sur les États Financiers publiés au 31 décembre 2019 :

- Au bilan : comptabilisation d'une dette financière d'un montant de 76,8 M€ au titre des loyers futurs et d'un actif au titre du droit d'utilisation,
- Au compte de résultat : la charge de loyers précédemment comptabilisée au sein du résultat d'exploitation pour un montant de 13,7 M€ a été reclassée, en partie en diminution des autres charges externes (améliorant le résultat pour + 13,7 M€) et en augmentation de la dotation aux amortissements (diminuant le résultat pour un montant de - 12,3 M€). L'impact net sur le résultat opérationnel courant est de + 1,4 M€.
- Le résultat financier est diminué d'un montant de - 2,1 M€.
- L'impact sur le résultat net s'établit ainsi à - 0,7 M€.

Commentaires sur l'activité

A 1 729,5 M€, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2019 s'inscrit en hausse de + 5,1 % et tient compte des éléments suivants :

- un effet de change favorable de + 38,2 M€ soit + 2,2 % ;
- un effet périmètre de - 3,6 M€ correspondant à :
 - + 28,9 M€ provenant de l'intégration au sein de LISI AUTOMOTIVE de la société américaine Hi-Vol depuis le 1^{er} octobre 2018 ;
 - - 4,3 M€ reflétant la cession de la société allemande Beteo (dans la division LISI AUTOMOTIVE) le 31 décembre 2018 ;
 - - 28,2 M€ liés à la déconsolidation des sociétés Indraero Siren et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc réalisée le 30 juin 2019.

En conséquence, à taux de change et périmètre constants², le chiffre d'affaires augmente de + 52,6 M€, soit + 3,3 % par rapport à 2018.

Évolution du chiffre d'affaires publié par trimestre (en M€)

| | T1 | | T2 | | T3 | | T4 | | Total | |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 |
| LISI AEROSPACE | 235,6 | 252,6 | 230,1 | 254,4 | 221,4 | 234,8 | 246,9 | 254,8 | 934,0 | 996,6 |
| LISI AUTOMOTIVE | 153,9 | 156,0 | 152,1 | 151,2 | 131,1 | 141,1 | 144,0 | 139,6 | 581,1 | 587,9 |
| LISI MEDICAL | 30,2 | 36,6 | 33,6 | 36,0 | 34,0 | 36,2 | 32,9 | 37,4 | 130,7 | 146,2 |
| LISI Consolidé | 419,5 | 445,0 | 415,6 | 441,3 | 386,3 | 411,9 | 423,7 | 431,4 | 1 645,1 | 1 729,5 |
| | T1 2019 | | T2 2019 | | T3 2019 | | T4 2019 | | Total 2019 | |
| | Δ publié | Δ organique | Δ publié | Δ organique |
| LISI AEROSPACE | 7,2 % | 3,0 % | 10,6 % | 6,7 % | 6,1 % | 9,3 % | 3,2 % | 8,3 % | 6,7 % | 6,7 % |
| LISI AUTOMOTIVE | 1,4 % | - 5,1 % | - 0,6 % | - 6,7 % | 7,7 % | 0,6 % | - 3,1 % | - 1,2 % | 1,2 % | - 3,3 % |
| LISI MEDICAL | 21,2 % | 16,6 % | 7,1 % | - 4,2 % | 6,7 % | 3,3 % | 13,6 % | 11,9 % | 11,9 % | 8,8 % |
| LISI Consolidé | 6,1 % | 1,0 % | 6,2 % | 1,6 % | 6,6 % | 5,7 % | 1,8 % | 5,0 % | 5,1 % | 3,3 % |

1 Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

2 La variation à périmètre et taux de change constants ou croissance organique est calculée :

- En convertissant en euros le chiffre d'affaires des sociétés dont les comptes sont libellés en devises étrangères au taux moyen de l'année N-1 ou du mois M-1
- En convertissant en euros le chiffre d'affaires facturé en devises différentes de la devise locale au taux moyen de l'année N-1 ou du mois M-1
- En retraçant les entrées ou sorties de périmètre afin de retrouver une base comparable.

Activité du quatrième trimestre

A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre augmente de + 5,0 % comparé à la même période de l'exercice précédent. Le Groupe confirme ainsi le retour à une croissance organique positive amorcé depuis le début de l'exercice (T1 2019 : + 1,0 % ; T2 : + 1,6 % ; T3 : + 5,7 % ; T4 : + 5,0 %).

Analyse par division

Le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE atteint 996,6 M€ en 2019 (+ 6,7 % par rapport à 2018). L'impact du renforcement des devises (principalement du dollar américain par rapport à l'euro) s'élève à + 30,0 M€ et vient amplifier la croissance. Cette bonne dynamique est portée par l'activité « Fixations » en Europe qui bénéficie à plein de la hausse des cadences des monocouloirs (T4 : + 22,4 %). En Amérique du Nord (T4 : + 18,4 %), le maintien d'un niveau soutenu d'activité sur les marchés hors aviation commerciale (affaires, militaires, hélicoptères) a permis de compenser les effets liés à la baisse des cadences du programme Boeing B737 MAX. En revanche, l'activité « Composants de Structure » (T4 : - 17,6 %) a été pénalisée d'une part par la déconsolidation des sociétés Indraero Siren et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc depuis le 1^{er} juillet 2019 et d'autre part par les effets de la baisse de cadence du moteur LEAP-1B destiné au Boeing B737 MAX. Cette baisse n'a été que partiellement compensée par des hausses de cadence du moteur LEAP-1A.

A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE est en progression de + 8,3 % au T4 par rapport à 2018 et de + 6,7 % en année pleine.

La division LISI AUTOMOTIVE a vu ses ventes progresser de + 1,2 % pour s'établir à 587,9 M€. Cette croissance est liée à son développement à l'international (société Hi-Vol consolidée depuis le 1^{er} novembre 2018). A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires recule de - 3,3 % (T4 : - 1,2 %). La division fait donc mieux que ses principaux clients dont la chute de la production est estimée à - 7,4 % par rapport à celle de l'exercice précédent. Ce sont les activités à forte valeur ajoutée des « Solutions Clippées » et des « Composants Mécaniques de Sécurité » qui résistent le mieux, bénéficiant de la bonne dynamique des montées en cadence des nouveaux produits et des prises de parts de marché de ces dernières années. Les synergies qui se matérialisent entre la société américaine Termax et les sites historiques de l'activité « Solutions Clippées » de la division permettent également de soutenir le chiffre d'affaires. C'est l'activité « Fixations vissées », tant en France qu'en Allemagne, qui est la plus affectée par le manque de volume.

La division LISI MEDICAL a bénéficié comme attendu de la montée en cadence des nouveaux produits gagnés dans le secteur de la chirurgie mini-invasive et d'un effet devise favorable qui permettent de compenser le ralentissement de l'activité dans les deux petits sites de la division, LISI MEDICAL Fasteners (Neyron, France) et LISI MEDICAL Jeropa (États-Unis), et la forte baisse du secteur dentaire.

Le contrat important qui liait LISI MEDICAL avec la société Stryker Corp a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

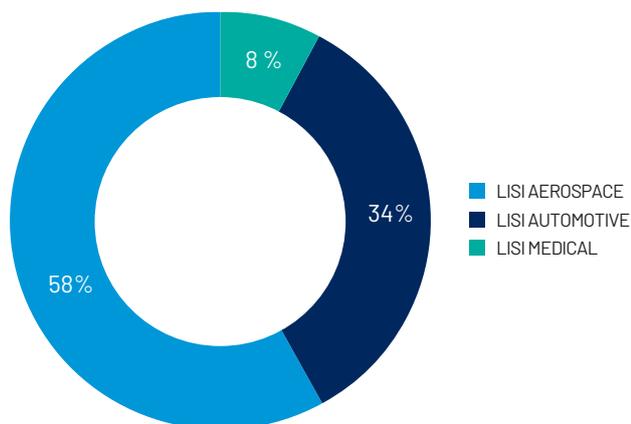
Le chiffre d'affaires de l'année a ainsi progressé de + 11,9 % pour s'établir à 146,2 M€ soit une croissance organique de + 8,8 %.

Activité résumée au 31 décembre (après prise en compte de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019)

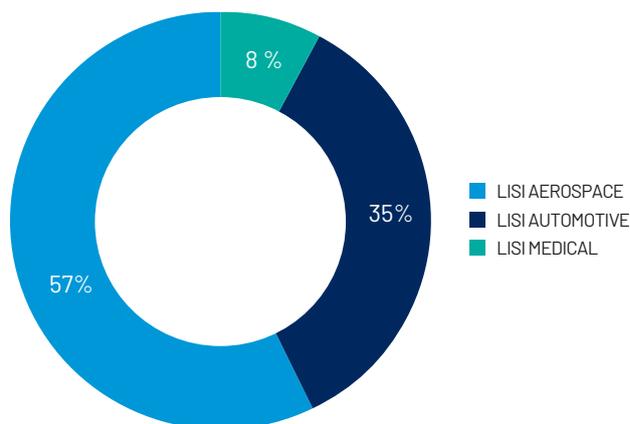
| 12 mois clos le 31 décembre | | 2019 | 2018 | Variations |
|---|----|---------|---------|------------|
| PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT | | | | |
| Chiffre d'affaires | M€ | 1 729,5 | 1 645,1 | + 5,1 % |
| Excédent brut d'exploitation (EBITDA) | M€ | 273,2 | 225,4 | + 21,2 % |
| Marge d'EBITDA | % | 15,8 | 13,7 | + 2,1 pts |
| Résultat opérationnel courant (EBIT) | M€ | 155,1 | 135,6 | + 14,4 % |
| Marge opérationnelle | % | 9,0 | 8,2 | + 0,8 pt |
| Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société | M€ | 69,8 | 92,1 | - 24,2 % |
| Résultat net par action | € | 1,31 | 1,73 | - 24,3 % |
| PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE | | | | |
| Capacité d'autofinancement | M€ | 221,3 | 194,9 | + 26,4 M€ |
| Investissements industriels nets | M€ | - 116,8 | - 131,3 | - 14,5 M€ |
| Free cash d'exploitation* | M€ | 101,5 | 57,3 | + 44,2 M€ |
| PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE FINANCIÈRE | | | | |
| Endettement financier net | M€ | 331,9 | 339,3 | - 7,4 M€ |
| Ratio d'endettement net sur capitaux propres | % | 32,5 | 36,0 | - 3,5 pts |

* Free Cash d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

Répartition du chiffre d'affaires 2019



Répartition du chiffre d'affaires 2018



Effectifs à fin décembre

Au 31 décembre 2019, le Groupe LSI employait 11 171 salariés (effectifs inscrits), soit une baisse des effectifs totaux de - 960 personnes (- 7,9 %) par rapport à 2018. Retraité de la sortie de périmètre de consolidation des activités Indraero Siren, LSI AEROSPACE Creuzet Maroc et Saint-Florent sur Cher, le nombre d'inscrits en fin de période serait en retrait de 88 personnes soit - 0,7 %.

| Effectifs inscrits | 2019 | 2018 | Écart N/N-1 | |
|---|---------------|---------------|--------------|----------------|
| LSI AEROSPACE | 6 590 | 7 214 | - 624 | - 8,6 % |
| LSI AUTOMOTIVE | 3 634 | 3 931 | - 297 | - 7,6 % |
| LSI MEDICAL | 919 | 959 | - 40 | - 4,2 % |
| LSI HOLDING | 28 | 27 | + 1 | + 3,7 % |
| TOTAL GROUPE (hors intérimaires) | 11 171 | 12 131 | - 960 | - 7,9 % |
| Intérimaires | 621 | 746 | | |

Résultats 2019

Le résultat opérationnel courant augmente de + 14,4 %.

La marge opérationnelle gagne 0,8 point à 9,0 %.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'inscrit en progrès de + 21,2 % à 273,2 M€ (soit 15,8 % du chiffre d'affaires). L'ensemble des divisions affiche une amélioration séquentielle entre le premier et le deuxième semestre, ce qui s'explique par les éléments suivants :

- la division LSI AEROSPACE bénéficie des hausses des volumes en Europe dans son activité « Fixations » et du plein effet des actions de productivité menées en 2018. L'activité « Composants de Structure » a bénéficié de la poursuite de la montée en cadence des programmes moteur LEAP-1A sur l'ensemble de l'exercice. Les effets de la baisse des cadences du moteur LEAP-1B ont ainsi été pleinement compensés,
- la performance de la division LSI AUTOMOTIVE reflète les premiers effets des mesures d'ajustements de coûts lancées au cours du quatrième trimestre 2018,
- la division LSI MEDICAL démontre sa capacité à mieux maîtriser les coûts d'industrialisation dans la phase de montée en cadence des nouveaux produits au sein de son activité de chirurgie mini-invasive.

Les amortissements sont en hausse de + 20,2 M€ sous l'effet des importants plans d'investissements réalisés ces dernières années et de l'impact IFRS 16 à hauteur de + 12,3 M€. Les reprises de provisions effectuées en contrepartie des charges d'exploitation de même nature sont en baisse de - 8,1 M€.

Le résultat opérationnel courant progresse de + 19,5 M€ (+ 14,4 %) et atteint 155,1 M€. A 9,0 %, la marge opérationnelle est en augmentation de 0,8 point par rapport à 2018.

L'impact fortement négatif du résultat financier (- 8,5 M€) à comparer à 2018 (+ 5,3 M€) s'explique par les principaux éléments suivants :

- la réévaluation des dettes et créances principalement libellées en dollars américains (- 0,5 M€ contre + 12,7 M€ en 2018),
- l'impact négatif de la juste valeur des instruments de couvertures concernant les devises (- 3,3 M€ contre - 4,1 M€ en 2018),
- le renchérissement des frais financiers correspondant au coût de la dette nette. Ils se sont élevés à - 7,6 M€ (- 5,9 M€ en 2018). Ils sont inférieurs à 2018 après retraitement de l'impact IFRS 16 de - 2,1 M€.
- Le taux d'intérêt moyen est de 2,2 % (2,1 % hors IFRS 16). Les gains réalisés sur les placements de la trésorerie courante s'élèvent à + 3,2 M€ contre + 3,3 M€ en 2018). Les frais financiers nets rapportés à l'endettement financier net représentent donc moins de 1 %.

Les charges non courantes pèsent sur le résultat net pour - 44,8 M€ (- 10,3 M€ en 2018). Pour l'essentiel (- 40,5 M€, avant impôts), elles sont imputables à la sortie du périmètre de consolidation des sociétés Indraero Siren (Argenton-sur-Creuse), LSI AEROSPACE Creuzet Maroc et Saint-Florent-sur-Cher dans la division LSI AUTOMOTIVE.

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 27,4 % en augmentation par rapport à 2018 (25,9 %).

Le résultat net s'établit à 69,8 M€, contre 92,1 M€ en 2018 (- 24,2 %). Retraité des impacts liés aux déconsolidations des sociétés Indraero Siren (Argenton-sur-Creuse),

LISI AEROSPACE Creuzet Maroc et Saint-Florent-sur-Cher dans la division LISI AUTOMOTIVE, il se monte à 97,9 M€, soit une marge nette de 5,7 % du chiffre d'affaires (5,6 % en 2018).

Par action, il s'élève à 1,31 € (1,73 € en 2018).

Compte tenu de ces résultats, le Groupe proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de fixer le dividende à 0,46 € par action au titre de l'exercice 2019.

Le Free Cash Flow atteint le niveau record de 101,5 M€, nettement supérieur à celui de 2018 (57,3 M€).

La capacité d'autofinancement atteint 221,3 M€ (soit 12,8 % du chiffre d'affaires consolidé), à comparer à 194,9 M€ en 2018. Elle intègre un impact IFRS 16 de + 11,6 M€. Elle permet de financer largement un programme d'investissements de 116,8 M€ (6,8 % du chiffre d'affaires). Après la phase précédente de financement de gros projets d'infrastructure, les dépenses ont porté sur le développement des nouveaux produits, la productivité industrielle ainsi que l'amélioration des conditions de travail. Les plans d'automatisation et de robotisation des processus de fabrication se poursuivent conformément aux objectifs fixés.

Grâce à un plan d'actions long terme, le Groupe a par ailleurs continué à réduire ses stocks qui baissent de 7 jours par rapport à 2018 pour s'établir à 76 jours de chiffre d'affaires. Le besoin en fonds de roulement représente 74 jours, en baisse de 3 jours par rapport à 2018.

Le Free Cash-Flow progresse de 44,2 M€ pour atteindre le niveau record de 101,5 M€.

La structure financière se renforce

L'endettement financier net s'élève à 331,9 M€, soit 32,5 % des fonds propres. Retraité de l'impact lié aux reclassements au titre de la prise en compte de la norme IFRS 16 (76,8 M€), il est en diminution à 25,0 % des fonds propres (36,0 % au 31 décembre 2018). Rapporté à l'EBITDA, le ratio d'endettement financier net s'améliore (1,2 x contre 1,5 x au 31 décembre 2018). La part de l'endettement financier net des placements revient à un niveau historiquement bas de 98,1 M€.

Le retour sur capitaux employés (ROCE avant impôts) est en hausse de 0,6 point à 11,5 %.

Perspectives

La division LISI AEROSPACE a déjà pris des mesures d'adaptation de ses capacités dédiées au B737 MAX, d'amélioration de ses efforts de développement des nouveaux produits et de prises de parts de marché surtout aux États-Unis. En témoignent la confirmation de LISI AEROSPACE comme premier fournisseur de fixations d'AIRBUS avec le renouvellement du contrat en cours jusqu'en 2026, d'une part, et l'important nouveau contrat remporté en décembre 2019 auprès de MTU Aero Engines pour la fourniture d'aubes de compresseur du moteur GTF pour une période de 10 ans,

d'autre part. Bénéficiant de la bonne dynamique des différentes activités, LISI AEROSPACE aborde l'exercice 2020 avec confiance dans la solidité de son modèle de développement à long terme que ne remet pas en cause l'incertitude actuelle liée au calendrier et aux conditions de retour en service du B737 MAX.

LISI AUTOMOTIVE, qui prévoit un marché mondial en recul (- 2,0 %) en 2020, continuera à développer des pièces à forte valeur ajoutée et à intensifier les synergies commerciales et techniques avec ses filiales américaines Termax et Hi-Vol. Les plans d'actions de baisse des coûts lancés, ainsi que la cession de l'activité visseries de châssis et pivots de direction devraient contribuer à améliorer la rentabilité de la division. La montée en puissance des nouveaux produits, l'amélioration des livraisons dans certaines zones (ALENA en particulier), la politique d'innovation notamment vers les assemblages multi-matériaux devraient permettre de consolider l'activité et de s'adapter à un marché qui reste néanmoins complexe.

Si LISI MEDICAL a enregistré des signes d'amélioration dans son activité de chirurgie mini-invasive en 2019, la division n'en doit pas moins continuer à adapter les structures de coûts des deux petits sites de production. Les relations positives avec les grands clients confortent les choix stratégiques en cours.

Le Groupe LISI reste attentif aux conditions de remise en service du B737 MAX pour affiner son objectif de croissance organique positive et la progression de son résultat opérationnel courant en 2020. Cet objectif sera périodiquement revu en fonction des informations de marché qui pourraient être publiées au cours de l'exercice.

Dans ce contexte particulier, le Groupe LISI fait de la génération de trésorerie sa priorité pour les mois à venir. A cet égard, le Free Cash Flow restera largement positif en 2020 compte tenu des capacités d'adaptation prouvées du Groupe.

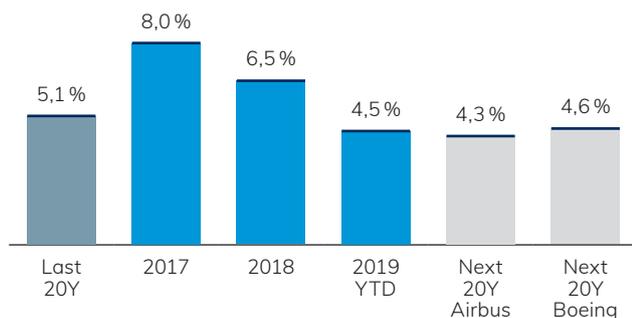
LISI AEROSPACE

- Chiffre d'affaires : 996,6 M€, en hausse de + 6,7 % (en publié et à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2018 ;
- Premiers effets de la baisse des cadences de production du Boeing B737 MAX compensés par la bonne dynamique sur les autres programmes ;
- Résultat opérationnel courant en augmentation de + 27,7 % ;
- Free Cash Flow : niveau record de 85,7 M€ ;
- Cessions des sociétés Indraero Siren et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc (Business Group « Composants de Structure ») réalisées le 30 juin 2019.

Marché

L'année 2019 a connu une croissance modérée du trafic aérien (+ 4,5 %⁽¹⁾) en raison des tensions géopolitiques et de différents éléments exogènes qui ont créé un environnement plus difficile qu'anticipé pour les compagnies aériennes. Néanmoins, la visibilité sur le segment des avions commerciaux demeure solide et les avionneurs restent confiants dans les perspectives d'évolution des marchés à long terme.

Évolution du trafic aérien passager mondial⁽¹⁾ :



A court terme, c'est l'absence de visibilité quant à la date de retour en service du Boeing B737 MAX qui cristallise les inquiétudes.

Les autres segments de marché servis par LISI AEROSPACE, notamment les applications militaires, les hélicoptères, les avions d'affaires ainsi que les avions régionaux ont fait preuve d'une bonne dynamique sur l'exercice. Si le lancement du programme B777X est différé, il n'en génère pas moins des besoins qui entrent en phase d'industrialisation.

Du côté des deux principaux avionneurs mondiaux, Boeing a été fortement affecté par l'arrêt des livraisons du B737 MAX à partir du mois d'avril 2019 et n'a ainsi livré que 380 avions en 2019 contre 806 en 2018. Pour sa part, Airbus, qui bénéficie de la montée en cadence de ses nouveaux programmes, a livré 863 avions en 2019 (contre 800 l'an dernier). Les motoristes ont continué à profiter de la montée en cadence des nouvelles générations de moteurs à l'instar du LEAP (1 746 moteurs livrés contre 1 118 en 2018). Cette performance a cependant également été pénalisée par l'arrêt des livraisons du B737 MAX.

Activité

| En millions d'euros | 2019 | 2018 | Variations |
|---|--------|--------|------------|
| Chiffre d'affaires | 996,6 | 934,0 | + 6,7 % |
| Résultat opérationnel courant (EBIT) | 123,6 | 96,8 | + 27,7 % |
| Capacité d'autofinancement | 145,0 | 116,8 | + 24,1 % |
| Investissements industriels nets | - 68,5 | - 75,6 | - 9,4 % |
| Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow »)* | 85,7 | 29,6 | + 56,1 M€ |
| Effectifs inscrits fin de période | 6 590 | 7 214 | - 8,6 % |
| Effectifs équivalents temps plein moyen** | 7 524 | 7 979 | - 5,7 % |

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE atteint 996,6 M€ en 2019 (+ 6,7 % par rapport à 2018). L'impact du renforcement des devises (principalement du dollar américain par rapport à l'euro) s'élève à + 30,0 M€ et vient amplifier la croissance. Cette bonne dynamique est portée par l'activité « Fixations » en Europe qui tire pleinement parti de la hausse des cadences des monocouloirs (T4 : + 22,4 %). En Amérique du Nord (T4 : + 18,4 %), le maintien d'un niveau soutenu d'activité sur les marchés hors aviation commerciale (affaires, militaires, hélicoptères) a permis de compenser les effets liés à la baisse des cadences du programme Boeing B737 MAX. En revanche, l'activité « Composants de Structure » s'inscrit en recul de - 17,6 % au quatrième trimestre, pénalisée d'une part par la déconsolidation des sociétés Indraero Siren et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc depuis le 1^{er} juillet 2019 et d'autre part par le ralentissement de cadence du moteur LEAP-1B destiné au Boeing B737 MAX. Cette baisse n'a été que partiellement compensée par des hausses de cadence du moteur LEAP- 1A.

A taux de change et périmètre constants, la division LISI AEROSPACE affiche une croissance organique de + 8,3 % au T4 par rapport à 2018 et une progression de + 6,7 % en année pleine.

Résultats

Le résultat opérationnel courant atteint 123,6 M€, soit une hausse de + 26,8 M€ (+ 27,7 %) par rapport à 2018. A 12,4 %, la marge opérationnelle de la division LISI AEROSPACE augmente de 2,0 points par rapport à l'année 2018. L'activité « Fixations » bénéficie non seulement de la reprise des volumes en Europe et aux États-Unis (aviation non commerciale) mais également du plein effet des mesures de réductions de coûts initiées en 2018. L'activité « Composants de Structure » a été soutenue par la poursuite de la montée en cadence des programmes moteur LEAP-1A sur l'ensemble de l'exercice.

La structure financière reste solide avec une capacité d'autofinancement de 145,0 M€ (14,5 % du chiffre d'affaires) qui finance largement un plan d'investissements de 68,5 M€. Les nouveaux équipements sont restés focalisés sur les

(1) Source : IATA – Airbus - Boeing

actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production.

Tenant compte de ces éléments, le Free Cash Flow atteint le niveau record de 85,7 M€ (8,6 % du chiffre d'affaires de la division).

Les effectifs sont en baisse par rapport à 2018 avec 6 590 inscrits au 31 décembre 2019 contre 7 214 en 2018 soit - 8,6%. Retraité de la sortie de périmètre de consolidation des activités Indraero Siren et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc, le nombre d'inscrits en fin de période serait en hausse de + 1,1% (pour une hausse de la production de + 7,3%).

Perspectives

La division LISI AEROSPACE a déjà pris des mesures d'adaptation de ses capacités dédiées au B737 MAX, d'amélioration de ses efforts de développement des nouveaux produits et de prises de parts de marché surtout aux États-Unis. En témoignent la confirmation de LISI AEROSPACE comme premier fournisseur de fixations d'AIRBUS avec le renouvellement du contrat en cours jusqu'en 2026, d'une part, et l'important nouveau contrat remporté en décembre 2019 auprès de MTU Aero Engines pour la fourniture d'aubes de compresseur du moteur GTF pour une période de 10 ans, d'autre part. Bénéficiant de la bonne dynamique des différentes activités, LISI AEROSPACE aborde l'exercice 2020 avec confiance dans la solidité de son modèle de développement à long terme que ne remet pas en cause l'incertitude actuelle liée au calendrier et aux conditions de retour en service du B737 MAX.

Activité

| En millions d'euros | 2019 | 2018 | Variations |
|---|--------|--------|------------|
| Chiffre d'affaires | 587,9 | 581,1 | + 1,2 % |
| Résultat opérationnel courant (EBIT) | 21,9 | 34,0 | - 35,6 % |
| Capacité d'autofinancement | 49,0 | 57,6 | - 15,1 % |
| Investissements industriels nets | - 37,3 | - 43,6 | - 14,4 % |
| Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow* ») | 19,5 | 4,1 | + 15,4 M€ |
| Effectifs inscrits fin de période | 3 634 | 3 931 | - 7,6 % |
| Effectifs équivalents temps plein moyen** | 3 954 | 4 067 | - 2,8 % |

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

** y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires de la division LISI AUTOMOTIVE a progressé de + 1,2% pour s'établir à 587,9 M€. Cette croissance est liée au développement à l'international de la division (société Hi-Vol aux États-Unis consolidée depuis le 1^{er} novembre 2018). A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires est en recul de - 3,3% (T4 : - 1,2%). La division fait donc mieux que ses principaux clients dont la chute de la production est estimée à - 7,4% par rapport à celle de l'exercice précédent. Ce sont les activités à forte valeur ajoutée des « Solutions Clippées » et des « Composants Mécaniques de

LISI AUTOMOTIVE

- Progression du chiffre d'affaires publié de + 1,2 % à 587,9 M€, soutenue par un effet périmètre en année pleine de la société Hi-Vol acquise en 2018 aux États-Unis ;
- Nouveaux gains de parts de marché dans les « Solutions Clippées » et les « Composants Mécaniques de Sécurité » ;
- Amélioration séquentielle de la marge opérationnelle entre le premier et le deuxième semestre traduisant les effets progressifs des actions de baisse de coûts lancées au quatrième trimestre 2018 ;
- Free Cash Flow annuel record à 19,5 M€ ;
- Cession, le 29 novembre 2019, de l'activité de vis, goujons de châssis et rotules de Saint-Florent-sur-Cher par LISI AUTOMOTIVE Former (chiffre d'affaires 2019 cédé : 31,8 M€).

Marché

Les marchés automobiles mondiaux ont enregistré une baisse modérée au quatrième trimestre (- 1,6%)⁽¹⁾ tirée par le marché européen (+ 11,2%). Celui-ci a en effet bénéficié d'une base de comparaison favorable par rapport à 2018 qui accusait les effets de la mise en œuvre des nouvelles normes anti-pollution WLTP. Sur l'ensemble de l'année, le marché mondial accentue son recul, passant de - 0,5 % en 2018 à - 4,4 % en 2019, alors que le marché européen repasse quant à lui en territoire positif (+ 1,2%).

La baisse du marché chinois (- 8,3 % en 2019) masque une nouvelle amélioration séquentielle sur le quatrième trimestre. Dans la zone ALENA⁽²⁾ le quatrième trimestre est en baisse de - 2,7 %, dans la lignée des trimestres précédents. L'année 2019 est en recul de - 2,0 %.

Sécurité » qui résistent le mieux, bénéficiant de la bonne dynamique des montées en cadence des nouveaux produits et des prises de parts de marché de ces dernières années.

Les synergies qui se matérialisent entre la société américaine Termax et les sites historiques de l'activité « Solutions Clippées » de la division permettent également de soutenir le chiffre d'affaires. C'est l'activité « Fixations vissées », tant en France qu'en Allemagne, qui est la plus affectée par le manque de volume.

(1) Source : ACEA Association des Constructeurs Automobiles Européens.

(2) ALENA : accord de libre-échange nord-américain (Canada, États-Unis, Mexique).

La prise de commandes des nouveaux produits de la division est proche du niveau record de 2018. Elle représente 14,6% du chiffre d'affaires annualisé, soit environ 85 M€, (15,7% en 2018). Conformément à la stratégie déployée depuis plusieurs exercices, c'est le segment des équipementiers qui est le plus dynamique.

Résultats

La marge opérationnelle de LISI AUTOMOTIVE s'établit ainsi à 3,7% du chiffre d'affaires, en retrait de 2,2 points par rapport à 2018 (5,9%). Les mesures d'ajustements de coûts prises au court du quatrième trimestre 2018 ont commencé à produire leurs effets tout au long de l'année 2019. La marge opérationnelle du deuxième semestre montre ainsi une amélioration séquentielle de 1,6 point (4,6%) par rapport au premier semestre de 2019 (3,0%). Les éléments suivants ont toutefois pesé sur la rentabilité opérationnelle :

- la baisse des volumes sur le périmètre historique,
- la faible contribution de Hi-Vol,
- l'inflation des salaires en Allemagne.

La division est parvenue à maintenir pour la quatrième année consécutive un Free Cash-Flow positif qui atteint le niveau record de + 19,5 M€ (soit 3,3% du chiffre d'affaires) en 2019. Cette performance est attribuable à l'ajustement significatif de la production, à la discipline de gestion des besoins en fond de roulement et à un niveau d'investissements limité à 37,3 M€ (43,6 M€ en 2018). Ces derniers concernent la poursuite de nombreux projets pluriannuels dont, notamment :

- les plans de robotisation, d'équipements industriels dédiés aux nouveaux produits (dont le démarrage de composants de frein de parking au Mexique),
- le financement de projets visant à améliorer les conditions d'exploitation des usines (projet « Delle du Futur ») et augmenter les capacités de production (extension du site tchèque de Čejč spécialisé dans la fabrication de « Composants Mécaniques de Sécurité » et le nouveau site de Monterrey au Mexique dédié à la fabrication de « Solutions Clippées » et de « Composants Mécanique de Sécurité »).

LISI AUTOMOTIVE a finalisé le 29 novembre 2019 la cession à la société AFF ST FLO, propriété du groupe familial AFF GROUPE, de l'intégralité du fonds de commerce et de l'ensemble immobilier attaché à l'activité de vis, goujons de châssis et rotules de Saint-Florent-sur-Cher appartenant à sa filiale LISI AUTOMOTIVE Former. Cette opération, qui n'a pas d'impact matériel dans les comptes de l'exercice clos le

Activité

| En millions d'euros | 2019 | 2018 | Variations |
|---|--------|--------|------------|
| Chiffre d'affaires | 146,2 | 130,7 | + 11,9% |
| Résultat opérationnel courant (EBIT) | 7,2 | 5,6 | + 28,5% |
| Capacité d'autofinancement | 16,2 | 12,0 | + 35,0% |
| Investissements industriels nets | - 10,8 | - 10,9 | - 0,9% |
| Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow »)* | 3,0 | - 0,7 | + 3,7 M€ |
| Effectifs inscrits fin de période | 919 | 959 | - 4,2% |
| Effectifs équivalents temps plein moyen** | 983 | 1 000 | - 1,7% |

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** y compris intérimaires

31 décembre 2019, souligne la volonté de LISI AUTOMOTIVE de gérer de façon dynamique son portefeuille d'activités dans le cadre de sa stratégie d'évolution du mix vers davantage de produits à forte valeur ajoutée.

Les effectifs sont en baisse par rapport à 2018 avec 3 634 inscrits au 31 décembre 2019 contre 3 931 en 2018 soit - 7,6%. Retraité de la sortie de périmètre de consolidation de l'activité de vis, goujons de châssis et rotules fin novembre 2019 (- 167 personnes), le nombre d'inscrits en fin de période est en baisse de - 3,3%.

Perspectives

LISI AUTOMOTIVE, qui prévoit un marché mondial en recul (- 2,0%) en 2020, continuera à développer des pièces à forte valeur ajoutée et à intensifier les synergies commerciales et techniques avec ses filiales américaines Termax et Hi-Vol. Les plans d'actions de baisse des coûts lancés, ainsi que la cession de l'activité visseries de châssis et pivots de direction devraient contribuer à améliorer la profitabilité de la division. La montée en puissance des nouveaux produits, l'amélioration des livraisons dans certaines zones (ALENA en particulier), la politique d'innovation notamment vers les assemblages multi-matériaux devraient permettre de consolider l'activité et de s'adapter à un marché qui reste néanmoins complexe.

LISI MEDICAL

- Chiffre d'affaires en hausse de + 11,9% par rapport à 2018 ;
- Résultat opérationnel courant en augmentation de + 28,5% par rapport à 2018, porté par le redressement de LISI MEDICAL Remmele et la bonne tenue de LISI MEDICAL Orthopaedics ;
- Free Cash Flow en augmentation de + 3,7 M€ par rapport à 2018.

Marché

Tiré par des facteurs démographiques et économiques de long terme, le marché mondial de l'orthopédie continue à afficher une croissance comprise entre 4 et 5% par an. Le segment de la chirurgie mini-invasive se développe à un rythme annuel plus élevé, de l'ordre de 6% par an, avec de nombreux nouveaux projets qui se développent dans la chirurgie générale ou dans les chirurgies de spécialité. Il faut également noter une volatilité de certains marchés ou segments d'activité et une concurrence mondiale sur tous les segments du CMO (Contract Manufacturing Operations).

La division LISI MEDICAL a bénéficié comme attendu de la montée en cadence des nouveaux produits gagnés dans le secteur de la chirurgie mini-invasive et d'un effet devise favorable. Ces éléments permettent de compenser le ralentissement de l'activité dans les deux petits sites de la division, LISI MEDICAL Fasteners (Neyron, France) et LISI MEDICAL Jeropa (États-Unis), et la forte baisse du secteur dentaire.

Le contrat important qui liait LISI MEDICAL avec la société Stryker Corp a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

Le chiffre d'affaires de l'année a ainsi progressé de + 11,9 % (dont + 13,6 % au T4) pour s'établir à 146,2 M€, soit une croissance à périmètre et taux de change constants de + 8,8 %.

Résultat

Le résultat opérationnel atteint 7,2 M€ en augmentation de + 28,5 % par rapport à 2018. Le redressement de LISI MEDICAL Remmele et la bonne tenue de LISI MEDICAL Orthopaedics ont largement compensé l'impact d'une sous-activité dans les petits sites (LISI MEDICAL Fasteners (Neyron, France) et

LISI MEDICAL Jeropa aux États-Unis). La marge opérationnelle s'établit à 4,9 %, en hausse de + 0,6 point par rapport à 2018 avec une amélioration séquentielle entre le premier et deuxième semestre (S1 à + 3,5 % ; S2 à + 6,4 %).

A 10,8 M€, le niveau d'investissements est resté soutenu afin d'accélérer l'acquisition d'équipements destinés principalement aux développements et à la montée en cadence de la production des nouveaux produits. Ces investissements sont financés par un bon niveau de capacité d'autofinancement (+ 16,2 M€, 11,1 % du chiffre d'affaires).

Les stocks ont connu une forte baisse (- 13 jours). En conséquence, le Free Cash-Flow redevient positif et s'établit à + 3,0 M€, en hausse de + 3,7 M€ par rapport à 2018.

Perspectives

Si LISI MEDICAL a enregistré des signes d'amélioration dans son activité de chirurgie mini-invasive en 2019, la division n'en doit pas moins continuer à adapter les structures de coûts des deux petits sites de production. Les relations positives avec les grands clients confortent les choix stratégiques en cours.

2 / Les états financiers

2.1 / Compte de résultat

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|----------------|------------------|------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES | 3.6.1.2 | 1 729 527 | 1 645 095 |
| Variation stocks produits finis et en-cours | | (3 513) | 9 251 |
| Total production | | 1 726 014 | 1 654 346 |
| Autres produits* | | 28 508 | 39 641 |
| TOTAL PRODUITS OPÉRATIONNELS | | 1 754 522 | 1 693 987 |
| Consommations | 3.5.2 | (476 490) | (464 424) |
| Autres achats et charges externes | 3.5.3 | (349 499) | (352 485) |
| Impôts et taxes | | (11 995) | (11 615) |
| Charges de personnel (y compris intérimaires) | 3.5.4 | (643 338) | (640 048) |
| EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT (EBITDA) | | 273 200 | 225 416 |
| Amortissements | | (119 181) | (99 025) |
| Dotations nettes aux provisions | | 1 094 | 9 166 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EBIT) | | 155 113 | 135 558 |
| Charges opérationnelles non récurrentes | 3.5.6 | (46 358) | (13 693) |
| Produits opérationnels non récurrents | 3.5.6 | 1 523 | 3 427 |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | | 110 278 | 125 290 |
| Produits de trésorerie et charges de financement | 3.5.7 | (4 326) | (2 503) |
| Produits de trésorerie | 3.5.7 | 3 544 | 3 462 |
| Charges de financement | 3.5.7 | (7 871) | (5 965) |
| Autres produits et charges financiers | 3.5.7 | (4 221) | 7 847 |
| Autres produits financiers | 3.5.7 | 26 688 | 42 635 |
| Autres charges financières | 3.5.7 | (30 909) | (34 788) |
| Impôts (dont CVAE) | | (27 918) | (33 839) |
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | | 73 812 | 96 794 |
| Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société | | 69 773 | 92 069 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | | 4 039 | 4 725 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (EN €) : | 3.5.9 | 1,31 | 1,73 |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN €) : | 3.5.9 | 1,30 | 1,72 |

* Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2019 le classement des produits liés au CIR (crédit impôt recherche) en « autres produits ».

État du résultat global

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|----------------|
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | 73 812 | 96 794 |
| Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute) | (4 853) | (3 986) |
| Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt) | 1 446 | 907 |
| Retraitement des actions propres (part brute) | 258 | (422) |
| Retraitement des actions propres (effet impôt) | (75) | 122 |
| Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat | | |
| Écarts de change résultant des activités à l'étranger | 9 413 | 3 794 |
| Instruments de couverture (part brute) | 3 954 | (12 004) |
| Instruments de couverture (effet impôt) | (675) | 3 199 |
| TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔT | 9 467 | (8 389) |
| RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE | 83 279 | 88 404 |

Les instruments de couvertures concernent majoritairement les instruments de couverture de change et dans une moindre mesure des instruments de couverture de matière première. Le montant positif de 4,0 M€ résulte principalement de la baisse de l'USD qui symétriquement a entraîné la hausse de la juste valeur des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre cette baisse.

2.2 / État de la situation financière

| ACTIF (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|--------------|-------------------|------------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | |
| Survaleur | 3.4.1.1 | 354 552 | 347 787 |
| Autres actifs incorporels | 3.4.1.1 | 29 393 | 26 975 |
| Actifs corporels | 3.4.1.2 | 732 776 | 676 657 |
| Actifs financiers non courants | 3.4.1.3 | 16 977 | 8 923 |
| Impôts différés actifs | | 17 312 | 11 894 |
| Autres actifs non courants | 3.4.1.5 | 9 | 480 |
| TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS | | 1 151 022 | 1 072 716 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Stocks | 3.4.2.1 | 321 639 | 351 009 |
| Impôts - Créances sur l'état | 3.4.10 | 16 206 | 22 032 |
| Clients et autres débiteurs | 3.4.2.2 | 275 072 | 263 141 |
| Trésorerie et équivalents trésorerie | 3.4.2.3 | 236 809 | 156 879 |
| TOTAL DES ACTIFS COURANTS | | 849 727 | 793 061 |
| TOTAL ACTIF | | 2 000 748 | 1 865 775 |
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros) | | | |
| | Notes | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital social | 3.4.3 | 21 646 | 21 646 |
| Primes | 3.4.3 | 75 329 | 75 329 |
| Actions propres | 3.4.3 | (14 435) | (15 175) |
| Réserves consolidées | 3.4.3 | 844 386 | 757 720 |
| Réserves de conversion | 3.4.3 | 21 819 | 12 339 |
| Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres | 3.4.3 | (6 877) | (6 918) |
| Résultat de la période | 3.4.3 | 69 773 | 92 069 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE | 3.4.3 | 1 011 642 | 937 010 |
| Intérêts minoritaires | 3.4.3 | 9 740 | 6 625 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 3.4.3 | 1 021 382 | 943 634 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Provisions non courantes | 3.4.4.1 | 64 993 | 65 475 |
| Dettes financières non courantes | 3.4.6.1 | 412 310 | 337 354 |
| Autres passifs non courants | 3.4.5 | 10 705 | 8 452 |
| Impôts différés passifs | 3.4.10 | 40 091 | 37 745 |
| TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS | | 528 099 | 449 025 |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Provisions courantes | 3.4.4.1 | 23 069 | 13 404 |
| Dettes financières courantes* | 3.4.6.1 | 156 423 | 158 831 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 270 447 | 298 469 |
| Impôt à payer | | 1 328 | 2 411 |
| TOTAL DES PASSIFS COURANTS | | 451 267 | 473 116 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF | | 2 000 748 | 1 865 775 |
| * Dont concours bancaires courants | | 8 273 | 20 480 |

2.3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------------|------------------|
| ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | |
| RÉSULTAT NET | 73 812 | 96 794 |
| ÉLIMINATION DU RÉSULTAT DES MISES EN ÉQUIVALENCE | | |
| Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie : | | |
| - Amortissements et provisions financières et non récurrentes | 119 418 | 98 634 |
| - Variation des impôts différés | (3 467) | 2 333 |
| - Résultats sur cession, provisions passif et autres | 34 797 | 1 393 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 224 560 | 199 154 |
| Variation nette des provisions liées à l'activité courante | (3 299) | (4 303) |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 221 261 | 194 853 |
| Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible | 31 385 | 31 506 |
| Élimination du coût de l'endettement financier net | 5 526 | 5 767 |
| Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie | 10 498 | (5 744) |
| Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation | (18 740) | (16 645) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES AVANT IMPÔT | 249 929 | 209 735 |
| Impôts payés | (26 108) | (15 434) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) | 223 824 | 194 302 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de sociétés consolidées | | (702) |
| Trésorerie acquise | | (43 384) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (118 555) | (134 103) |
| Acquisition d'actifs financiers | | |
| Variation des prêts et avances consentis | (187) | (267) |
| Subventions d'investissement reçues | | |
| Dividendes reçus | | |
| TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENT | (118 742) | (178 455) |
| Trésorerie cédée | (1 249) | (267) |
| Cession de sociétés consolidées | 3 000 | 3 191 |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 1 737 | 2 822 |
| Cession d'actifs financiers | (3) | |
| TOTAL FLUX DE DÉINVESTISSEMENT | 3 485 | 5 746 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B) | (115 257) | (172 710) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation de capital | | 3 167 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | | |
| Dividendes versés aux actionnaires du groupe | (23 421) | (25 499) |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | (1 769) | (1 879) |
| TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR CAPITAUX PROPRES | (25 190) | (24 211) |
| Émission d'emprunts long terme | 60 520 | 30 653 |
| Émission d'emprunts court terme | 103 674 | 102 739 |
| Remboursement d'emprunts long terme | (5 882) | (6 783) |
| Remboursement d'emprunts court terme | (147 088) | (161 420) |
| Intérêts financiers nets versés | (5 534) | (5 766) |
| TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS | 5 690 | (40 576) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C) | (19 501) | (64 789) |
| Incidence des variations de taux de change (D) | 2 338 | (1 149) |
| Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D) | 727 | (390) |
| VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D) | 92 133 | (44 736) |
| Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E) | 136 400 | 181 135 |
| Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E) | 228 533 | 136 400 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 236 809 | 156 879 |
| Concours bancaires courants | (8 273) | (20 479) |
| TRÉSORERIE À LA CLÔTURE | 228 533 | 136 400 |

2.4 / État des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Capital social | Primes liées au capital (Note 3.4.3.2) | Actions propres | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres | Résultat de l'exercice, part du groupe | Capitaux propres, part du groupe | Intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|----------------|--|-----------------|----------------------|------------------------|--|--|----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2018 | 21 610 | 72 584 | (14 720) | 688 882 | 8 419 | 5 261 | 107 965 | 890 001 | 7 664 | 897 665 |
| Résultat de l'exercice N (a) | | | | | | | 92 069 | 92 069 | 4 725 | 96 794 |
| Écarts de conversion (b) | | | | | 3 920 | | | 3 920 | (126) | 3 794 |
| Paiements en actions (c) | | | | 614 | | | | 614 | | 614 |
| Augmentation de capital | 36 | 2 745 | | | | | | 2 781 | 470 | 3 251 |
| Retraitement des actions propres (d) | | | (455) | | | (300) | | (755) | | (755) |
| Retraitement IAS 19 (g) | | | | | | (3 079) | | (3 079) | | (3 079) |
| Affectation résultat N-1 | | | | 107 965 | | | (107 965) | 0 | | 0 |
| Variations de périmètre | | | | (14 371) | | | | (14 371) | (2 527) | (16 898) |
| Dividendes distribués | | | | (25 499) | | | | (25 499) | (1 879) | (27 378) |
| Reclassement | | | | | | | | 0 | | 0 |
| Retraitement des instruments financiers (f) | | | | | | (8 800) | | (8 800) | (5) | (8 805) |
| Divers (e) | | | | 128 | | | | 128 | (1 698) | (1 570) |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 21 646 | 75 329 | (15 175) | 757 720 | 12 339 | (6 918) | 92 069 | 937 010 | 6 625 | 943 634 |
| dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) | | | | | 3 920 | (12 179) | 92 069 | 83 810 | 4 594 | 88 404 |
| CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2019 | 21 646 | 75 329 | (15 175) | 757 720 | 12 339 | (6 918) | 92 069 | 937 010 | 6 625 | 943 634 |
| Résultat de l'exercice N (a) | | | | | | | 69 773 | 69 773 | 4 039 | 73 812 |
| Écarts de conversion (b) | | | | | 9 480 | | | 9 480 | (67) | 9 413 |
| Paiements en actions (c) | | | | 104 | | | | 104 | | 104 |
| Augmentation de capital | | 0 | | | | | | 0 | 947 | 947 |
| Retraitement des actions propres (d) | | | 740 | | | 183 | | 923 | | 923 |
| Retraitement IAS 19 (g) | | | | | | (3 407) | | (3 407) | | (3 407) |
| Affectation résultat N-1 | | | | 92 069 | | | (92 069) | 0 | | 0 |
| Variations de périmètre | | | | 14 352 | | | | 14 352 | (48) | 14 304 |
| Dividendes distribués | | | | (23 420) | | | | (23 420) | (1 769) | (25 189) |
| Reclassement | | | | | | | | 0 | | 0 |
| Retraitement des instruments financiers (f) | | | | | | 3 265 | | 3 265 | 14 | 3 279 |
| Divers (e) | | | | 3 562 | | | | 3 562 | | 3 562 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 21 646 | 75 329 | (14 435) | 844 386 | 21 819 | (6 877) | 69 773 | 1 011 642 | 9 740 | 1 021 382 |
| dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g) | | | | | 9 480 | 41 | 69 773 | 79 294 | 3 986 | 83 279 |

3 / Les notes annexes

3.1 / Information sur le Groupe et événements marquants de l'exercice

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « 6 rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société, ses filiales et ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

Cession des entités INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc

Le Groupe LISI a procédé en date du 3 juillet 2019 à la cession de l'intégralité des actions de ses filiales INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc, dont les activités principales sont la chaudronnerie et l'assemblage d'aérostructures à un fond géré par QUANTUM CAPITAL PARTNERS. Les deux sociétés ont réalisé 61 M€ de chiffre d'affaires en 2018 et 28,2 M€ sur le 1^{er} semestre 2019.

Cession de l'activité de visserie de châssis et pivots de direction (Site de Saint-Florent-sur-Cher)

Le Groupe LISI a procédé en date du 30 novembre 2019 à la cession de l'intégralité du fonds de commerce et de l'ensemble immobilier attaché de son activité vis, goujons de châssis et rotules appartenant à sa filiale LISI AUTOMOTIVE Former à la société AFF ST FLO appartenant au groupe familial AFF GROUPE.

Cette activité vis, goujons de châssis et rotules de direction est située sur la commune de Saint-Florent ; elle emploie 159 employés et a réalisé un chiffre d'affaires de 36,1 M€ en 2018 s'appuyant sur des positions significatives chez PSA, Renault et JTEKT.

3.2 / Règles et méthodes comptables

Les états financiers établis au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 février 2020 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2020.

Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2019

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

Les différentes règles et méthodes comptables sont détaillées lors de la présentation de chaque annexe.

Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

IFRS 16

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16 concernant les contrats de location. Cette norme conduit les entreprises louant des actifs significatifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

Cette norme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le Groupe LISI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée.

Le Groupe a identifié plusieurs types de location qui sont retraités en conformité avec la norme IFRS 16 dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

L'identification des contrats de location a été effectuée comme les années antérieures selon IAS 17 et IFRIC 4.

Capitalisation des contrats de location de biens immobiliers :

sur la base des analyses engagées, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments propres à l'activité de production et les locations de bâtiments à usage de bureaux. La durée de location retenue correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Comptabilisation des locations d'autres actifs :

les principaux contrats de locations identifiées correspondent aux véhicules et autres matériels roulant. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période initialement prévue au contrat. Le Groupe LISI a choisi de ne pas séparer les composants de services à l'intérieur de la location (par exemple, la part maintenance des contrats de locations de voitures ne sera pas retraitée).

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir, les contrats d'une durée inférieure à 12 mois et la location de biens ayant une valeur à neuf de faible valeur (montant inférieur à 5 000 USD) ont été utilisées.

Le Groupe a également opté pour le non retraitement des contrats de location des actifs incorporels.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les dettes de loyers prend en compte le taux marginal d'endettement de la société mère, ajusté à l'aide d'une marge variable nécessaire à l'obtention du financement sur les marchés financiers en fonction des pays concernés. Le taux ainsi déterminé permet de tenir compte notamment de l'environnement économique, de la devise et de la durée de contrats de location des entités du Groupe.

La mise en œuvre de cette norme entraîne un changement de présentation des comptes financiers à compter de l'exercice 2019 :

- Au compte de résultat : la charge de loyer comptabilisée au sein de l'EBITDA sera, sous IFRS 16 comptabilisée en partie en dotation aux amortissements au sein de l'EBIT et en partie en charges financières d'intérêts, ce qui impactera favorablement l'EBITDA pour la totalité du montant des loyers, et partiellement l'EBIT,
- Au bilan : constatation d'un actif immobilisé en contrepartie de passifs financiers correspondant à la valeur actualisée des paiements des loyers restant à décaisser.
- Dans le tableau de flux de trésorerie : le paiement des loyers jusqu'à présent présentés au sein des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, sera présenté sous IFRS 16

pour la partie correspondant aux charges d'intérêts au sein des flux de trésorerie liés aux activités de financement. La partie correspondant aux amortissements sera quant à elle, retraitée de la capacité d'autofinancement.

- L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) sera également impacté favorablement à hauteur de la part comptabilisée en amortissement.

Le Groupe a appliqué les dispositions de transition prévues par IFRS 16.C8 bi) qui prévoit la détermination de la valeur comptable comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location, mais en l'actualisant à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application.

Les impacts ainsi constatés sont les suivants :

| Impacts résultat et FCF (En Keuros) | 31/12/2019 publié ⁽¹⁾ | Impacts IFRS 16 | 31/12/2019 retraité IFRS 16 ⁽²⁾ |
|---|-------------------------------------|--------------------|---|
| Annulation de la charge de loyer | | 13 706 | |
| EBITDA | 273 200 | 13 706 | 259 494 |
| Dotation aux amortissements IFRS 16 | | (12 296) | |
| EBIT | 155 113 | 1 410 | 153 703 |
| Charge financière IFRS 16 | | (2 067) | |
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | 73 812 | (658) | 74 470 |
| ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ | 69 773 | (658) | 70 431 |
| Élimination de la dotation aux amortissements IFRS 16 | | 12 296 | |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 221 261 | 11 639 | 209 622 |
| FCF | 101 479 | 11 639 | 89 840 |

| Impacts bilan (En Keuros) | 31/12/2019 publié ⁽¹⁾ | Impacts IFRS 16 | 31/12/2019 retraité IFRS 16 ⁽²⁾ |
|---|-------------------------------------|--------------------|---|
| ACTIF | | | |
| Actifs corporels nets | 732 776 | 76 150 | 656 626 |
| Dont impact 1 ^{re} application de la norme | | 64 051 | |
| PASSIF | | | |
| Total capitaux propres (résultat de la période) | 1 011 642 | (658) | 1 012 300 |
| Dettes financière non courantes | 412 310 | 64 767 | 347 543 |
| Dettes financière courantes | 156 423 | 12 086 | 144 337 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES | 568 733 | 76 853 | 491 880 |
| Dont impact 1 ^{re} application de la norme | | 64 951 | |

| Impacts ratios (En Millions d'euros) | 31/12/2019 publié ⁽¹⁾ | Impacts IFRS 16 | 31/12/2019 retraité IFRS 16 ⁽²⁾ |
|---|-------------------------------------|--------------------|---|
| EFN | 331,9 | 76,8 | 255,1 |
| GEARING | 32,5 % | | 25,0 % |
| ROCE | 11,5 % | | 12,0 % |
| ROE | 6,8 % | | 6,9 % |
| EFN/EBITDA | 1,21 | | 0,98 |

(1) Incluant les impacts IFRS 16.

(2) Retraité sans prise en compte des impacts IFRS 16.

Rapprochement des informations données au titre d'IAS 17 et des impacts de l'application d'IFRS 16 :

Les informations précédemment communiquées au titre de l'IAS 17 ne peuvent pas être rapprochées du montant de 1^{re} application normative d'IFRS 16.

En effet, les impacts des locations retraitées en location financement n'intégraient pas les taux d'actualisation définis par un actuariaire. De plus, la durée du contrat ne correspondait pas à la méthode retenue selon l'IFRS 16, à savoir la durée pendant laquelle le contrat n'est pas résiliable, augmentée des périodes optionnelles de prolongation de la location ou de non-résiliation anticipée de la location.

Le montant mentionné au paragraphe 2.5.1.2 c) – « contrats de location simple », permet de connaître la charge annuelle des locations immobilières sans tenir compte d'un taux d'actualisation et non retraité selon IAS 17.

IFRIC 23 - « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » : Publiée par l'IASB le 7 juin 2017

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur le résultat lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal appliqué. La méthode utilisée devra être celle qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

La 1^{re} application de l'interprétation au 1^{er} janvier 2019 n'est pas matérielle sur les états financiers du Groupe.

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 3.4.1.1 b) et 3.4.1.2),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 3.4.1.1 a)),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (note 3.4.4.2),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (note 3.6.5),
- la valorisation des paiements en actions (note 3.6.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 3.4.10).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaires, etc...).

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaires (hypothèses de taux).

Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Conformément à IFRS 10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3.3.4. Au 31 décembre 2019 toutes les sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Méthodes de conversion des éléments en devises

- Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la

conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

■ **Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées**

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA sur opérations courantes) comprend les produits opérationnels desquels sont déduits les consommations, les autres achats et charges externes, les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT sur opérations courantes) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT avant opérations non courantes et les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des

activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :

- de leur nature inhabituelle et,
- de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des survalueurs et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous :

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (cf. note 3.4.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

Actif Net Réévalué (ANR) : Moyenne de $[(1,2 \times \text{Chiffre d'affaires Groupe}) + (8 \times \text{EBITDA Groupe}) + (12 \times \text{EBIT Groupe})] - \text{Endettement Financier Net Groupe moyen des années N et N-1}$. Et où :

| | |
|---------------|--|
| CA Groupe | correspond au Chiffre d'affaires consolidé hors taxes, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document d'enregistrement universel. |
| EBITDA Groupe | correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document d'enregistrement universel. |
| EBIT Groupe | correspond au Résultat Opérationnel Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document d'enregistrement universel. |
| EFN Groupe | désigne l'Endettement Financier Net, tel qu'il figure dans le présent document d'enregistrement universel. |

3.3 / Périmètre de consolidation

3.3.1 / Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2019

| Société | Type d'évolution | Date opération | Date de déconsolidation |
|--|--|----------------|-------------------------|
| INDRAERO SIREN ET LISI AEROSPACE CREUZET MAROC | Cession à 100 % des titres de participation | 03/07/2019 | 30/06/2019 |
| SITE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ LISI AUTOMOTIVE FORMER | Cession de l'intégralité du fonds de commerce et de l'ensemble immobilier attaché de son activité vis, goujons de châssis et rotules | 30/11/2019 | 30/11/2019 |

Les variations de périmètre sont comprises dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle. Nous n'avons pas procédé à l'établissement de comptes proforma.

3.3.2 / Impact de la sortie de périmètre d'INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Ceuzet Maroc intervenu sur l'exercice 2019

| INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Ceuzet Maroc | En M€ | Impact en % sur les indicateurs du Groupe |
|---|-------|---|
| Chiffre d'affaires janvier à juin 2019 | 28,2 | 1,6% |
| EBIT janvier à juin 2019 | 0,9 | NA |

Une moins-value de cession est constatée en résultat non récurrent pour un montant de - 24,8 M€.

Un produit d'impôt est comptabilisé pour un montant de 7,1 M€.

Soit une moins-value nette d'impôt de - 17,7 M€.

3.3.3 / Impact de la sortie de périmètre du site de Saint-Florent-sur-Cher intervenu sur l'exercice 2019

La sortie étant intervenue le 30/11/2019, aucun impact significatif concernant le chiffre d'affaires ou l'EBIT du site n'est à constater sur le compte de résultat du Groupe.

Une moins-value de cession est constatée en résultat non récurrent pour un montant de - 15,7 M€.

Un produit d'impôt est comptabilisé pour un montant de 5,2 M€.

Soit une moins-value nette d'impôt de - 10,5 M€.

3.3.4 / Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

| Sociétés | Siège social | Pays | 31/12/2019 | | 31/12/2018 | |
|---|-------------------------------|-----------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts |
| HOLDING | | | | | | |
| LISI S.A. | Grandvillars (90) | France | | Société mère | | Société mère |
| DIVISION LISI AEROSPACE | | | | | | |
| BLANC AERO INDUSTRIES GmbH | Hambourg | Allemagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AEROSPACE Canada Corp | Dorval | Canada | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| HI-SHEAR CORPORATION | Torrance (Californie) | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| HI-SHEAR Holdings LLC | Torrance (Californie) | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AEROSPACE North America, Inc | Torrance (Californie) | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI Holdings North America | Torrance (Californie) | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| The MONADNOCK Company | City of Industry (Californie) | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| AIRMON HOLDINGS 1 SAS | Paris 12 ^e (75) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| BLANC AERO INDUSTRIES SAS | Paris 12 ^e (75) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS | Paris 12 ^e (75) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| CREUZET AERONAUTIQUE SAS | Marmande (47) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| FORGES DE BOLOGNE SAS | Bologne (52) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| INDRAERO SIREN SAS | Argenton/Creuse (36) | France | 0,00 | 0,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING | Ayguemorte-les-Graves (33) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS | Paris 12 ^e (75) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AEROSPACE SAS | Paris 12 ^e (75) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| MANOIR AEROSPACE SAS | Paris 12 ^e (75) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd | Rugby | Grande-Bretagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| ANKIT Fasteners Pvt Ltd | Bangalore | Inde | 53,51 | 53,51 | 52,14 | 52,14 |
| LISI AEROSPACE India Pvt Ltd | Bangalore | Inde | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AEROSPACE Ceuzet Maroc | Casablanca | Maroc | 0,00 | 0,00 | 100,00 | 100,00 |
| LIXUS Industrie | Tanger | Maroc | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| CREUZET POLSKA Sp. Z o o | Rzeszow | Pologne | 70,00 | 70,00 | 70,00 | 70,00 |
| Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş. | Izmir | Turquie | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AEROSPACE CARGO EQUIPMENT SAS | Argenton/Creuse (36) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

| Sociétés | Siège social | Pays | 31/12/2019 | | 31/12/2018 | |
|--|-----------------------------|--------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | | | % de contrôle | % d'intérêts | % de contrôle | % d'intérêts |
| DIVISION LISI AUTOMOTIVE | | | | | | |
| LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH | Mellrichstadt | Allemagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG | Mellrichstadt | Allemagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH | Kierspe | Allemagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH | Heidelberg | Allemagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH | Vöhrenbach | Allemagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE (Hebei) CO., Ltd | Zhuozhou | Chine | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd | Shanghai | Chine | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A. | Madrid | Espagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE LLC | Laredo | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Former SAS | Delle (90) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS | La Ferté Fresnel (61) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS | Puiseux Pontoise (95) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE SAS | Delle (90) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd | Solihull | Grande-Bretagne | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd | Hong Kong | Hong Kong | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV | Monterrey | Mexique | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Form a.s | Cejc | République Tchèque | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi | Izmir | Turquie | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| Termax Corp. | Lake Zurich | États-Unis | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| Termax Int. LLC | Lake Zurich | États-Unis | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| Termax Int. Inc. | Lake Zurich | États-Unis | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| TMX Canada Corp. | Windsor | Canada | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| TMX Mexico | Queretaro | Mexique | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| TMX Fastener Systems | Suzhou | Chine | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| Shanghai Branch | Suzhou | Chine | 51,00 | 51,00 | 51,00 | 51,00 |
| LISI AUTOMOTIVE TANGER | Tanger | Maroc | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc | Livonia | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| DIVISION LISI MEDICAL | | | | | | |
| LISI MEDICAL JEROPA Inc. | Escondido (California) | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI MEDICAL REMMELE Inc | Minneapolis | États-Unis | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI MEDICAL FASTENERS SAS | Neyron (01) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS SAS | Hérouville Saint-Clair (14) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| LISI MEDICAL SAS | Neyron (01) | France | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

3.4 / Détail des postes du bilan

3.4.1 / Actifs non courants

Méthode appliquée pour la réalisation des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumises à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et

les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec les données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2019 à 2023. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différents regroupements d'UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de

valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.

Le Groupe a retenu à partir de l'exercice 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des survaleurs, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Pour la réalisation des tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, l'analyse par Business Group (BG) doit être la règle.

3.4.1.1 - Actifs incorporels

a) Survaleurs

Méthode appliquée

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminuée du cumul des pertes de valeur. Elle est affectée à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 3.4.1.

État des survaleurs à la clôture :

| (en milliers d'euros) | Survaleurs |
|--|----------------|
| SURVALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 347 787 |
| Impairment sur l'exercice 2018 | 0 |
| SURVALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 347 787 |
| Augmentation | 6 864 |
| Diminution | (2 733) |
| Variations de change | 2 635 |
| SURVALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 354 552 |
| Impairment au 31 décembre 2019 | 0 |
| SURVALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 354 552 |

L'augmentation s'explique par l'actualisation de l'écart d'acquisition de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc sur la période (+ 6,9 M€). La diminution concerne la sortie des sociétés INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc (- 2,7 M€).

Les variations de change portent principalement sur la division LISI AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2019 de la manière suivante :

| En millions d'euros | Division LISI AEROSPACE | Division LISI AUTOMOTIVE | Division LISI MEDICAL | TOTAL GROUPE LISI |
|--------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|
| GOODWILL NET | 135,2 | 128,6 | 90,7 | 354,6 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| à durée d'utilité indéterminée | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Marques | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Résultat du test de dépréciation | Pas de perte de valeur | Pas de perte de valeur | Pas de perte de valeur | |

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2018 de la manière suivante :

| En millions d'euros | Division LISI AEROSPACE | Division LISI AUTOMOTIVE | Division LISI MEDICAL | TOTAL GROUPE LISI |
|--------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|
| GOODWILL NET | 137,5 | 120,6 | 89,7 | 347,8 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| à durée d'utilité indéterminée | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Marques | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Résultat du test de dépréciation | Pas de perte de valeur | Pas de perte de valeur | Pas de perte de valeur | |

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2019 en prenant en compte les projections du plan stratégique 2020-2023.

Les flux issus du plan stratégique 2020-2023 ont été actualisés en appliquant les hypothèses suivantes et ont donné les résultats suivants :

| 31/12/2019 | Division LISI AEROSPACE | Division LISI AUTOMOTIVE | Division LISI MEDICAL | TOTAL GROUPE LISI |
|---|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|
| HYPOTHÈSES CLÉS | | | | |
| Flux de trésorerie à un an | Prévisions | Prévisions | Prévisions | |
| Flux de trésorerie à quatre ans | Plan stratégique à 4 ans | Plan stratégique à 4 ans | Plan stratégique à 4 ans | |
| Taux d'actualisation après impôt | 7,10% | 7,93% | 6,70% | |
| Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques | 1,60% | 1,60% | 1,60% | |

| 31/12/2018 | Division LISI AEROSPACE | Division LISI AUTOMOTIVE | Division LISI MEDICAL | TOTAL GROUPE LISI |
|---|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|
| HYPOTHÈSES CLÉS | | | | |
| Flux de trésorerie à un an | Prévisions | Prévisions | Prévisions | |
| Flux de trésorerie à quatre ans | Plan stratégique à 4 ans | Plan stratégique à 4 ans | Plan stratégique à 4 ans | |
| Taux d'actualisation après impôt | 7,52% | 7,89% | 6,80% | |
| Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques | 2,00% | 2,00% | 2,00% | |

| en M€ | Taux d'actualisation 2018 | Taux d'actualisation 2019 | Taux de Croissance à l'infini 2018 | Taux de Croissance à l'infini 2019 | Actif net 2019 | Valeur d'utilité 2019 | Valeur terminale 2019 | % Valeur terminale dans la valeur actualisée 2019 |
|-----------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|---|
| LISI AEROSPACE | 7,5 % | 7,1 % | 2,0 % | 1,6 % | 785 | 2 077 | 1 743 | 84 % |
| LISI AUTOMOTIVE | 7,9 % | 7,9 % | 2,0 % | 1,6 % | 505 | 531 | 433 | 82 % |
| LISI MEDICAL | 6,8 % | 6,7 % | 2,0 % | 1,6 % | 199 | 224 | 201 | 90 % |
| TOTAL | | | | | 1 489 | 2 832 | 2 377 | 84 % |

Le test ne fait pas apparaître de perte de valeur.

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments contributifs des cash flows :

- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,3 % ;
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.
- Variation des éléments constitutifs des cash flows de - 5,0 %

En 2019, comme en 2018, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

b) Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 – 20 ans
- Logiciels : 1 – 10 ans

États des autres actifs incorporels à la clôture :

| (en milliers d'euros) | Concessions, brevets et droits similaires | Autres immobilisations incorporelles | TOTAL |
|---|---|--------------------------------------|----------------|
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 72 533 | 36 762 | 109 295 |
| Autres variations | | 310 | 310 |
| Acquisitions | 3 804 | 1 821 | 5 625 |
| Cessions | (1 145) | (484) | (1 629) |
| Mouvements de périmètre | (807) | 1 204 | 397 |
| Écarts de change | 10 | 177 | 187 |
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 74 395 | 39 790 | 114 185 |
| AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 59 625 | 22 695 | 82 320 |
| Autres variations | | | |
| Dotations aux amortissements | 4 119 | 1 880 | 5 999 |
| Reprises d'amortissements | (1 147) | (3 926) | (5 073) |
| Mouvements de périmètre | (733) | 2 191 | 1 458 |
| Écarts de change | 8 | 80 | 88 |
| AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 61 872 | 22 920 | 84 792 |
| VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 12 523 | 16 871 | 29 393 |

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par la cession des sociétés INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc.

3.4.1.2 - Actifs corporels

a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages

économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 – 40 ans ;
- installations et équipements : 10 – 15 ans ;
- agencements : 5 – 15 ans ;
- matériels de transport : 5 ans ;
- matériels et outillage : 10 ans ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers de bureau : 10 ans ;
- matériels informatiques : 3 ans.

État des actifs corporels détenus en pleine propriété à la clôture :

| (en milliers d'euros) | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériel et outillage | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | TOTAL |
|---|---------------|----------------|---|------------------------------------|--------------------------|------------------|
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 21 268 | 232 484 | 1 194 363 | 103 415 | 62 059 | 1 613 597 |
| Autres variations | 0 | 23 698 | 53 726 | (4 892) | (77 768) | (5 236) |
| Acquisitions | 1 635 | 1 213 | 38 781 | 4 505 | 61 063 | 107 197 |
| Cessions | (54) | (4 036) | (67 277) | (6 948) | (439) | (78 754) |
| Mouvements de périmètre | (242) | (7 301) | (22 148) | (6 333) | (401) | (36 425) |
| Écarts de change | 11 | 1 053 | 8 058 | 234 | 293 | 9 649 |
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 22 618 | 247 111 | 1 205 503 | 89 981 | 44 807 | 1 610 027 |
| AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 898 | 97 445 | 787 046 | 70 426 | 217 | 956 032 |
| Autres variations | 40 | (563) | (38) | (3 253) | (40) | (3 854) |
| Dotations aux amortissements | 100 | 11 679 | 81 373 | 9 711 | 40 | 102 903 |
| Reprises d'amortissements | 0 | (3 308) | (58 810) | (9 553) | (142) | (71 813) |
| Mouvements de périmètre | (93) | (3 543) | (14 273) | (3 190) | 0 | (21 099) |
| Écarts de change | 0 | 369 | 4 645 | 188 | 0 | 5 202 |
| Amortissements au 31 décembre 2019 | 945 | 102 079 | 799 943 | 64 344 | 75 | 967 386 |
| VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 21 673 | 145 032 | 405 560 | 25 623 | 44 732 | 642 649 |

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par la cession des sociétés INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc.

La cession du site de Saint-Florent-sur-Cher impact la variation des immobilisations corporelles nettes à hauteur de - 9,8 M€.

b) Actifs corporels - IFRS 16

La méthodologie appliquée suit à la mise en application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 est expliqué au paragraphe 3.2 – Règles et méthodes comptables.

États des actifs corporels IFRS 16 à la clôture :

| (en milliers d'euros) | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériel et outillage | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations en cours | TOTAL |
|---|----------|---------------|---|------------------------------------|--------------------------|----------------|
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2018 | | 18 824 | 31 165 | | | 49 989 |
| 1 ^{er} application normative IFRS 16 | | 63 543 | | 508 | | 64 051 |
| Autres variations | | 138 | 271 | 3 135 | | 3 544 |
| Acquisitions | | 20 179 | | 3 656 | | 23 835 |
| Cessions | | | (319) | | | (319) |
| Mouvements de périmètre | | (6 306) | (7 022) | | | (13 328) |
| Écarts de change | | 1 165 | 159 | 4 | | 1 328 |
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | | 97 543 | 24 254 | 7 303 | | 129 100 |
| AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2018 | | 5 687 | 25 202 | | | 30 889 |
| 1 ^{er} application normative IFRS 16 | | | | | | |
| Autres variations | | 38 | | | | 38 |
| Dotations aux amortissements | | 10 848 | 1 490 | 2 535 | | 14 873 |
| Reprises d'amortissements | | | | | | |
| Mouvements de périmètre | | (1 210) | (5 712) | | | (6 922) |
| Écarts de change | | 13 | 76 | | | 89 |
| AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019 | | 15 375 | 21 054 | 2 535 | | 38 964 |
| VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | | 82 168 | 3 200 | 4 768 | | 90 135 |

La variation de périmètre est constituée de la sortie de contrats de crédits baux détenus par LISI AEROSPACE Creuzet Maroc. La 1^{er} application normative IFRS 16 laisse apparaître une augmentation de valeur des immobilisations corporelles d'un montant de 64,0 M€ à l'ouverture.

3.4.1.3 - Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation concernant les placements de retraites américaines. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

État des actifs financiers non courants à la clôture :

| (en milliers d'euros) | Autres titres immobilisés | Titres mis en équivalence | Autres actifs financiers | TOTAL |
|--|---------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------|
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 6 758 | | 2 172 | 8 930 |
| Autres variations | 1 617 | | | 1 617 |
| Acquisitions | 37 | | 6 593 | 6 630 |
| Cessions | (155) | | (182) | (337) |
| Mouvements de périmètre | | | (17) | (17) |
| Écarts de change | 146 | | 15 | 161 |
| VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 8 403 | | 8 581 | 16 984 |
| PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 8 | | | 8 |
| Autres variations | | | | |
| Provisions pour pertes de valeur | | | | |
| Reprises de provisions pour pertes de valeur | | | | |
| Mouvements de périmètre | | | | |
| Écarts de change | | | | |
| PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 8 | | | 8 |
| VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 8 395 | | 8 581 | 16 977 |

3.4.1.4 - Actifs et passifs financiers
Actifs financiers

Leur description est développée dans les 3.4.1.3 ci-dessus.

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est

comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

| Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€) | Au 31/12/2019 | | Ventilation par catégorie d'instruments | | | | |
|--|------------------------|----------------|---|-------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| | Valeur nette Comptable | Juste valeur | Juste valeur via résultat | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| Actifs financiers non courants | 16 977 | 16 977 | | | 16 977 | | |
| Autres actifs non courants | 9 | 9 | | | 9 | | |
| Clients et autres débiteurs | 275 072 | 275 072 | | | 273 739 | | 1 333 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 236 809 | 236 809 | 236 809 | | | | |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS | 528 867 | 528 867 | 236 809 | | 290 725 | | 1 333 |
| Dettes financières non courantes | 412 310 | 412 310 | | | | 411 182 | 1 128 |
| Autres passifs non courants (hors PCA) | 4 519 | 4 519 | | | | 4 519 | |
| Dettes financières courantes | 156 423 | 156 423 | | | | 156 423 | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 270 447 | 270 447 | | | | 269 608 | 839 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 843 699 | 843 699 | | | | 841 732 | 1 967 |

| Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€) | Au 31/12/2018 | | Ventilation par catégorie d'instruments | | | | |
|--|------------------------|----------------|---|--------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| | Valeur nette comptable | Juste valeur | Juste valeur via résultat | Actifs disponibles | Prêts et créances | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| Actifs financiers non courants | 8 923 | 8 923 | | | 8 923 | | |
| Autres actifs non courants | 480 | 480 | | | 480 | | |
| Clients et autres débiteurs | 263 141 | 263 141 | | | 260 994 | | 2 147 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 156 879 | 156 879 | 156 879 | | | | |
| Total actifs financiers | 429 423 | 429 423 | 156 879 | | 270 397 | | 2 147 |
| Dettes financières non courantes | 337 354 | 337 354 | | | | 336 165 | 1 189 |
| Autres passifs non courants (hors PCA) | 1 734 | 1 734 | | | | 1 734 | |
| Dettes financières courantes | 158 831 | 158 831 | | | | 158 831 | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 298 469 | 298 469 | | | | 296 197 | 2 272 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 796 388 | 796 388 | | | | 792 927 | 3 461 |

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2019 | | |
|---|------------------|----------------|----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Actifs financiers non courants | 16 977 | | |
| Autres actifs non courants | 9 | | |
| Clients et autres débiteurs | 1 333 | 273 739 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 236 809 | | |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS | 255 128 | 273 739 | |
| Dettes financières non courantes | 412 310 | | |
| Autres passifs non courants (hors PCA) | 4 519 | | |
| Dettes financières courantes | 156 423 | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 839 | 269 608 | |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 574 091 | 269 608 | |

3.4.1.5 - Autres actifs non courants

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| AUTRES CRÉANCES | 9 | 480 |
| TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 9 | 480 |

La créance inscrite au bilan au 31 décembre 2018 couvrait principalement un actif d'impôt qui a été soldé sur l'exercice 2019.

3.4.2 / Actifs courants

3.4.2.1 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-

part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

États des stocks à la clôture :

| (en milliers d'euros) | Matières Premières | Outillage et autres approvision- nements | En-cours de production de biens | Produits finis et intermédiaires | Marchandises | TOTAL |
|--|-----------------------|---|---------------------------------------|--|--------------|----------------|
| VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 61 469 | 20 110 | 174 403 | 127 249 | 9 011 | 392 238 |
| Mouvements de périmètre | (6 228) | (2 090) | (10 605) | (4 573) | 0 | (23 496) |
| - dont augmentations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - dont diminutions | (6 228) | (2 090) | (10 605) | (4 573) | 0 | (23 496) |
| Écarts de change | 293 | 95 | 957 | 1 247 | 66 | 2 658 |
| Variations de stock | 1 959 | (2 976) | 1 434 | (10 297) | (620) | (10 500) |
| Autres variations | (198) | (1 263) | 198 | 214 | (234) | (1 277) |
| VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 57 295 | 13 876 | 166 387 | 113 840 | 8 223 | 359 623 |
| DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 9 760 | 2 431 | 7 339 | 19 637 | 2 066 | 41 233 |
| Mouvements de périmètre | (400) | (127) | (1 209) | (326) | 0 | (2 062) |
| - dont augmentations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - dont diminutions | (400) | (127) | (1 209) | (326) | 0 | (2 062) |
| Dotations aux provisions pour dépréciation | 3 714 | 1 194 | 4 359 | 5 986 | 71 | 15 324 |
| Reprises de provisions pour dépréciation | (3 255) | (2 132) | (5 333) | (6 405) | (1 227) | (18 352) |
| Écarts de change | 70 | 9 | 46 | 334 | 37 | 496 |
| Autres variations | 992 | 0 | (84) | 437 | 0 | 1 345 |
| DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 10 881 | 1 375 | 5 118 | 19 663 | 947 | 37 984 |
| VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 46 414 | 12 501 | 161 269 | 94 177 | 7 276 | 321 639 |

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par la cession des sociétés INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc.

La cession du site de Saint-Florent-sur-Cher impact la variation des stocks nets à hauteur de - 5,8 M€.

L'actualisation de l'écart d'acquisition de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc sur la période entraîne un ajustement des stocks de - 1,3 M€.

3.4.2.2 - Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables, ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 9.

Le Groupe a opté pour le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9 : le Groupe utilise les informations sur les comptes en souffrance pour déterminer s'il y a eu des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Suite aux analyses conduites, l'ECL (Expected Credit Loss) estimé au 31 décembre 2019 n'est pas significatif.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers.

Le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2019 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 3,1 M€ rapporté à un montant total de créances de 237,6 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 97,5 K€.

État des clients et autres débiteurs à la clôture :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|----------------|----------------|
| Créances clients et comptes rattachés brutes | 237 592 | 223 005 |
| Dépréciations des créances clients et comptes rattachés | (3 070) | (3 481) |
| CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS | 234 523 | 219 524 |
| État - autres impôts et taxes | 25 553 | 27 502 |
| Organismes sociaux et personnel | 477 | 250 |
| Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs | 3 210 | 4 776 |
| Charges constatées d'avance | 7 149 | 5 461 |
| Autres | 4 161 | 5 629 |
| AUTRES DÉBITEURS | 40 549 | 43 617 |
| TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS | 275 072 | 263 141 |

Les cessions de créances s'élevaient au 31 décembre 2019 à 50,3 M€ contre 69,1 M€ au 31 décembre 2018. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe quatre contrats de cession de créances, deux signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 82 M€.

Créances par maturité

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, le Groupe estime que le risque de non recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an, la part à plus d'un an n'étant pas matérielle.

Le délai moyen de paiement pour l'exercice 2019 est de 49 jours, identique à l'exercice 2018.

En K€

2019

| Groupe | TOTAL | < 30 jours | 30 à 60 jours | 60 à 90 jours | 90 à 120 jours | > 120 jours |
|-------------------------|---------|------------|---------------|---------------|----------------|-------------|
| Créances clients brutes | 237 593 | 142 944 | 85 094 | 18 035 | 1 823 | (10 304) |
| Créances clients nettes | 234 523 | 139 874 | 85 094 | 18 035 | 1 823 | (10 304) |

En K€

2018

| Groupe | TOTAL | < 30 jours | 30 à 60 jours | 60 à 90 jours | 90 à 120 jours | > 120 jours |
|-------------------------|---------|------------|---------------|---------------|----------------|-------------|
| Créances clients brutes | 223 005 | 144 486 | 77 526 | 11 851 | 673 | (10 563) |
| Créances clients nettes | 219 524 | 140 797 | 77 526 | 11 851 | 661 | (10 563) |

Le montant à plus de 120 jours retraduit des avances clients à plus d'un an.

Retards de paiement

Retards de paiement en milliers d'euros

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------|---------------|---------------|
| 0 à 30 jours | 25 883 | 26 700 |
| 30 à 60 jours | 5 557 | 5 027 |
| 60 à 90 jours | 1 271 | 1 419 |
| > 90 jours | 3 116 | 8 557 |
| TOTAL | 35 827 | 41 704 |

3.4.2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires (composants de la trésorerie nette puisqu'ils ne font pas l'objet de conventions d'autorisation empêchant la banque d'exiger « le remboursement à vue » des découverts), les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

Le traitement comptable des SICAV monétaires et des certificats de dépôts négociables demeurent inchangés sous IFRS 9.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2019 s'élève à 236,8 M€ contre 156,9 M€ en 2018. Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe et notamment des Sicav monétaires et certificats de dépôts négociables pour un montant de 94,5 M€ en 2019 contre 95,9 M€ en 2018, et de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossment garantissant le capital.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|----------------|----------------|
| Incidence de la variation des stocks | 10 498 | (5 744) |
| Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs | (16 555) | (4 614) |
| Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs | (2 185) | (12 031) |
| Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts | 5 277 | 16 072 |
| VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT | (2 965) | (6 317) |

L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) se détaille comme suit :

| en milliers d'euros | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|----------------|---------------|
| Capacité d'autofinancement | 221 261 | 194 853 |
| Investissements industriels nets | (116 817) | (131 282) |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | (2 965) | (6 317) |
| EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (FREE CASH FLOW) | 101 479 | 57 254 |

3.4.3 / Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 1 012 M€ au 31 décembre 2019 contre 937 M€ au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 75 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

| Variation en M€ | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------|-------------|
| Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société | 69,8 | 92,1 |
| Augmentation de capital réservée aux salariés | 0,0 | 2,8 |
| Distribution de dividendes versés en mai | (23,4) | (25,5) |
| Actions auto-détenues et paiements en actions | 1,0 | (0,1) |
| Écarts actuariels sur avantages au personnel | (3,4) | (3,1) |
| Variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie | 3,3 | (8,8) |
| Variation de périmètre | 14,4 | (14,3) |
| Retraitements divers | 3,6 | 0,1 |
| Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la réévaluation du dollar | 9,5 | 3,9 |
| TOTAL | 74,6 | 47,0 |

La variation de périmètre s'explique essentiellement par la diminution du put sur minoritaires suite à la réévaluation de la dette d'acquisition des minoritaires de Termax (- 15,3 M€). Le poste retraitements divers comprend la remise à valeur historique de titres de participation pour 4,4 M€.

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

3.4.3.1 - Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 645 726 €, se décomposant en 54 114 317 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

3.4.3.2 - Primes liées au capital
Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

| Détail des primes liées au capital (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|---------------|---------------|
| Primes d'émission | 57 588 | 57 588 |
| Primes d'apport | 15 030 | 15 030 |
| Primes de fusion | 2 711 | 2 711 |
| TOTAL | 75 329 | 75 329 |

3.4.3.3 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique et en croissance, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance interne et externe, et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans le chapitre 4 – RSE. Ils ne concernent que des actions existantes auto-détenues.

3.4.3.4 - Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2019 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2020 s'analyse comme suit :

| Montant (en millions d'euros) | 2019 | 2018 |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| DIVIDENDE NET GLOBAL | 24,9 | 23,4 |

Le montant estimé pour l'année 2019 est calculé sur la base du nombre total d'actions, soit 54 114 317 actions. Les actions auto détenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2019 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2020 s'analyse comme suit :

| Dividende par action en euros | 2019 | 2018 |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| DIVIDENDE PAR ACTION | 0,46 | 0,44 |

3.4.4 / Les provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

3.4.4.1 - La variation des provisions s'analyse comme suit :

| (en milliers d'€) | Au 1 ^{er} janvier 2018 | Dotations (nettes des reprises) | Au 31 décembre 2018 | Dotations | Reprises (montants utilisés) | Reprises (montants non utilisés) | Gains / Pertes actuariels par capitaux propres | Reclassements - Autre | Entrée / Sortie de périmètre | Écarts de conversion | Au 31 décembre 2019 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------|------------------------------|----------------------------------|--|-----------------------|------------------------------|----------------------|---------------------|
| Pensions et retraites | 39 378 | 4 159 | 43 537 | 3 113 | (1 915) | (745) | 5 547 | 0 | (1 727) | (361) | 47 450 |
| Médailles du travail | 4 344 | 46 | 4 389 | 491 | (336) | (28) | | | (136) | 0 | 4 380 |
| Risques liés à l'environnement | 5 463 | (2 391) | 3 072 | 924 | (426) | (1 951) | | 110 | 0 | 18 | 1 746 |
| Litiges et autres risques | 5 216 | 10 | 5 226 | 1 968 | (3 862) | (631) | | (180) | (358) | 12 | 2 174 |
| Garanties données aux clients | 9 693 | (443) | 9 250 | 675 | (17) | (667) | | 0 | 0 | 1 | 9 242 |
| Pour perte sur contrat | 900 | (900) | 0 | 0 | 0 | 0 | | | 0 | | 0 |
| SOUS TOTAL PROVISIONS NON COURANTES | 64 995 | 481 | 65 475 | 7 171 | (6 557) | (4 022) | 5 547 | (70) | (2 221) | (331) | 64 992 |
| Pour perte sur contrat | 0 | (0) | 0 | 235 | 0 | (350) | | 115 | 0 | 0 | 0 |
| Réorganisation industrielle | 766 | 1 789 | 2 555 | 155 | (868) | (179) | | 0 | 0 | 39 | 1 701 |
| Restructuration | 747 | (547) | 200 | 68 | (18) | 0 | | 0 | 0 | 2 | 252 |
| Risques liés à l'environnement | 158 | 859 | 1 017 | 100 | (50) | (40) | | 2 135 | 0 | 11 | 3 172 |
| Litiges | 748 | (382) | 366 | 164 | (126) | 0 | | 0 | (150) | 5 | 258 |
| Autres risques | 12 737 | (3 472) | 9 265 | 9 417 | (3 006) | (1 302) | | 3 256 | (11) | 64 | 17 684 |
| SOUS TOTAL PROVISIONS COURANTES | 15 156 | (1 753) | 13 404 | 10 139 | (4 068) | (1 871) | 0 | 5 506 | (160) | 121 | 23 069 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 80 151 | (1 272) | 78 880 | 17 309 | (10 625) | (5 893) | 5 547 | 5 436 | (2 381) | (210) | 88 063 |
| dont en résultat opérationnel récurrent | | | | 16 353 | (8 668) | (5 459) | | | | | |
| dont en résultat opérationnel non récurrent | | | | 956 | (1 957) | (434) | | | | | |

Pensions et retraites : voir 3.4.4.2

Risques liés à l'environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Au 31 décembre 2019, ce poste est impacté à hauteur de + 2,1 M€ par la constatation d'une provision sur la participation de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc en contrepartie de l'écart de 1^{re} consolidation.

Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été estimé au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour. L'essentiel des mouvements concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

Restructuration et réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits).

Les montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, de qualification nouveaux produits, fiscaux et salariaux. Au 31 décembre 2019, ce poste est impacté à hauteur de + 3,3 M€ par la constatation d'une provision sur la participation de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc en contrepartie de l'écart de 1^{re} consolidation.

3.4.4.2 - Engagements pris envers le personnel

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants ou en interne selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les exigences d'IFRIC 14 n'entrent pas dans le périmètre des retraitements à pratiquer par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

Descriptif général des régimes

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre :

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

États-Unis :

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2019 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

| En milliers d'euros | France | Allemagne | États-Unis | Angleterre | Autres |
|---------------------------------------|----------------------------|--|---|---------------------------------|--------|
| Dette actuarielle | 35 572 | 8 880 | 348 | 24 880 | 2 650 |
| Taux d'actualisation | 0,75% | 0,64% | 2,75% | 2,19% | 3,89% |
| Référence utilisée | I Boxx zone euro 12 ans | Extrapolation basée sur courbe des taux AAA à 15 ans de la BCE | taux Citigroup Pension Discount Curve | I Boxx AA-rated 15 ans +0,3% | |
| Inflation - Augmentation des salaires | 2,00% | 1,50% | N/A | 3,20% | NA |

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 2,75 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 2,19 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2019, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 30 % en actions et de 70 % en obligations pour l'Angleterre.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2019 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

| Évolution de la dette actuarielle | 2019 | 2018 |
|---|---------------|---------------|
| DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE | 66 869 | 63 500 |
| Coût des services | 2 242 | 2 139 |
| Coût de la désactualisation | 1 553 | 1 545 |
| Prestations versées | (4 674) | (2 729) |
| Réductions | (745) | 0 |
| Liquidations | 0 | 0 |
| Coûts des services passés | (29) | 658 |
| Variation de périmètre | (1 727) | (3) |
| Écarts de conversion | 848 | (878) |
| Pertes actuarielles (gains) | 7 992 | 2 635 |
| DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE | 72 330 | 66 869 |
| Évolution de la valeur de marché des actifs de couverture | 2019 | 2018 |
| Valeur à l'ouverture | 23 332 | 24 755 |
| Cotisations versées par le Groupe | 0 | 282 |
| Prestations prélevées sur le fonds | (2 760) | (752) |
| Liquidations | 0 | 0 |
| Rendements attendus des actifs | 653 | 658 |
| Écarts de conversion | 1 230 | (190) |
| Gains actuariels (pertes) | 3 139 | (1 421) |
| VALEUR À LA CLÔTURE | 25 594 | 23 332 |

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

| En milliers d'euros | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-----------------|-----------------|
| PASSIF COMPTABILISÉ À LA CLÔTURE | (46 736) | (43 537) |

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2019 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 3,1 M€ et se décompose de la manière suivante :

| En milliers d'euros | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Coût des services | 2 242 | 2 139 |
| Coût de la désactualisation | 1 553 | 1 545 |
| Rendements attendus des actifs du régime | (653) | (658) |
| Coût des services passés | (29) | 658 |
| CHARGE (PRODUIT) COMPTABILISÉE | 3 113 | 3 683 |

3.4.5 / Autres passifs non courants

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|---------------|--------------|
| Dépôts et cautionnements reçus | 96 | 94 |
| Dettes supérieures à 1 an | 867 | 799 |
| Participation des salariés de l'exercice | 3 556 | 841 |
| Produits constatés d'avance | 6 717 | 6 717 |
| TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS | 10 705 | 8 452 |

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions reçues des administrations régionales dans le cadre du projet de construction de l'usine de Villefranche de Rouergue.

3.4.6 / Dettes financières

3.4.6.1 - Dettes financières

Ventilation par nature

| (en milliers d'€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-------------------|----------------|
| PART NON COURANTE | | |
| Crédits moyen terme | 327 307 | 321 430 |
| Dettes relatives aux contrats de crédit-baux | 76 289 | 4 307 |
| Participation des salariés (bloquée en compte courant) | 8 714 | 11 617 |
| SOUS TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES | 412 310 | 337 354 |
| PART COURANTE | | |
| Concours bancaires d'exploitation | 8 273 | 20 480 |
| Crédits moyen terme | 133 859 | 132 396 |
| Dettes relatives aux contrats de crédit-baux | 10 617 | 2 419 |
| Participation des salariés (bloquée en compte courant) | 3 672 | 3 538 |
| SOUS TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES | 156 420 | 158 831 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES | 568 730 | 496 185 |

Ventilation par échéance

| (en milliers d'€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------------------------------|-------------------|----------------|
| EMPRUNTS | | |
| à un an | 133 859 | 132 396 |
| de deux à cinq ans | 292 504 | 286 151 |
| à plus de cinq ans | 34 803 | 35 279 |
| SOUS TOTAL EMPRUNTS | 461 166 | 453 826 |
| AUTRES DETTES FINANCIÈRES | | |
| à un an | 22 562 | 26 436 |
| de deux à cinq ans | 54 550 | 15 444 |
| à plus de cinq ans | 30 453 | 480 |
| SOUS TOTAL AUTRES DETTES | 107 565 | 42 360 |
| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES | 568 729 | 496 185 |

Ventilation par nature de flux

| | |
|---|----------------|
| DETTE FINANCIÈRE AU 01/01/2018 | 496 185 |
| Sous total variations résultant de flux de trésorerie | 11 260 |
| Sous total variations sans effet cash | 61 385 |
| DETTE FINANCIÈRE AU 31/12/2019 | 568 829 |

Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable :

| Entités contractantes | Nature du crédit | Taux Fixe | Taux variable | Montant global des lignes en M€ | Capital restant dû au 31/12/2019 en M€ | Échéances | Existence ou non de couvertures en taux ou en devises | Covenant |
|------------------------|------------------|-----------|------------------------|---------------------------------|--|-----------|---|----------|
| LISI S.A | Crédit classique | | Euribor 3 Mois + marge | 30,0 | 30,0 | 2021 | Couvert partiellement par un SWAP | |
| | Crédit classique | 1,00 % | | 30,0 | 30,0 | 2022 | | [1] |
| | Crédit classique | 0,75 % | | 30,0 | 30,0 | 2024 | | [1] |
| | Crédit classique | 0,65 % | | 15,0 | 8,5 | 2024 | | [1] |
| | Crédit classique | 0,65 % | | 15,0 | 9,1 | 2024 | | [1] |
| | Crédit classique | 0,65 % | | 15,0 | 9,2 | 2024 | | [1] |
| | Crédit classique | 0,73 % | | 15,0 | 15,0 | 2023 | | [1] |
| | Crédit classique | 0,80 % | | 15,0 | 15,0 | 2023 | | [1] |
| | Crédit classique | 0,95 % | | 10,0 | 8,9 | 2026 | | [1] |
| | Crédit classique | 1,22 % | | 20,0 | 20,0 | 2026 | | [1] |
| | USPP * | 3,64 % | | 56,0 | 32,0 | 2023 | | [2] |
| | USPP * | 1,82 % | | 20,0 | 17,1 | 2025 | | [2] |
| | USPP * | 1,78 % | | 40,0 | 40,0 | 2026 | | [2] |
| CREUZET AERONAUTIQUE | Crédit classique | | Euribor 1 Mois + marge | 3,9 | 0,3 | 2020 | Couvert par un SWAP | [1] |
| BLANC AERO INDUSTRIES | Crédit classique | | Euribor 3 Mois + marge | 11,5 | 9,1 | 2031 | Couvert par un SWAP | [1] |
| LISI AUTOMOTIVE Former | Crédit classique | | Euribor 3 Mois + marge | 6,0 | 1,3 | 2021 | | |
| | | | | 3,0 | 1,5 | 2024 | | |
| | | | | 3,0 | 1,8 | 2024 | | [1] |
| LISI MEDICAL Fasteners | Crédit classique | | Euribor 3 Mois + marge | 4,5 | 1,8 | 2024 | Couvert par un SWAP | [1] |
| | | | TOTAL | 342,9 | 280,5 | | | |

* USPP : US Private Placement

3.4.6.2 - Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une ou deux fois par an selon les établissements bancaires, aux dates de clôture semestrielles et annuelles. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

À la clôture les covenants sont respectés.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-après :

[1]

Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Endettement Financier Net / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Endettement Financier Net / EBITDA).

[2]

Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Endettement Financier Net / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Endettement Financier Net / EBITDA).

Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA).

Au 31 décembre 2019 :

- Le ratio de Gearing consolidé ressort à 0,328 contre 0,362 en 2018.

- Le ratio de Leverage consolidé ressort à 1,215 contre 1,505 en 2018,

- Le ratio de couverture de charge d'intérêt consolidé ressort à 0,016 contre 0,012 en 2018

Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

3.4.6.3 - Détail de l'endettement financier

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------------|----------------|
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 236 809 | 156 879 |
| TRÉSORERIE DISPONIBLE [A] | 236 809 | 156 879 |
| Concours bancaires courants [B] | 8 273 | 20 480 |
| TRÉSORERIE NETTE [A - B] | 228 536 | 136 399 |
| Crédits | 461 166 | 449 847 |
| Autres dettes financières | 99 294 | 25 859 |
| DETTES FINANCIÈRES NETTES [C] | 560 460 | 475 706 |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + A - B] | 331 924 | 339 307 |
| CAPITAUX PROPRES GROUPE [E] | 1 011 642 | 937 010 |
| RATIO D'ENDETTEMENT (EN %) [D / E] | 32,8 % | 36,2 % |

N. B. : Rappel 2017 du ratio d'endettement : 33,7 %

3.4.7 / Passifs financiers

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

| Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros) | Au 31/12/2019 Valeur nette comptable | Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance | | | Total |
|---|---|---|----------------|------------------|----------------|
| | | A moins d'1 an | De 1 à 5 ans | Au-delà de 5 ans | |
| Dettes financières non courantes | 412 310 | | 346 954 | 65 356 | 412 310 |
| Autres passifs non courants (hors PCA) | 4 519 | | 4 519 | | 4 519 |
| Dettes financières courantes | 156 420 | 156 420 | | | 156 420 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 270 447 | 270 447 | | | 270 447 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 843 696 | 426 867 | 351 473 | 65 356 | 843 696 |

| Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros) | Au 31/12/2018 Valeur nette comptable | Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance | | | Total |
|---|---|---|----------------|------------------|----------------|
| | | A moins d'1 an | De 1 à 5 ans | Au-delà de 5 ans | |
| Dettes financières non courantes | 337 354 | | 301 595 | 35 759 | 337 354 |
| Autres passifs non courants (hors PCA) | 1 734 | | 1 734 | | 1 734 |
| Dettes financières courantes | 158 831 | 158 831 | | | 158 831 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 298 469 | 298 469 | | | 298 469 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 796 388 | 457 300 | 303 329 | 35 759 | 796 388 |

3.4.8 / Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2019, le Groupe LISI bénéficie de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 40 M€, et d'une trésorerie de 236,8 M€, aboutissant à une capacité de financement globale de 276,8 M€, le rendant peu sensible au risque de liquidité.

3.4.9 / Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt. Cela pourrait avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie. Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux. Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe n'a pas mis en place de nouvelles couvertures en 2019. Le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2019 porte sur un montant restant dû de 40,7 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 3.6.6 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

| (en milliers d'€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Emprunts - taux variables | 45 712 | 54 800 |
| Concours bancaires courants | 8 273 | 16 441 |
| Trésorerie et équivalents trésorerie | (223 408) | (143 479) |
| POSITION NETTE AVANT GESTION | (169 423) | (72 238) |
| SWAP de taux d'intérêts | 40 731 | 46 302 |
| COUVERTURE | 40 731 | 46 302 |
| POSITION NETTE APRÈS GESTION | (210 154) | (118 540) |

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul la sensibilité aux taux des positions nettes (prêteuses et emprunteuses).

Au 31 décembre 2019, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à 2,1 M€.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| Impôts différés actifs | 17 312 | 11 894 |
| Impôts différés passifs | (40 091) | (37 745) |
| IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS | (22 779) | (25 851) |

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés

3.4.10 / Impôts différés

Les impôts différés des sociétés françaises ont été réévalués, afin de tenir compte de l'article de la loi de finances pour 2019 sur la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés à 25 %.

que si leur récupération est probable. À titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2019 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 19,5 M€ contre 19,4 M€ en 2018.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité :

| 2019 | | | | 2018 | | | |
|-------|--------------|---------|--------|-------|--------------|---------|--------|
| -1 an | 1 an à 5 ans | + 5 ans | Total | -1 an | 1 an à 5 ans | + 5 ans | Total |
| 3 443 | 10 641 | 3 228 | 17 312 | 5 021 | 3 650 | 3 223 | 11 894 |

3.5 / Détail des principaux postes du compte de résultat

3.5.1 / Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » introduit une grille d'analyse unique quelles que soient les transactions (vente de biens, vente de services, octroi de licences...) comportant cinq étapes successives :

- Identification du ou des contrats ;
- Identification des différentes obligations contractuelles du vendeur (obligation de performance) ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de transaction aux différentes obligations identifiées ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

Les filiales intégrées dans le Groupe LISI étant pour la plupart des sites de production industrielle, l'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits finis. Le Groupe a néanmoins identifié plus particulièrement deux types de transaction distinctes de celle énoncée précédemment : la première concerne les pénalités de retard (sur livraison, sur dérive qualité, ...) comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires ; la seconde est relative aux facturations d'outillages traitées comme des prestations complémentaires donnant lieu à la reconnaissance d'un chiffre d'affaires au moment de l'acceptation de l'outillage et des échantillons initiaux. Ces principes sont traités conformément à la norme IFRS 15.

Le Groupe revoit ses contrats de vente à chaque exercice : l'analyse confirme que la comptabilisation est conforme à IFRS 15.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 3.6.1 « informations sectorielles ».

3.5.2 / Consommations

| (en milliers d'euros) | LISI AEROSPACE | LISI AUTOMOTIVE | LISI MEDICAL | Autres | TOTAL 2019 | TOTAL 2018 |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|--------------|-------------------|----------------|
| Consommations de marchandises | 4 369 | 24 075 | 2 757 | (268) | 30 933 | 32 609 |
| Consommations de matières premières | 188 900 | 115 576 | 16 590 | (2) | 321 064 | 313 025 |
| Outillages | 37 271 | 26 205 | 8 689 | (19) | 72 146 | 68 538 |
| Autres approvisionnements | 32 263 | 17 372 | 2 689 | 21 | 52 346 | 50 252 |
| TOTAL CONSOMMATIONS | 262 803 | 183 228 | 30 725 | (268) | 476 490 | 464 424 |

3.5.3 / Autres achats et charges externes

| (en milliers d'euros) | LISI AEROSPACE | LISI AUTOMOTIVE | LISI MEDICAL | Autres | TOTAL 2019 | TOTAL 2018 |
|--|-------------------|--------------------|-----------------|----------------|-------------------|----------------|
| Sous-traitance | 60 037 | 53 828 | 8 643 | 0 | 122 507 | 116 846 |
| Entretien | 32 965 | 24 529 | 5 051 | 676 | 63 222 | 64 635 |
| Transports | 10 451 | 13 267 | 1 013 | 1 | 24 732 | 24 370 |
| Énergie | 17 247 | 14 589 | 1 921 | 11 | 33 768 | 32 988 |
| Autres charges externes | 74 847 | 29 584 | 7 596 | (6 756) | 105 271 | 113 646 |
| TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES | 195 547 | 135 797 | 24 224 | (6 068) | 349 500 | 352 485 |

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau ci-après recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe.

Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2019 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les

comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

| En milliers d'€ | Ernst & Young | | Exco et Associés | | Auditeurs étrangers | |
|-----------------|---------------|---------|------------------|---------|---------------------|---------|
| | Montant | Montant | Montant | Montant | Montant | Montant |
| | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 |

AUDIT

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

| | | | | | | |
|----------------------------------|-----|-----|-----|-----|---|---|
| - Holding | 28 | 25 | 28 | 31 | | |
| - Filiales intégrées globalement | 784 | 843 | 265 | 279 | 0 | 0 |

Autres diligences et prestations

| | | | | | | |
|----------------------------------|----|----|----|----|----|---|
| - Holding | 22 | 30 | 8 | 23 | | |
| - Filiales intégrées globalement | 15 | 79 | 43 | 49 | 18 | 6 |

| | | | | | | |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|-----------|----------|
| SOUS-TOTAL | 849 | 977 | 343 | 330 | 18 | 6 |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|-----------|----------|

AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT

Juridique, fiscal et social

Prestations diverses

| | | | | | | |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|-----------|----------|
| SOUS-TOTAL | | | | | | |
| TOTAL | 849 | 977 | 343 | 330 | 18 | 6 |

Les montants figurant en autres diligences et prestations concernent entre autre l'examen des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

3.5.4 / Charges de personnel

| (en milliers d'euros) | LISI AEROSPACE | LISI AUTOMOTIVE | LISI MEDICAL | Autres | Total 2019 | Total 2018 |
|---|----------------|-----------------|---------------|--------------|----------------|----------------|
| Intérimaires | 21 028 | 7 329 | 2 333 | 51 | 30 741 | 36 821 |
| Salaires et intéressement | 247 985 | 141 834 | 48 598 | 2 990 | 441 407 | 433 893 |
| Indemnités de licenciement | 2 068 | 897 | 416 | 3 | 3 384 | 3 753 |
| Charges sociales et taxes sur salaires | 90 887 | 50 099 | 18 058 | 1 811 | 160 855 | 161 893 |
| Participation des salariés | 4 612 | (17) | 240 | 0 | 4 835 | 2 025 |
| Prestations de retraite et médailles du travail | 1 126 | 857 | 134 | 0 | 2 117 | 1 664 |
| TOTAL CHARGES DE PERSONNEL | 367 706 | 200 999 | 69 779 | 4 855 | 643 338 | 640 048 |

3.5.5 / Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables.

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux ou encore dans des procédés de production innovants. Cette activité de recherche et développement

s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

De ce fait, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Ces dernières se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Les effectifs dédiés directement à la recherche et développement ont représenté en 2019 environ 2,4 % des salariés du Groupe.

Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

Les dépenses engagées au cours des deux derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| En millions d'€ | 2019 | 2018 |
|--|-------|-------|
| Dépenses de Recherche et Développement | 31,3 | 30,9 |
| % du chiffre d'affaires | 1,8 % | 1,9 % |
| Projets activés | 2,9 | 2,0 |

3.5.6 / Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| CHARGES OPÉRATIONNELLES NON RÉCURRENTES | | |
| Cession Indraero Siren et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc | (24 756) | |
| Cession site de Saint-Florent (Division LISI AUTOMOTIVE) | (15 723) | |
| Coûts des réorganisations industrielles | (4 446) | (4 768) |
| Autres coûts | (477) | (1 030) |
| Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles | (956) | (7 476) |
| Cession Beteo | | (419) |
| TOTAL | (46 358) | (13 693) |
| PRODUITS OPÉRATIONNELS NON RÉCURRENTS | | |
| Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles | 1 523 | 3 427 |
| Autres produits | 0 | |
| TOTAL | 1 523 | 3 427 |
| PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON RÉCURRENTS | (44 835) | (10 266) |

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2018.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.

3.5.7 / Résultat financier

(en milliers d'euros)

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|----------------|----------------|
| PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT | | |
| Produits de trésorerie | 3 247 | 3 263 |
| Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives | 297 | 199 |
| Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives | (235) | (80) |
| Charges de financement | (7 636) | (5 885) |
| SOUS TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT | (4 328) | (2 503) |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS | | |
| Profits de change | 26 688 | 42 635 |
| Pertes de change | (27 212) | (29 966) |
| Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises | (3 279) | (4 084) |
| Autres | (418) | (738) |
| SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS | (4 221) | 7 846 |
| RÉSULTAT FINANCIER | (8 548) | 5 343 |

Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

La diminution du résultat financier par rapport à 2018 s'explique principalement par la hausse des charges de financement suite à la mise en application d'IFRS 16. Les charges financières comptabilisées dans le cadre de cette norme sur l'exercice 2019 sont d'un montant de 2,1 M€.

3.5.8 / Impôt sur les sociétés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend :

- la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas il est comptabilisé en capitaux propres.
- Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles. Un actif d'impôt différé sur les reports déficitaires n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les reports déficitaires.
- Le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

3.5.8.1 - Ventilation de l'impôt

| Répartition en milliers d'€ | Résultat avant impôt | Impôt * | Résultat après impôt |
|--|----------------------|-----------------|----------------------|
| Résultat courant | 151 401 | (37 033) | 114 367 |
| Charges et produits opérationnels non récurrents | (44 836) | 14 758 | (30 079) |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | (4 834) | 1 665 | (3 169) |
| Crédits d'impôts | | (16) | (16) |
| CVAE | | (7 292) | (7 292) |
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | 101 731 | (27 919) | 73 812 |

* dont impôts à payer : - 21 944 K€
 dont impôts différés : + 3 467 K€
 dont retenue à la source sur produits reçus de l'étranger : - 2 133 K€ dont crédits d'impôts : - 16 K€
 dont CVAE : - 7 292 K€

3.5.8.2 - Preuve d'impôt

| Preuve d'impôt au 31/12/2019 | M€ | % |
|---|---------|----------|
| Résultat attribuable au groupe | 69,8 | |
| Intérêts minoritaires | (4,0) | |
| IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ cvae) | 27,9 | |
| Résultat avant IS | 101,7 | |
| Taux normatif société mère | 34,43 % | |
| IS théorique / taux à 34,43 % | 35,02 | 125,47 % |

ÉCART

| | | |
|---|----------------|----------------|
| QP frais et charges non déductible | 1,17 | 4,2 % |
| Retenue à la source sur dividendes étrangers | 2,13 | 7,6 % |
| Delta taux central / taux locaux | (11,20) | (40,1 %) |
| Crédits d'impôts | 0,02 | 0,1 % |
| Activités non soumises à l'impôt | (3,44) | (12,3 %) |
| Quote-part imposable des dividendes étrangers | (2,05) | (7,3 %) |
| Impôts sur exercices antérieurs | (0,10) | (0,4 %) |
| Déficits fiscaux non activés | 0,63 | 2,3 % |
| Intégration fiscale France | (0,94) | (3,4 %) |
| Intégration fiscale étrangère | 0,21 | 0,8 % |
| Transition Tax US | 0,00 | 0,0 % |
| Suramortissement loi Macron | (2,06) | (7,4 %) |
| CIR | (1,78) | (6,4 %) |
| CICE | 0,00 | 0,0 % |
| CVAE | 4,78 | 17,1 % |
| Différence permanente | 5,23 | 18,7 % |
| Autres | 0,54 | 1,9 % |
| IS AU COMPTE DE RÉSULTAT (YC CVAE) | 27,9 | 100,0 % |
| TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT RAPPORTÉE AU RÉSULTAT AVANT IMPÔT) | 27,43 % | |

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 27,4 %, stable par rapport à 2018 (25,9 %).

3.5.8.3 - Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

| | 2019 | 2018 |
|--------------------|---------|---------|
| Allemagne | 30,00 % | 30,00 % |
| Angleterre | 17,00 % | 19,00 % |
| Canada | 26,90 % | 26,90 % |
| Espagne | 25,00 % | 25,00 % |
| États-Unis | 21,00 % | 21,00 % |
| France | 34,43 % | 34,43 % |
| République tchèque | 19,00 % | 19,00 % |
| Chine | 25,00 % | 25,00 % |
| Mexique | 30,00 % | 30,00 % |

3.5.9 / Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès

différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions, actions sous conditions de performance).

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

| 31/12/2019 En milliers d'euros | Résultat de la période | Nombre d'actions | Résultat net par action en € |
|---|------------------------|-------------------|------------------------------|
| Total actions | | 54 114 317 | |
| Actions d'autocontrôle | | (880 256) | |
| RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION | 69 773 | 53 234 061 | 1,31 |
| Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution | | 434 430 | |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION | 69 773 | 53 668 491 | 1,30 |

| 31/12/2018 En milliers d'euros | Résultat de la période | Nombre d'actions | Résultat net par action en € |
|---|------------------------|-------------------|------------------------------|
| Total actions | | 54 114 317 | |
| Actions d'autocontrôle | | (914 553) | |
| RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION | 92 069 | 53 199 764 | 1,73 |
| Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution | | 456 270 | |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION | 92 069 | 53 656 034 | 1,72 |

3.6 / Autres informations

3.6.1 / Informations sectorielles

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les activités du Groupe se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

3.6.1.1 - Ventilation par secteur d'activité

| (en milliers d'euros) | LISI AEROSPACE | LISI AUTOMOTIVE | LISI MEDICAL | Autres | TOTAL |
|--|----------------|-----------------|---------------|---------------|----------------|
| 31/12/2019 | | | | | |
| COMPOSANTE RÉSULTAT | | | | | |
| Chiffre d'affaires par secteur d'activité | 996 584 | 587 891 | 146 235 | (1 183) | 1 729 527 |
| Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)* | 188 749 | 64 840 | 19 268 | 343 | 273 200 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 65 102 | 42 903 | 12 054 | (1 972) | 118 087 |
| Résultat opérationnel courant (EBIT)* | 123 647 | 21 937 | 7 215 | 2 314 | 155 113 |
| Résultat opérationnel | 95 907 | 4 991 | 7 066 | 2 314 | 110 278 |
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | 53 661 | (2 131) | 2 270 | 20 012 | 73 812 |
| COMPOSANTE BILAN | | | | | |
| Besoin en fonds de roulement | 226 165 | 93 709 | 28 322 | 23 396 | 371 592 |
| Immobilisations nettes | 669 563 | 398 080 | 168 306 | (102 251) | 1 133 698 |
| ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS | 69 016 | 38 520 | 10 807 | 212 | 118 555 |
| 31/12/2018 | | | | | |
| COMPOSANTE RÉSULTAT | | | | | |
| Chiffre d'affaires par secteur d'activité | 934 011 | 581 135 | 130 734 | (785) | 1 645 095 |
| Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)* | 145 759 | 64 722 | 14 925 | 10 | 225 416 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 48 961 | 30 683 | 9 309 | 906 | 89 859 |
| Résultat opérationnel courant (EBIT)* | 96 798 | 34 039 | 5 616 | (895) | 135 558 |
| Résultat opérationnel | 84 673 | 33 536 | 5 277 | 1 804 | 125 290 |
| RÉSULTAT DE LA PÉRIODE | 59 414 | 25 518 | 859 | 11 003 | 96 794 |
| COMPOSANTE BILAN | | | | | |
| Besoin en fonds de roulement | 241 845 | 99 399 | 24 739 | 5 748 | 371 731 |
| Immobilisations nettes | 628 672 | 366 750 | 166 772 | (101 853) | 1 060 341 |
| ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS | 75 873 | 46 131 | 10 914 | 1 185 | 134 103 |

* Après affectation de l'ensemble des coûts de holding division et groupe éventuellement augmenté d'une marge

3.6.1.2 - Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'€) LISI AEROSPACE LISI AUTOMOTIVE LISI MEDICAL Autres **TOTAL**

31/12/2019

COMPOSANTE RÉSULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE DESTINATION

| | | | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Union Européenne | 618 555 | 384 724 | 60 662 | (1 183) | 1 062 758 |
| <i>dont France</i> | 429 332 | 141 596 | 8 489 | (1 183) | 578 234 |
| Continent Nord Américain | 299 106 | 94 570 | 81 083 | | 474 759 |
| Autres pays | 78 923 | 108 597 | 4 490 | | 192 010 |
| TOTAL | 996 584 | 587 891 | 146 235 | (1 183) | 1 729 527 |

COMPOSANTE BILAN

IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION

| | | | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Union Européenne | 421 732 | 272 953 | 64 474 | (102 206) | 656 953 |
| <i>dont France</i> | 390 038 | 170 854 | 64 474 | (102 206) | 523 160 |
| Continent Nord Américain | 214 707 | 113 552 | 103 831 | | 432 090 |
| Afrique | 6 355 | 1 386 | | | 7 741 |
| Asie | 26 607 | 10 307 | | | 36 914 |
| TOTAL | 669 401 | 398 198 | 168 305 | (102 206) | 1 133 698 |

FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION

| | | | | | |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|------------|----------------|
| Union Européenne | 55 528 | 29 257 | 3 901 | 211 | 88 897 |
| <i>dont France</i> | 52 764 | 13 361 | 3 901 | 211 | 70 237 |
| Continent Nord Américain | 8 302 | 7 590 | 6 905 | | 22 797 |
| Afrique | 1 608 | 1 054 | | | 2 662 |
| Asie | 3 601 | 597 | | | 4 198 |
| TOTAL | 69 039 | 38 496 | 10 806 | 211 | 118 555 |

31/12/2018

COMPOSANTE RÉSULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE DESTINATION

| | | | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|------------------|
| Union Européenne | 626 433 | 396 427 | 62 218 | (785) | 1 084 293 |
| <i>dont France</i> | 411 668 | 151 360 | 8 806 | (785) | 571 049 |
| Continent Nord Américain | 250 745 | 71 684 | 64 012 | | 386 441 |
| Autres pays | 56 833 | 113 024 | 4 504 | | 174 361 |
| TOTAL | 934 011 | 581 135 | 130 734 | (785) | 1 645 095 |

COMPOSANTE BILAN

IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION

| | | | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Union Européenne | 386 997 | 258 974 | 66 202 | (101 853) | 610 320 |
| <i>dont France</i> | 360 619 | 161 669 | 66 202 | (101 853) | 486 638 |
| Continent Nord Américain | 197 810 | 99 655 | 100 570 | | 398 035 |
| Afrique | 18 263 | 678 | | | 18 941 |
| Asie | 25 602 | 7 443 | | | 33 045 |
| TOTAL | 628 672 | 366 750 | 166 772 | (101 853) | 1 060 341 |

FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION

| | | | | | |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|
| Union Européenne | 60 927 | 34 996 | 4 623 | 1 185 | 101 731 |
| <i>dont France</i> | 56 078 | 21 472 | 4 623 | 1 185 | 83 358 |
| Continent Nord Américain | 8 145 | 9 639 | 6 291 | | 24 075 |
| Afrique | 2 624 | 83 | | | 2 707 |
| Asie | 4 177 | 1 413 | | | 5 590 |
| TOTAL | 75 873 | 46 129 | 10 914 | 1 185 | 134 103 |

3.6.2 / Paiements fondés en actions

3.6.2.1 - Options d'achats d'actions

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2019.

3.6.2.2 - Attribution d'actions sous conditions de performance

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe. L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Cette rémunération payée en actions LISI est reconnue sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 20 décembre 2016 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance. La réalisation de ces critères à fin 2018, à savoir l'ANR Groupe et l'ANR division (cf définition au § 3.2 – « Indicateurs »), n'a pas permis la réalisation de ce plan sur l'exercice 2019. Le coût constaté au 31 décembre 2018 a donc été repris sur l'exercice 2019 pour un montant de 1,0 M€.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2017, 2018 et 2019 dans la mesure où le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017, du 12 décembre 2018 et du 11 décembre 2019 a renouvelé l'ouverture d'un nouveau plan sous des conditions approchantes.

3.6.4.2 - Rémunérations des membres des organes de Direction

| (en milliers d'€) | Charges de la période | | Passifs | |
|---|-----------------------|--------------|------------|------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.) | 1 086 | 1 205 | | |
| Avantages postérieurs à l'emploi (IFC) | (12) | 32 | 393 | 405 |
| Autres avantages à long terme | | | | |
| Avantages liés aux fins de contrat de travail | | | | |
| Avantages sur capitaux propres (plans d'attribution d'actions sous conditions de performance) | 17 | (187) | 162 | 146 |
| RÉMUNÉRATION GLOBALE | 1 091 | 1 050 | 555 | 550 |

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2017, 2018

et 2019 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions. Concernant ces plans, les mandataires sociaux devront conserver au

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits. La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2019 en charges de personnel pour un montant de 1,1 M€ avec une contrepartie en capitaux propres. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

3.6.3 / Plans d'achat d'actions réservé aux salariés

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20% selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

Aucun plan de cette nature n'a été réalisé sur l'exercice 2019.

3.6.4 / Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

3.6.4.1 - Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

nominatif 20 % des Actions sous conditions de Performance acquises jusqu'à la cessation de leur mandat.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

3.6.5 / Instruments financiers et de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque sur matières premières et le risque de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur

La juste valeur au 31 décembre 2019 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2019 | | 31/12/2018 | |
|--|------------|--------------|------------|--------------|
| | A l'actif | Au passif | A l'actif | Au passif |
| GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT | | | | |
| Swaps payeurs taux variable | | 1 128 | | 1 189 |
| GESTION DU RISQUE DE CHANGE | | | | |
| Dérivés de change | | 10 | | 168 |
| GESTION DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES | | | | |
| Dérivés de matières premières | 504 | | 43 | |
| TOTAL | 504 | 1 138 | 43 | 1 358 |

3.6.5.1 - Risque de cours sur les matières premières

Au 31 décembre 2019 le Groupe a couvert le risque sur ses achats futurs de matière première nickel et aluminium. La juste valeur des dérivés utilisés (SWAP de matières premières) à la clôture s'élève à + 504 K€. Les autres matières premières ne peuvent pas faire l'objet de couvertures faute d'instruments disponibles.

3.6.5.2 - Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du groupe,
- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 5 ans.

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés.

3.6.5.3 - Risque de change - sensibilité des instruments financiers

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 10 % du cours de change EUR / USD est la suivante :

| | 31/12/2019 | |
|---|------------|---------|
| Cours de clôture euro / dollar | 1,1234 | |
| Hypothèses de variation du cours euro / dollar | -10% | +10% |
| Cours euro / dollar utilisé pour l'étude de sensibilité | 1,01106 | 1,23574 |
| Impact en ME (avant impôt) | -12,5 | 9,4 |

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

| | 31/12/2019 | | | | | 31/12/2018 | | | | |
|--------------------------------------|------------------|-----------------------|--------|--------------|---------------|------------------|-----------------------|--------|--------------|---------------|
| | Juste valeur (1) | Montant notionnel (2) | < 1 an | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans | Juste valeur (1) | Montant notionnel (2) | < 1 an | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans |
| Position acheteuse de GBP contre USD | 0,3 | 20,4 | 20,4 | 0,0 | 0,0 | (2,1) | 32,4 | 20,4 | 12,0 | 0,0 |
| Position acheteuse de CAD contre USD | 0,2 | 24,0 | 24,0 | 0,0 | 0,0 | (0,5) | 36,0 | 24,0 | 12,0 | 0,0 |
| Position acheteuse de TRY contre EUR | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (0,5) | 21,4 | 21,4 | 0,0 | 0,0 |
| Position acheteuse de PLN contre USD | 0,1 | 18,0 | 18,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 16,8 | 16,8 | 0,0 | 0,0 |
| Position acheteuse de CZK contre EUR | 0,3 | 600,0 | 300,0 | 300,0 | 0,0 | 0,1 | 240,0 | 240,0 | 0,0 | 0,0 |
| Position acheteuse EUR contre USD | (0,8) | 147,0 | 117,0 | 30,0 | 0,0 | 2,8 | 178,9 | 111,9 | 67,0 | 0,0 |
| TOTAL | 0,0 | | | | | (0,2) | | | | |

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises

3.6.6 / Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs,

- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires,
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent,
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs,
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles,
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus,
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

3.6.6.1 - Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

| En milliers d'euros | 2019 | 2018 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Reliquat commandes investissements | 102 313 | 80 386 |
| Avals et cautions diverses | 0 | 0 |
| ENGAGEMENTS DONNÉS | 102 313 | 80 386 |
| SWAP de taux | 48 366 | 61 802 |
| Couvertures de change | 199 115 | 235 507 |
| ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES | 247 481 | 297 309 |

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2019, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

| Notionnel au 31/12/2019 | Nominal (en milliers d'euros) | Restant dû (en milliers d'euros) | Date de départ | Date de maturité | Taux payeur | Taux receveur | Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'euros |
|-------------------------|-------------------------------------|--|-------------------|---------------------|-------------|----------------|---|
| LISI S.A. | 5 000 | 5 000 | 10/06/2014 | 10/06/2021 | 0,9400 % | Euribor 3 mois | 44 |
| LISI S.A. | 5 000 | 5 000 | 10/06/2014 | 10/06/2021 | 0,9400 % | Euribor 3 mois | 45 |
| LISI S.A. | 10 000 | 10 000 | 10/06/2014 | 10/06/2021 | 0,9700 % | Euribor 3 mois | 91 |
| LISI S.A. | 5 000 | 5 000 | 10/06/2014 | 10/06/2021 | 0,9525 % | Euribor 3 mois | 45 |
| LISI S.A. | 5 000 | 5 000 | 10/06/2014 | 10/06/2021 | 0,9675 % | Euribor 3 mois | 45 |
| LISI MEDICAL Fasteners | 4 500 | 1 781 | 28/09/2012 | 30/09/2024 | 1,3000 % | Euribor 3 mois | 13 |
| Creuzet Aéronautique | 3 900 | 325 | 31/07/2012 | 31/07/2020 | 0,7750 % | Euribor 1 mois | 6 |
| Blanc Aéro Industries | 4 983 | 4 313 | 01/02/2016 | 15/01/2031 | 0,8290 % | Euribor 3 mois | (116) |
| Blanc Aéro Industries | 4 983 | 4 313 | 01/02/2016 | 15/01/2031 | 0,8300 % | Euribor 3 mois | (120) |
| TOTAL | 48 366 | 40 731 | | | | | 55 |

Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2019 sont les suivants :

| | Notionnel au 31/12/2019 | | Notionnel au 31/12/2018 | |
|--------------|-------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| | Devise | EUR | Devise | EUR |
| GBP | 20 400 | 23 977 | 32 400 | 36 220 |
| CAD | 24 000 | 16 441 | 36 000 | 23 070 |
| CZK | 600 000 | 23 615 | 240 000 | 9 330 |
| TRY | 0 | 0 | 21 400 | 6 737 |
| PLN | 18 000 | 4 229 | 16 800 | 3 906 |
| USD | 147 001 | 130 853 | 178 901 | 156 245 |
| TOTAL | | 199 115 | | 235 507 |

3.6.6.2 - Engagement reçu dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC par la société LISI AUTOMOTIVE Hi Vol Inc, le vendeur, garanti par sa maison-mère Arch Global, a pris l'engagement au moyen de deux polices d'assurance spécifiques, d'indemniser l'acheteur de tout préjudice qui serait notamment lié à :

- un risque fiscal, environnemental et plans de prévoyance, à hauteur du prix d'acquisition,
- une non-conformité produit à hauteur de 10 MUSD sous réserve d'une franchise de 300 KUSD (diminuée à 250 KUSD à compter du 13 septembre 2019).

3.6.6.3 - Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition de TERMAX

Dans le cadre de l'acquisition de la société TERMAX LLC, LISI HOLDING NORTH AMERICA, s'est engagée à racheter les 49 % des parts sociales restantes d'ici le 31 mars 2021.

De leurs côtés, les vendeurs se sont engagés à indemniser LISI, sous réserve d'une franchise globale de 200 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié à :

- un risque environnemental et fiscal, à hauteur du montant du prix de l'acquisition de la participation de 51 %,
- un risque social à hauteur de 5 MUSD et,
- une non-conformité produit, à hauteur de 10 MUSD.

3.6.6.4 - Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH

Dans le cadre de la cession de LISI AUTOMOTIVE Beteo GmbH, un engagement de garantie de passif a été donné par la société LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH.

3.6.6.5 - Garantie donnée dans le cadre de l'opération de cession d'INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc

Dans le cadre de la cession INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc, un engagement de garantie de passif concernant les risques de conformité en matière HSE et d'éventuels passifs fiscaux a été donné.

Le montant maximum d'indemnisation est fixé à 3 M€.

3.6.6.6 - Engagement reçu dans le cadre de l'opération de cession d'INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc

Dans le cadre de la cession d'INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc, l'acheteur s'est engagé à verser au Groupe LISI un complément de prix d'un montant maximum de 13 M€ selon la valeur de cession ultérieure.

Cet engagement est valable pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 3 juillet 2029.

3.6.6.7 - Autres engagements

Les autres engagements concernent des contrats d'emprunts prévoyant une exigibilité anticipée dans le cas du non-respect de covenants financiers. Le détail de ces emprunts figure aux paragraphes 2.4.6.

3.7 / Taux des devises employés par les filiales étrangères

| | | 31/12/2019 | | 31/12/2018 | |
|---------------------|-----|-----------------|------------|-----------------|------------|
| | | Taux de clôture | Taux Moyen | Taux de clôture | Taux Moyen |
| Dollar US | USD | 1,1234 | 1,1195 | 1,1450 | 1,1793 |
| Livre Sterling | GBP | 0,8508 | 0,8759 | 0,8945 | 0,8860 |
| Yuan | CNY | 7,8205 | 7,7237 | 7,8751 | 7,8156 |
| Dollar canadien | CAD | 1,4598 | 1,4822 | 1,5605 | 1,5329 |
| Zloty | PLN | 4,2568 | 4,2990 | 4,3014 | 4,2684 |
| Couronne tchèque | CZK | 25,4080 | 25,6588 | 25,7240 | 25,6784 |
| Dirham marocain | MAD | 10,7287 | 10,7564 | 10,9579 | 11,0743 |
| Roupie indienne | INR | 80,1870 | 78,7754 | 79,7298 | 80,6258 |
| Pesos mexicain | MXN | 21,2202 | 21,6082 | 22,4921 | 22,6526 |
| Dollar de Hong Kong | HKD | 8,7473 | 8,7692 | 8,9675 | 9,2438 |

4 / Rapports des commissaires aux comptes

4.1 / Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de

l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

4.2 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée cidessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Survaleur – test de dépréciation

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des survaleurs s'élève à K€ 354 552 pour un total bilan de K€ 2 000 748. Ces survaleurs correspondent aux écarts constatés entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs identifiables relatifs à ces sociétés, tel que cela est mentionné dans la note 3.4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les survaleurs font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et à chaque fois qu'un risque de perte de valeur est identifié. La note 3.4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités et les hypothèses de ce test. Pour les besoins de ce test, les survaleurs sont affectées au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices (UGT) de trésorerie correspondant, pour le groupe, aux trois divisions, LISI Aerospace, LISI Automotive et LISI Medical.

La valeur recouvrable de chacune des UGT du groupe est comparée à la valeur nette comptable des actifs correspondants. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT testée, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 8239 et R. 8237 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les taux d'actualisation retenus par la direction, en le comparant à notre propre estimation de ces taux, établie en incluant nos spécialistes en évaluation, et par analyse des différents paramètres constitutifs ;
- examiner, par sondages, les flux futurs de trésorerie retenus, au regard des données budgétaires validées par le conseil d'administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le groupe ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la direction.

Provisions pour risques industriels et environnementaux

Risque identifié

Le groupe est exposé aux risques environnementaux et industriels inhérents à chacune de ses activités LISI Aerospace, LISI Automotive et LISI Medical exercées mondialement dans des cadres réglementaires complexes et en constante évolution.

Comme indiqué dans la note 3.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attendait à une sortie probable de ressources nécessaires pour éteindre l'obligation.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions dans des contextes réglementaires multiples et en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le groupe, de la documentation correspondante et, le cas échéant, des consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier les principaux risques identifiés et examiner les hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de ces provisions ;
- examiner les informations relatives à ces risques présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, arrêté le 19 février 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 2 juin 1993 pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées

comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823101 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs

de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 82210 à L. 82214 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne





États financiers sociaux

| | |
|--|-----------|
| 1 / Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir | 78 |
| 1.1 / Affectation du résultat | 79 |
| 1.2 / Perspectives 2020 | 79 |
| 1.3 / Risques financiers liés aux effets du changement climatique | 79 |
| 1.4 / Référentiel de Contrôle Interne | 79 |
| 1.5 / Délais de paiements fournisseurs et clients | 79 |
| 2 / Les états financiers | 81 |
| 2.1 / Compte de résultat social au 31/12/2019 | 81 |
| 2.2 / Bilan social au 31/12/2019 | 82 |
| 2.3 / Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2019 | 83 |
| 2.4 / Variation des capitaux propres au 31/12/2019 | 83 |
| 3 / Les états financiers | 84 |
| 3.1 / Règles et méthodes comptables | 84 |
| 3.2 / Détail des postes du bilan | 84 |
| 3.3 / Détail des principaux postes du compte de résultat | 88 |
| 3.4 / Engagements financiers | 88 |
| 3.5 / Filiales et participations | 89 |
| 3.6 / Identité de la société consolidante | 90 |
| 3.7 / Attribution d'actions sous condition de performance | 90 |
| 3.8 / Renseignements divers | 91 |
| 3.9 / Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice | 91 |
| 4 / Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices | 91 |
| 5 / Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2019 | 92 |

1 / Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne (déroulé du programme COS),
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- coordination des fonctions assurances, achats, qualité, recherche et développement, systèmes d'information,
- politique générale et audit concernant l'hygiène sécurité et environnement (EHSE) et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), les ressources humaines et les investissements ainsi que les plans de progrès industriels (LEAP),
- pilotage de projets stratégiques et mise en œuvre du « LISI SYSTEM »,
- mise en œuvre d'une politique de communication globale (interne, externe, corporate, ressources humaines, financière et marketing) en relation directe avec la stratégie du Groupe.

Résultats au 31 décembre 2019

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat de l'exercice 2019.

■ **Les produits d'exploitation s'élèvent à 10,7 M€ en 2019 contre 11,2 M€ en 2018 et s'analysent de la façon suivante :**

- **Le chiffre d'affaires** de LISI S.A. s'élève à 10,0 M€ en 2019 contre 9,7 M€ soit une augmentation de + 3,34 %. Il est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations répercutent en 2019 les charges d'exploitation de LISI S.A. sur les filiales avec une marge de 10 %.
- **Les autres produits d'exploitation** s'élèvent à 0,7 M€ en 2019 contre 1,5 M€ en 2018. Ce poste est constitué principalement :
 - d'une reprise de provision de + 0,3 M€ concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance de 2016 qui auraient dû être distribués en 2019,
 - des refacturations spécifiques aux filiales pour un montant de 0,4 M€.

La variation par rapport à 2018 s'explique par une diminution des refacturations aux filiales suite à la non-réalisation du plan d'attribution d'actions sous condition de performance de 2016.

- **Les charges d'exploitation** s'élèvent à 9,7 M€ en 2019, soit une diminution de -1,5 M€ par rapport à 2018 (11,2 M€). Cette variation provient principalement des charges supportées en 2018 par la remise en état environnementale d'un site industriel.
- En conséquence, le résultat d'exploitation passe de - 0,1 M€ en 2018 à + 1,0 M€ en 2019.
- **Le résultat financier** est positif de + 33,9 M€ en 2019 contre de + 41,3 M€ en 2018. Il s'explique par :
 - **Les produits financiers** principalement composés des dividendes perçus de LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL pour + 32,5 M€ contre + 31,7 M€ versés en 2018, des intérêts des comptes courants groupe pour + 6,8 M€ en 2019 contre 5,9 M€ en 2018, de plus-values de placements nettes pour + 3,0 M€ sur l'exercice 2019 contre 3,2 M€ en 2018 et de la reprise de la provision pour perte de change latente sur les emprunts groupe en dollar US constatée en 2018 de 4,1 M€.
 - **Les charges financières** principalement composées des intérêts sur emprunts et comptes courants groupe à hauteur de - 7,0 M€ en 2019 contre - 6,5 M€ en 2018. Une provision concernant les emprunts groupe en dollar US a également été constatée pour un montant de 0,6 M€ contre 4,1 M€ en 2018.
 - **Le résultat de change**, négatif de - 4,7 M€ est la résultante des variations de cours des devises sur les placements en Dollar US et sur les comptes courants des filiales étrangères libellés également dans cette devise.
- **Le résultat exceptionnel** n'a aucun impact en 2019.
- **L'impôt sur les sociétés** est constitué d'un produit d'impôts de + 12,2 M€, dont un gain d'intégration fiscale de + 12,9 M€ pour l'exercice 2019 d'une part, et d'un IS de - 0,7 M€ d'autre part.
- **Par conséquent, le résultat net** de la société LISI S.A. est bénéficiaire de + 47,2 M€ en 2019 contre + 42,3 M€ en 2018, soit une hausse de + 4,9 M€.
- **Les capitaux propres** passent de 237,0 M€ en 2018 à 260,8 M€ fin 2019. Ils ont été diminués de la distribution de dividendes versés en mai 2019 pour un montant de - 23,4 M€ au titre des résultats de 2018 et augmentés des résultats nets de l'exercice de + 47,2 M€.
- **La trésorerie disponible hors comptes courants à la clôture** s'élève à 101,0 M€ contre 103,6 M€ en 2018 : ce poste est constitué de sicav monétaires et de placements garantis en capital libellés en euros et en USD.
- **L'endettement financier net** ressort à - 3,1 M€ fin 2019 contre + 4,2 M€ fin 2018. Cette diminution provient pour partie du remboursement du compte courant des filiales étrangères sur l'exercice.

1.1 / Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 47 199 320 € :

| En € | |
|---|----------------|
| bénéfice de l'exercice, soit la somme de | 47 199 320,74 |
| augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de | 100 492 103,43 |
| soit un bénéfice distribuable de | 147 691 424,17 |
| que nous vous proposons de répartir ainsi : | |
| • aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,46 € par action, soit qui sera mis en paiement le 5 mai 2020 (*) | 24 892 585,82 |
| • au report à nouveau, le solde, soit | 122 798 838,35 |

(*) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,46 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,46 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

| | Valeur nominale de l'action | Dividende par action |
|---------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Exercice clos le 31/12/16 | 2,00 € | 0,45 € |
| Exercice clos le 31/12/17 | 2,00 € | 0,48 € |
| Exercice clos le 31/12/18 | 2,00 € | 0,44 € |

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 / Perspectives 2020

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions ainsi que d'assurer des versements de dividendes à ses actionnaires.

1.3 / Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le détail de ces risques est indiqué dans le chapitre 4 « RSE ».

1.4 / Référentiel de Contrôle Interne

Les éléments relatifs au contrôle interne sont abordés dans le chapitre 5 « Facteurs de risques ».

1.5 / Délais de paiements fournisseurs et clients

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous les détails des délais de paiement fournisseurs et clients concernant les factures d'exploitation de LISI S.A. :

Factures reçues et émises réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :

| | Article D. 4411.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | Article D. 4411.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | |
|--|--|---------------|---------------|------------------|------------------------|---|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 60 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 60 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |

(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT

| | | | | | | | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--|--|--------|
| Nombre de factures concernées | | | | | | | | | | |
| Montant total des factures concernées h.t. | 79,15 | 29,66 | 4,80 | 113,61 | 109,00 | 38,69 | | | | 147,6 |
| Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice | 1,97 % | 0,74 % | 0,12 % | 2,84 % | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice | | | | | | 1,09 % | 0,39 % | | | 1,47 % |

(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES

| | | |
|------------------------------------|--|--|
| Nombre des factures exclues | | |
| Montant total des factures exclues | | |

(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)

| | | |
|--|--|--|
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | • Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15 | • Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15 |
|--|--|--|

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (montants en milliers d'euros) :

| | Article D. 441 - II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice | | | | | Article D. 441 - II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice | | | | |
|--|---|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|---|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 60 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 60 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |

(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT

| | | | | | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|--------|-------|--------|-------|--|--------|
| Nombre cumulé de factures concernées | | | | | | | | | | |
| Montant cumulé des factures concernées h.t. | 95,29 | 61,53 | 48,92 | 44,04 | 249,78 | 54,22 | 106,08 | 38,69 | | 196,99 |
| Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année | 2,38% | 1,54% | 1,22% | 1,10% | 6,23% | | | | | |
| Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année | | | | | | 0,54% | 1,06% | 0,39% | | 1,99% |

(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES

| | |
|------------------------------------|--|
| Nombre des factures exclues | |
| Montant total des factures exclues | |

**(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS
(CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL -ARTICLE L 441-6 OU ARTICLE L 443-1 DU CODE DE COMMERCE)**

| | | |
|--|--|--|
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | • Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15 | • Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15 |
|--|--|--|

Autres informations

- Les dépenses fiscalement réintégrant sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 36 909 €.
- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 200 681 titres LISI pour 5,5 M€ et à des ventes de titres LISI pour 234 978 titres pour un montant de 6,3 M€. Le nombre de titres LISI, relatifs au titre du contrat d'animation auto détenus au 31 décembre 2019 est de 16 203.
- Le nombre total d'actions propres détenues au 31 décembre 2019 est de 880 256 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché.

2 / Les états financiers

2.1 / Compte de résultat social au 31/12/2019

| (en milliers d'€) | Notes | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|-------|---------------|---------------|---------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES | | 10 021 | 9 697 | 9 717 |
| Produits d'exploitation | | 10 702 | 11 176 | 11 312 |
| Charges externes | | (4 007) | (5 026) | (4 480) |
| Impôts et taxes | | (327) | (474) | (541) |
| Frais de personnel | | (4 322) | (4 944) | (4 201) |
| Autres charges | | (455) | (204) | (174) |
| Amortissements, provisions | | (616) | (581) | (777) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 975 | (53) | 1 139 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| - des participations | 3.3.1 | 39 264 | 37 634 | 32 658 |
| - autres intérêts et produits assimilés | | 773 | 136 | 50 |
| - différences positives de change | | 21 368 | 25 915 | 13 148 |
| - sur cessions des valeurs mobilières de placement | | 2 214 | 3 055 | 2 573 |
| - reprises de provisions | 3.2.6 | 4 228 | 6 410 | 443 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | | | |
| - autres intérêts et charges assimilées | | (7 099) | (6 598) | (6 805) |
| - différences négatives de change | | (26 055) | (20 243) | (29 340) |
| - sur cessions de valeurs mobilières de placement | | (123) | (787) | (312) |
| - dotations aux provisions | 3.2.6 | (630) | (4 222) | (6 415) |
| RÉSULTAT FINANCIER | | 33 941 | 41 300 | 6 000 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | | 34 916 | 41 247 | 7 138 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | | |
| - sur opérations en capital | | | | 489 |
| - sur opérations de gestion | | | 583 | 867 |
| - reprises de provisions | | 43 | 29 | 17 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | |
| - sur opérations en capital | | | (118) | (88) |
| - sur opérations de gestion | | | (700) | (1 044) |
| - dotations aux provisions | | | | (43) |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | | 43 | (206) | 198 |
| Impôt sur les bénéfices | 3.3.2 | 12 241 | 1 256 | 12 775 |
| RÉSULTAT NET | | 47 199 | 42 296 | 20 111 |

2.2 / Bilan social au 31/12/2019

| ACTIF (en milliers d'euros) | Notes | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---------------|----------------|----------------|----------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 3.2.1 | 598 | 482 | 475 |
| Immobilisations corporelles | 3.2.1 | 2 368 | 2 303 | 2 754 |
| Immobilisations financières | 3.2.2 | 236 466 | 228 097 | 252 761 |
| Amortissements et dépréciations | 3.2.1 / 3.2.3 | (1 164) | (846) | (1 458) |
| TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ NET | | 238 268 | 230 036 | 254 531 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 3.2.4 | 1 168 | 2 317 | 2 158 |
| Autres créances | 3.2.4 | 12 050 | 5 848 | 1 889 |
| Comptes courants filiales | 3.2.4 | 507 642 | 481 950 | 395 058 |
| Créance d'impôt | 3.2.4 | 12 322 | 16 989 | 30 807 |
| Valeurs mobilières de placement | 3.2.5.1 | 100 961 | 103 505 | 133 188 |
| Disponibilités | 3.2.5.2 | 101 673 | 14 314 | 42 500 |
| TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT | | 735 817 | 624 923 | 605 600 |
| Charges constatées d'avance | | 1 153 | 97 | 157 |
| Écarts de conversion actif | | 630 | 4 117 | 6 410 |
| TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION | | 1 783 | 4 214 | 6 567 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 975 867 | 859 173 | 866 698 |
| PASSIF | | | | |
| | | 2019 | 2018 | 2017 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | |
| Capital | | 21 646 | 21 646 | 21 610 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 71 822 | 71 822 | 69 077 |
| Réserves | | 19 602 | 19 598 | 19 598 |
| <i>dont réserve légale</i> | | 2 165 | 2 161 | 2 161 |
| Report à nouveau | | 100 492 | 81 620 | 87 008 |
| Résultat de l'exercice | | 47 199 | 42 296 | 20 111 |
| Provisions réglementées | | 13 | 56 | 84 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 2.4 | 260 774 | 237 038 | 217 488 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 3.2.6 | 1 263 | 4 704 | 7 489 |
| DETTES | | | | |
| Emprunts et dettes financières diverses (*) | 3.2.4 | 367 744 | 343 108 | 352 016 |
| Comptes courants des filiales | 3.2.4 | 339 397 | 249 880 | 270 781 |
| Impôts à payer | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3.2.4 | 1 672 | 1 940 | 2 233 |
| Dettes fiscales et sociales | 3.2.4 | 1 947 | 1 897 | 1 864 |
| Autres dettes | 3.2.4 | 389 | 18 642 | 14 827 |
| TOTAL DES DETTES | | 711 150 | 615 467 | 641 721 |
| Produits constatés d'avance | | | | |
| Écarts de conversion passif | | 2 680 | 1 964 | 1 |
| TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION | | 2 680 | 1 964 | 1 |
| TOTAL DU PASSIF | | 975 867 | 859 173 | 866 698 |
| (*) dont concours bancaires courants | | (1) | (11 092) | |

2.3 / Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2019

| (en milliers d'€) | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|----------------|-----------------|-----------------|
| OPÉRATIONS D'EXPLOITATION | | | |
| Capacité d'autofinancement | 43 922 | 39 900 | 25 622 |
| Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation | (15 709) | 14 046 | (32 546) |
| FLUX DE TRÉSorerIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION (A) | 28 214 | 53 946 | (6 924) |
| OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS | | | |
| Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (182) | (1 185) | (1 474) |
| Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | | 489 |
| Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières | | | |
| Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières | | | |
| Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales | | | |
| Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales | (8 369) | 28 921 | (48 938) |
| FLUX DE TRÉSorerIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (B) | (8 551) | 27 736 | (49 923) |
| OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | | |
| Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital | | 2 781 | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (23 420) | (25 499) | (23 872) |
| Encaissements provenant de nouveaux emprunts | 61 349 | 30 811 | 119 836 |
| Remboursements d'emprunts | (25 622) | (50 814) | (42 671) |
| FLUX DE TRÉSorerIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C) | 12 307 | (42 721) | 53 293 |
| VARIATION DE TRÉSorerIE (A+B+C) * | 31 970 | 38 961 | (3 554) |
| Trésorerie au 1 ^{er} janvier (D) | 338 908 | 299 947 | 303 501 |
| Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D) | 370 878 | 338 908 | 299 947 |
| Valeurs mobilières de placement | 100 961 | 103 616 | 133 194 |
| Disponibilités, comptes courants des filiales | 609 315 | 496 264 | 437 558 |
| Concours bancaires courants, comptes courants des filiales | (339 398) | (260 972) | (270 805) |
| TRÉSorerIE À LA CLÔTURE ** | 370 878 | 338 908 | 299 947 |

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

2.4 / Variation des capitaux propres au 31/12/2019

| (en milliers d'€) | |
|-----------------------------|----------------|
| AU 31/12/2017 | 217 488 |
| Résultat de l'exercice | 42 296 |
| Augmentation de capital | 2 781 |
| Dividendes versés | (25 499) |
| Amortissements dérogatoires | (29) |
| AU 31/12/2018 | 237 038 |
| Résultat de l'exercice | 47 199 |
| Dividendes versés | (23 420) |
| Amortissements dérogatoires | (43) |
| AU 31/12/2019 | 260 774 |

3 / Les états financiers

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 645 726 € représentant 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à GRANDVILLARS, 6 rue Juvénal Viellard.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 975 867 384 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 47 199 320 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 / Règles et méthodes comptables

Les comptes 2019 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2019 sont identiques à ceux de l'exercice 2018.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note 3.2.2 ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

3.2 / Détail des postes du bilan

3.2.1 / Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

| | Amortissements économiques | Amortissements fiscaux |
|------------------------|----------------------------|------------------------|
| Logiciels | 3 ans linéaire | 3 ans linéaire |
| Constructions | 33,33 ans linéaire | 20 ans linéaire |
| Matériels de transport | 5 ans linéaire | 3 ans dégressif |
| Matériels de bureau | 3 - 5 ans linéaire | 3 - 5 ans dégressif |
| Mobiliers de bureau | 5 - 10 ans linéaire | 5 - 10 ans linéaire |

a) Immobilisations corporelles et incorporelles brutes

| (en milliers d'€) | Au 31/12/2018 | Acquisitions | Cessions / Sorties | Au 31/12/2019 |
|--|---------------|--------------|--------------------|---------------|
| Frais d'établissement et de développement | | | | |
| Autres postes d'immobilisation incorporelles | 482 | 117 | | 598 |
| TOTAL 1 INCORPORELLES | 482 | 117 | 0 | 598 |
| Terrains | 38 | | | 38 |
| Constructions sur sol propre | 76 | | | 76 |
| Installations générales et agencements | 1 383 | | | 1 383 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 783 | 19 | 0 | 802 |
| TOTAL 2 CORPORELLES | 2 280 | 19 | 0 | 2 299 |
| Immobilisations corporelles en cours | 23 | 45 | 0 | 68 |
| TOTAL 3 ENCOURS CORPORELLES | 23 | 45 | 0 | 68 |
| TOTAL | 2 785 | 181 | 0 | 2 965 |

b) Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'€) | Au 31/12/2018 | Dotations | Diminutions ou reprises | Au 31/12/2019 |
|---|---------------|------------|-------------------------|---------------|
| Frais d'établissement et de développement | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 422 | 44 | | 466 |
| TOTAL 1 | 422 | 44 | 0 | 466 |
| Constructions | 75 | 1 | | 76 |
| Installations générales et agencements | 139 | 138 | | 277 |
| Matériel de bureau informatique, mobilier | 202 | 135 | | 337 |
| TOTAL 2 | 416 | 274 | 0 | 690 |
| TOTAL | 837 | 318 | 0 | 1 156 |

3.2.2 / Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de

rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'évaluations qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

| Chiffres exprimés en milliers d'euros | Valeur Brute au 31/12/2018 | Acquisitions et Virements de poste à poste | Cessions et Virements de poste à poste | Valeur Brute au 31/12/2019 |
|---|----------------------------|--|--|----------------------------|
| PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES | 228 087 | 27 738 | 19 369 | 236 456 |
| - dont emprunt Hi Shear Corporation | 18 904 | | 18 904 | |
| - dont intérêts courus Hi Shear Corporation | 465 | | 465 | |
| - dont emprunt LISI Holding North America | 50655 | 974 | | 51 629 |
| - dont intérêts courus LISI Holding North America | 225 | 4 | | 229 |
| - dont emprunt Hi Vol | | 25 215 | | 25 215 |
| - dont intérêts courus Hi Vol | | 1 545 | | 1 545 |
| AUTRES TITRES IMMOBILISÉS | 10 | | | 10 |
| TOTAL | 228 097 | 27 738 | 19 369 | 236 466 |

3.2.3 / Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et financières

Aucune provision sur titres de participation ou créances rattachées à des participations n'est constatée dans les comptes de LISI SA.

Une provision sur autres immobilisations financière est inscrite au bilan pour un montant de 8 K€.

3.2.4 / État des échéances des créances et des dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

| CRÉANCES (en milliers d'€) | Montant brut fin ex. | | | |
|--|----------------------|----------------|---------------|----------|
| | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Clients | 1 168 | 1 168 | | |
| Impôt sur les bénéfices | 12 322 | 12 322 | | |
| Comptes courants d'intégration fiscale | 7 083 | 7 083 | | |
| Comptes courants filiales | 507 642 | 507 642 | | |
| Autres créances | 4 967 | 4 967 | | |
| TOTAL | 533 182 | 533 182 | 0 | 0 |

| DETTES (en milliers d'€) | Montant brut fin ex. | | | |
|--|----------------------|----------------|----------------|---------------|
| | Moins d'1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : | | | | |
| à 1 an maximum à l'origine | 29 | 29 | | |
| à plus d'1 an à l'origine | 265 700 | 25 732 | 210 564 | 29 405 |
| Emprunts et dettes financières divers | 102 015 | 102 015 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 667 | 1 667 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 5 | 5 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 1 947 | 1 947 | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Comptes courants d'intégration fiscale | 389 | 389 | | |
| Comptes courants filiales | 339 397 | 339 397 | | |
| Autres dettes | | | | |
| TOTAL | 711 150 | 471 181 | 210 564 | 29 405 |

Au 31 décembre 2019, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) du 17 octobre 2013 pour un montant de 32 M€, du 20 mars 2015 pour un montant de 17 M€, et du 4 mars 2016 pour un montant de 40 M€.

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, le solde du poste « emprunts et dettes financières » comprend également le tirage de billets de trésorerie (NEU CP) émis sur le marché de la dette monétaire pour un montant de 102 M€.

3.2.5 / Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

3.2.5.1 - Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)

| | |
|---------------------------------|----------------|
| 880 256 actions LISI* | 6 936 |
| SICAV et CDN | 94 025 |
| SOIT UNE VALEUR BRUTE DE | 100 961 |

* 880 256 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché.

Le poste « valeurs mobilières de placement » est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 80,6 M€ et de placements à capital garanti pour 13,4 M€.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 80,6 M€ au 31 décembre 2019.

3.2.5.2 - Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.

3.2.5.3 - Trésorerie et Endettement Financier Net

| (en milliers d'€) | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Comptes courants filiales | 507 642 | 481 950 | 395 058 |
| Valeurs mobilières de placement | 100 961 | 103 616 | 133 194 |
| Disponibilités | 101 673 | 14 314 | 42 500 |
| TRÉSORERIE DISPONIBLE [A] | 710 276 | 599 880 | 570 752 |
| Comptes courants de filiales [B] | 339 397 | 249 880 | 270 781 |
| Concours bancaires d'exploitation [B] | 1 | 11 092 | 24 |
| TRÉSORERIE NETTE [A - B] | 339 397 | 338 908 | 299 947 |
| Emprunts et dettes financières | 367 744 | 343 108 | 352 016 |
| DETTES FINANCIÈRES [C] | 367 744 | 343 108 | 352 016 |
| ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + B - A] | (3 135) | 4 200 | 52 069 |

3.2.5.4 - Inventaire des valeurs mobilières de placement

a) Actions et parts sociales

| (en milliers d'€) | Valeurs brutes comptables | Provisions | Valeurs nettes comptables |
|--------------------------------------|---------------------------|------------|---------------------------|
| TITRES DE PARTICIPATIONS | | | |
| Sociétés françaises | 157 837 | | 157 837 |
| Sociétés étrangères | - | - | - |
| TOTAL TITRES DE PARTICIPATION | 157 837 | | 157 837 |
| TITRES DE PLACEMENT | | | |
| Sociétés françaises | 10 | 8 | 1 |
| Sociétés étrangères | - | - | - |
| TOTAL TITRES DE PLACEMENT | 10 | 8 | 1 |

b) Valeurs mobilières de placement

| (en milliers d'€) | Valeurs brutes comptables | Provisions | Valeurs nettes comptables |
|--|---------------------------|------------|---------------------------|
| Actions auto-détenues | 6 936 | - | 6 936 |
| SICAV et CDN | 94 025 | - | 94 025 |
| TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 100 961 | | 100 961 |

3.2.6 / Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins

équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée. L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêtés des comptes.

| (en milliers d'€) | Au 31/12/2018 | Dotations | Reprises | Au 31/12/2019 |
|---|---------------|------------|--------------|----------------------|
| Provision pour médailles du travail | 15 | 3 | | 18 |
| Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites | 572 | 294 | 250 | 616 |
| Provisions pour pertes de change | 4 117 | 630 | 4 117 | 630 |
| TOTAL | 4 704 | 927 | 4 368 | 1 263 |

3.3 / Détail des principaux postes du compte de résultat

3.3.1 / Produits financiers des participations

| (en milliers d'€) | Montants |
|---------------------------------|---------------|
| Dividendes reçus des filiales | 32 527 |
| Intérêts des prêts aux filiales | 6 737 |
| TOTAL | 39 264 |

3.3.2 / Ventilation de l'impôt sur les sociétés

a) Impôts sur les bénéficiaires

LISI S.A bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines

conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.

| (en milliers d'€) | Résultat Courant | Résultat exceptionnel | Résultat comptable |
|-------------------------------|------------------|-----------------------|--------------------|
| Résultat avant impôt | 34 916 | 43 | 34 958 |
| Impôt sur les sociétés | (653) | (14) | (667) |
| Crédits d'impôts | 6 | | 6 |
| Produit d'intégration fiscale | 12 902 | | 12 902 |
| RÉSULTAT NET | 47 171 | 29 | 47 199 |

3.4 / Engagements financiers

Engagements financiers donnés :

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Instruments financiers dérivés :

Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et

comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Le règlement ANC 2015-05 n'a pas d'impact dans les comptes de la société LISI.

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont souscrites pour les besoins de l'ensemble du Groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2019 est le suivant :

| | 31/12/2019 | | | | | 31/12/2018 | | | | |
|--------------------------------------|------------------|-----------------------|--------|--------------|---------------|------------------|-----------------------|--------|--------------|---------------|
| | Juste valeur (1) | Montant notionnel (2) | < 1 an | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans | Juste valeur (1) | Montant notionnel (2) | < 1 an | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans |
| Position acheteuse de GBP contre USD | 0,3 | 20,4 | 20,4 | 0,0 | 0,0 | (2,1) | 32,4 | 20,4 | 12,0 | 0,0 |
| Position acheteuse de CAD contre USD | 0,2 | 24,0 | 24,0 | 0,0 | 0,0 | (0,5) | 36,0 | 24,0 | 12,0 | 0,0 |
| Position acheteuse de TRY contre EUR | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (0,5) | 21,4 | 21,4 | 0,0 | 0,0 |
| Position acheteuse de PLN contre USD | 0,1 | 18,0 | 18,0 | 0,0 | 0,0 | (0,0) | 16,8 | 16,8 | 0,0 | 0,0 |
| Position vendeuse de CZK contre EUR | 0,3 | 600,0 | 300,0 | 300,0 | 0,0 | (0,1) | 240,0 | 240,0 | 0,0 | 0,0 |
| Position acheteuse EUR contre USD | (0,8) | 147,0 | 117,0 | 30,0 | 0,0 | 2,8 | 178,9 | 111,9 | 67,0 | 0,0 |
| | 0,0 | | | | | (0,2) | | | | |

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Engagements réciproques correspondant à des swaps de taux d'intérêt :

LISI S.A. a contracté des swaps de taux destinés à se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. Le détail au 31 décembre 2019 est le suivant :

| | Nominal (en milliers d'euros) | Capital restant du (en milliers d'euros) | Taux fixe | Échéance |
|------------------------------|-------------------------------------|--|-----------|----------|
| Taux variable vers taux fixe | 5 000 | 5 000 | 0,9400 % | juin-21 |
| Taux variable vers taux fixe | 5 000 | 5 000 | 0,9400 % | juin-21 |
| Taux variable vers taux fixe | 10 000 | 10 000 | 0,9700 % | juin-21 |
| Taux variable vers taux fixe | 5 000 | 5 000 | 0,9525 % | juin-21 |
| Taux variable vers taux fixe | 5 000 | 5 000 | 0,9675 % | juin-21 |

3.5 / Filiales et participations

3.5.1 / Éléments concernant les entreprises liées et les participations

| (en milliers d'€) | Montant concernant les entreprises | |
|---|------------------------------------|--|
| | liées | avec lesquelles la société a un lien de participation |
| ACTIF : | | |
| Créances rattachées à des participations | 78 619 | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 168 | - |
| Avances de trésorerie aux filiales | 507 642 | - |
| Compte courant intégration fiscale | 0 | - |
| PASSIF : | | |
| Dettes rattachées à des participations | | |
| Concours de trésorerie des filiales | 339 398 | - |
| Compte courant intégration fiscale | 389 | - |
| Fournisseurs | 331 | - |
| COMPTE DE RÉSULTAT : | | |
| Maintenance informatique | 31 | - |
| Intérêts des comptes courants des filiales | 2 769 | - |
| Facturations de prestations et de management fees | 9 993 | - |
| Facturations de loyers | 21 | - |
| Refacturations diverses | 423 | - |
| Produits des prêts et comptes courants des filiales | 6 737 | - |
| Produits de participation | 32 527 | - |

3.5.2 / Filiales et participations (données sociales en €)

| Sociétés | Capital social | Capitaux propres et minoritaires | Quote part du capital détenue (en %) | Valeur brute comptable des titres détenus | Provisions sur titres détenus | Valeur nette comptable des titres détenus | Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés | Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés | Montants des cautions et avals donné par la société | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice | Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice |
|-------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------------------|---|-------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|
| FILIALES : | | | | | | | | | | | | |
| LISI AEROSPACE | 2 475 200 | 105 536 352 | 100,00% | 30 863 816 | | 30 863 816 | 74 322 966 | | | 348 778 597 | 18 253 699 | 20 028 337 |
| LISI AUTOMOTIVE | 31 690 000 | 96 638 019 | 100,00% | 93 636 481 | | 93 636 481 | 73 887 274 | | | 29 831 767 | (1 269 673) | 9 998 195 |
| LISI MEDICAL | 26 737 000 | 30 633 746 | 100,00% | 33 337 000 | | 33 337 000 | 21 715 058 | | | 5 314 320 | 2 461 113 | 2 461 113 |

3.6 / Identité de la société consolidante

Compagnie Industrielle de Delle (CID)
S.A. au capital de 3 189 900 €
Siège social : 6 rue Juvénal Viellard– 90600 GRANDVILLARS
La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2019, 54,78 % du capital de LISI S.A.

3.7 / Attribution d'actions sous condition de performance

Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

Plans ayant impacté les comptes LISI S.A. sur 2019 :

| | Plan 2016 | Plan 2017 | Plan 2018 | Plan 2019 | Total |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|
| Date d'attribution | 20/12/2016 | 13/12/2017 | 12/12/2018 | 11/12/2019 | |
| Date d'acquisition | Février 2019 | Février 2020 | Février 2021 | Février 2022 | |
| Valorisation en K€ au 31/12/2019 | 0 | 237 | 339 | 40 | 616 |
| Charges nettes en K€ sur le compte de résultat de LISI S.A. au 31/12/2019 (hors cotisations sociales) | 251 | (13) | (241) | (40) | 43 |
| Nombre d'actions attribuées totales (Pour une attribution avec 100 % des conditions) | 0 | 127 210 | 147 780 | 159 440 | 434 430 |

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 20 décembre 2016 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2017, 2018 et 2019 dans la mesure où les Conseils d'Administration du 20 décembre 2016, du 13 décembre 2017, du 12 décembre 2018 et du 11 décembre 2019 ont renouvelé l'ouverture de nouveaux plans sous des conditions approchantes.

Le plan 2016 n'a pas été réalisé en 2019 et son échéance en mai 2019 a donné lieu à une reprise de provision de 0,5 M€.

La juste valeur des avantages accordés sur les plans en cours est constatée sur 2019 en provision pour un montant de 0,6 M€ pour les collaborateurs français et étrangers. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans. L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

3.8 / Renseignements divers

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 760 431 € pour l'exercice 2019 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable ainsi que les jetons de présence).
- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 544 712 €.
- L'effectif au 31 décembre 2019 est de 26 personnes.
- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- La société n'a aucun engagement de crédit-bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 concernant nos commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO & Associés s'élèvent à 56 160 €.

3.9 / Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine et une baisse d'activité notable pour 2020. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité. Le Groupe LISI met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients.

Depuis la clôture au 31 décembre 2019, il n'est intervenu aucun autre événement ayant un impact significatif à ce stade sur la situation financière du Groupe.

L'impact potentiel à venir du fait de la pandémie reste très incertain au regard de la situation actuelle et sera en tout état de cause significatif sur l'activité du 1^{er} semestre au moins, du Groupe LISI.

Le Groupe considère qu'à ce stade la solidité de son bilan lui permet d'assurer sa continuité d'exploitation.

4 / Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

| NATURE DES INDICATIONS (en €) | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital | 21 609 550 | 21 609 550 | 21 609 550 | 21 645 726 | 21 645 726 |
| Nombre d'actions émises | 54 023 875 | 54 023 875 | 54 023 875 | 54 114 317 | 54 114 317 |
| RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 8 456 734 | 9 363 861 | 9 716 967 | 9 696 638 | 10 020 772 |
| Résultat avant impôt, amortissements et provisions | 17 605 395 | 34 453 039 | 13 247 345 | 38 635 326 | 31 682 073 |
| Impôt sur les sociétés | 11 797 426 | (821 916) | 12 774 597 | 1 255 673 | 12 241 197 |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions | 30 037 487 | 33 022 189 | 20 110 606 | 42 296 468 | 47 199 320 |
| Résultat distribué* | 20 629 268 | 23 871 741 | 25 498 854 | 23 420 258 | 24 892 586 |
| RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION | | | | | |
| Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions | 0,11 | 0,65 | 0,48 | 0,74 | 0,74 |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions | 0,56 | 0,61 | 0,37 | 0,61 | 0,61 |
| Dividendes attribués à chaque action (net) | 0,39 | 0,45 | 0,48 | 0,44 | 0,46 |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 21 | 21 | 25 | 24 | 26 |
| Montant de la masse salariale | (3 032 271) | (3 148 301) | (3 036 686) | (3 528 399) | (3 000 970) |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) | (1 073 216) | (1 163 753) | (1 164 620) | (1 415 436) | (1 321 483) |

* Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2015 à 2018.

5 / Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée cidessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant à l'actif au 31 décembre 2019 pour un montant net de K€ 236 466, représentent le poste le plus important du bilan.

Comme indiqué dans la note 3.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, ils sont évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, ou le cas échéant à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, et les perspectives de rentabilité.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de leur sensibilité aux variations des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de perspectives de rentabilité, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 8239 et R. 8237 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser la justification réalisée par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour la détermination de ces valeurs ;
- comparer pour un échantillon les données prises en compte dans les tests de dépréciation des titres de participation avec les données sources, par entité, en tenant compte des résultats des travaux d'audit sur les filiales significatives détenues ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 19 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux

actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 4414 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225373 et L. 225374 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225373 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code du commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 2 juin 1993 pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823101 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 5372014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 82210 à L. 82214 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne





Responsabilité sociétale de l'entreprise

| | | | |
|---|------------|---|------------|
| 1 / Édito | 98 | 6 / Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités | 120 |
| 2 / Responsabilité Sociétale du Groupe LISI | 98 | 6.1 / Politique générale en matière d'environnement | 120 |
| 2.1 / Gouvernance et pilotage de la RSE | 98 | 6.2 / Changement climatique | 121 |
| 2.2 / Parties intéressées de LISI | 99 | 6.3 / Performance environnementale | 122 |
| 2.3 / Matrice de matérialité | 100 | 6.4 / Impact de nos activités chez nos parties prenantes | 123 |
| 2.4 / Objectifs à court, moyen et long termes | 101 | 7 / Garantir la satisfaction de nos clients grâce à l'efficace de nos processus | 124 |
| 2.5 / Principaux risques extra financiers | 103 | 7.1 / Gouvernance de la qualité et certifications | 124 |
| 3 / Éthique et Droits de l'Homme | 103 | 7.2 / Des outils d'excellence opérationnelle | 124 |
| 3.1 / LISI adhérent du Global Compact | 103 | 8 / S'engager pour une chaîne d'approvisionnement responsable | 125 |
| 3.2 / Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale | 103 | 8.1 / Politique achats et charte fournisseurs | 125 |
| 3.3 / Éthique, non-discrimination et Droits de l'Homme | 105 | 8.2 / Gouvernance des achats | 125 |
| 4 / Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers | 105 | 9 / Le devoir de vigilance | 126 |
| 4.1 / Attirer les talents | 106 | 10 / Les indicateurs extra financiers | 127 |
| 4.2 / Développer les talents | 109 | 10.1 / Consolidation et exclusions | 128 |
| 4.3 / Fidéliser les talents | 110 | 11 / Table de concordance DPEF | 129 |
| 4.4 / Favoriser la diversité | 114 | 12 / Table de concordance Global Compact | 129 |
| 4.5 / Dialogue social | 116 | 13 / Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées | 130 |
| 5 / Atteindre l'excellence en matière de Santé Sécurité au travail | 118 | | |
| 5.1 / Programme LISI Excellence HSE | 118 | | |
| 5.2 / La performance Santé Sécurité | 119 | | |

1 / Édito

« En tant qu'entreprise responsable, nous nous devons de faire les meilleurs choix possibles pour demain. Par sa longévité, le Groupe LISI démontre qu'il a toujours su s'adapter aux changements sociaux, sociétaux et environnementaux.

Si nous avons déjà engagé de nombreuses actions sur ces enjeux, nous devons maintenant structurer davantage l'ensemble de nos démarches.

Après un projet pilote sur le site LISI AEROSPACE à Saint-Ouen-l'Aumône en 2018, un comité de pilotage RSE a été créé

au niveau du Groupe en 2019 pour mieux identifier nos parties intéressées et analyser leurs attentes. Ce travail a permis d'identifier 5 axes stratégiques RSE communs à l'ensemble de nos activités.

Nous entendons poursuivre notre engagement collectivement mais également individuellement dans une démarche RSE globale et harmonisée.

L'apport de chacun de nos collaborateurs sera essentiel pour atteindre cet engagement. »

Emmanuel Viellard
Directeur Général de LISI

Jean-Philippe Kohler
Directeur Général Délégué de LISI

2 / Responsabilité Sociétale du Groupe LISI

2.1 / Gouvernance et pilotage de la RSE

En 2018 et 2019, LISI a souhaité mieux structurer et communiquer l'ensemble des démarches et initiatives qui ont été entreprises en matière de Responsabilité Sociétale. LISI a donc construit une démarche méthodique (basée sur la norme ISO 26000) afin de poursuivre son adaptation à la société et au monde économique et mieux appréhender les impacts que peuvent avoir ses décisions.

Par cette démarche, LISI entend :

- mieux maîtriser les risques extra-financiers que sont la santé, la sécurité, l'environnement, l'image, les ressources humaines par exemple ;
- s'engager collectivement mais également individuellement dans une démarche d'amélioration continue ;
- créer de la valeur pour LISI, ses fournisseurs, ses clients ; promouvoir les bonnes pratiques et avoir un impact positif économique, social et environnemental ;
- se développer durablement avec ses partenaires dans le respect de l'humain et des cultures ;
- rester pragmatique en adoptant des solutions réalistes adaptées aux valeurs et à la taille de LISI.

Afin de mener à bien la mise en place de la stratégie RSE, le Groupe LISI s'est doté d'un Comité de Pilotage RSE (COPIL RSE) présidé par le Directeur Général Délégué, qui est aussi membre du Comité de Direction et du Conseil d'Administration. L'animation de ce comité est confiée au Manager HSE Groupe, également en charge du pilotage du projet RSE. Il est par ailleurs composé de 6 autres membres permanents qui représentent les divisions et les comités opérationnels.

Les membres sont :

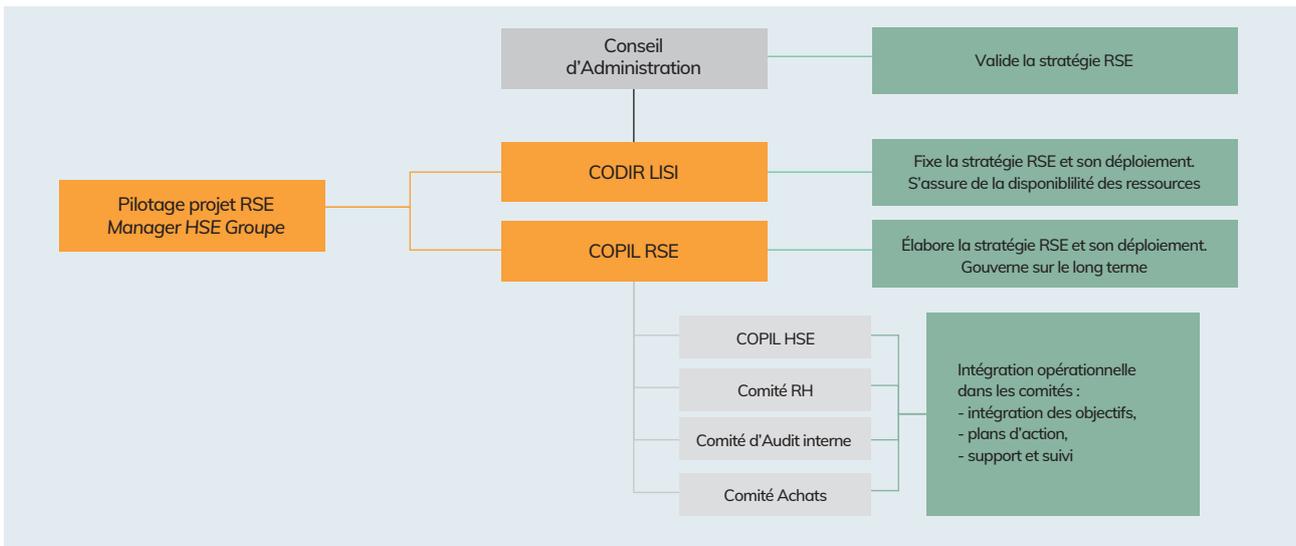
- Yannick DANILLON : Manager HSE / RSE Groupe
- Amandine DELAGARDE : Responsable communication Groupe
- Eric FARDEL : Directeur Industriel et Achats LISI MEDICAL
- Amandine HUCHETTE : Responsable RH et du développement RH Groupe
- Jean-Philippe KOHLER : Directeur Général Délégué
- Christophe LESNIAK : Directeur Industriel et Achats Groupe
- Yannick MORVAN : Directeur Qualité et Performance LISI AEROSPACE
- Vincent QUINAUX : Directeur Qualité, HSE et Performance Industrielle LISI AUTOMOTIVE.

Les missions de ce Comité de Pilotage RSE sont les suivantes :

- élaborer, formaliser la stratégie RSE et la faire valider au Comité de Direction ;
- piloter le déploiement de la politique RSE de manière opérationnelle ;
- définir et suivre les plans d'action sur site.

Les différents comités opérationnels sont chargés de piloter les plans d'action placés sous le périmètre de leur responsabilité, à savoir :

- les sujets santé-sécurité-environnement pour le Comité de Pilotage HSE ;
- les sujets liés aux ressources humaines pour le Comité RH ;
- les sujets en lien avec la chaîne d'approvisionnement pour le Comité Achats ;
- les sujets en lien avec la lutte anticorruption et le devoir de vigilance pour le Comité d'Audit interne.



Structure de la gouvernance RSE

2.2 / Parties intéressées de LISI



Nota : Les parties intéressées chez LISI correspondent aux parties prenantes.

Après avoir identifié les parties intéressées qui peuvent avoir une influence sur les activités du Groupe, LISI a listé leurs intérêts et défini une organisation pour répondre à leurs demandes et communiquer régulièrement avec elles.

Des rencontres régulières sont organisées avec les plus influentes (clients, fournisseurs, assureurs...).

Par exemple :

LISI communique avec :

- ses clients via les services commerciaux des divisions, les salons métiers comme le salon du Bourget,
- ses assureurs qui sont intégrés à chaque étape des projets afin de tenir compte de leur avis et qui visitent régulièrement les usines. De plus, un bilan annuel est réalisé en présence de la Direction Générale du Groupe,
- ses actionnaires via les salons actionnariats individuels et les nombreuses rencontres investisseurs,

2.3 / Matrice de matérialité

Une méthodologie basée sur le dialogue avec les parties intéressées

Pour mettre en place une méthodologie conforme à la norme ISO 26000, le Comité de Pilotage RSE a décidé de se faire accompagner par un consultant spécialisé. Celui-ci avait déjà travaillé avec le site pilote de Saint-Ouen-l'Aumône en 2018.

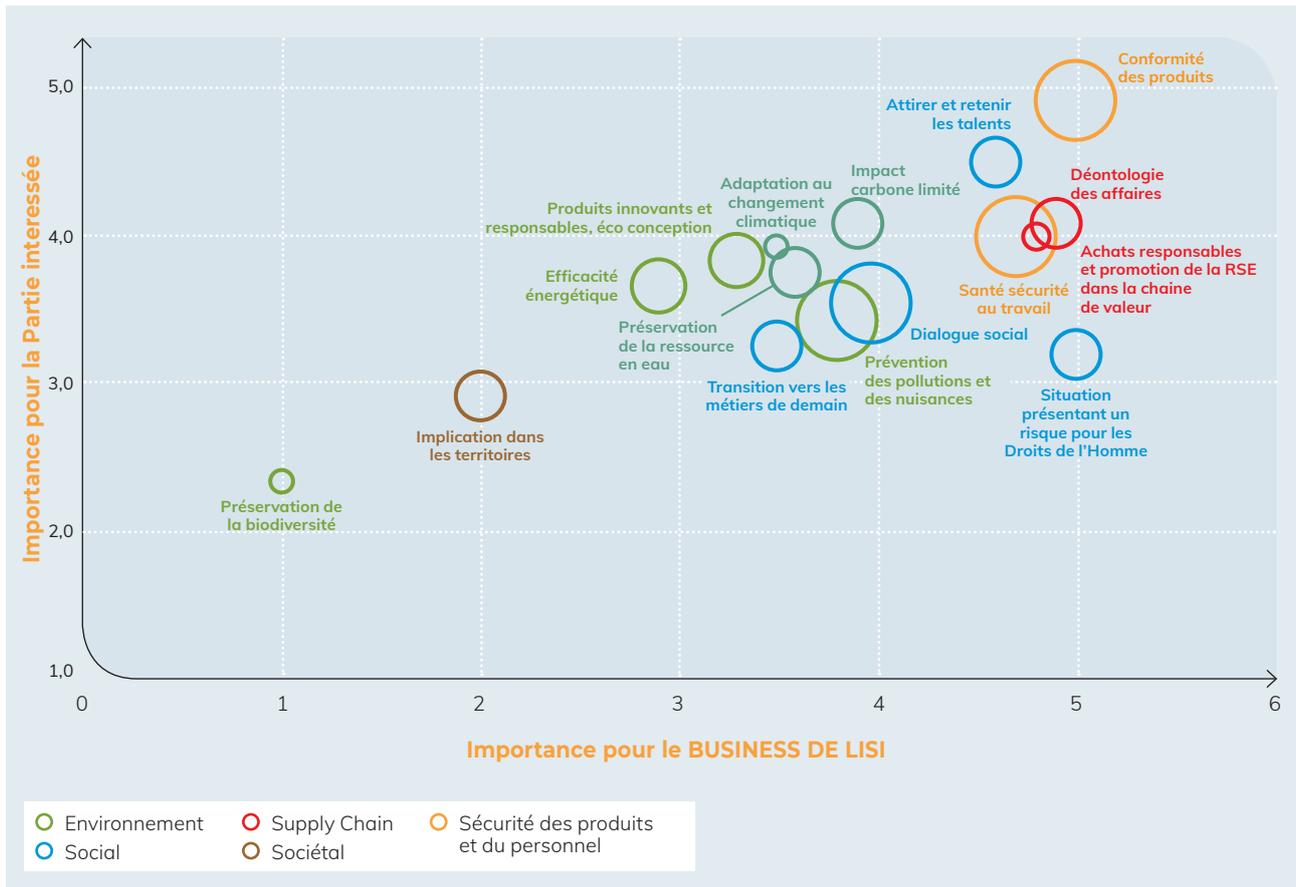
Le Comité de Pilotage a tout d'abord analysé et hiérarchisé les enjeux du Groupe et de ses divisions en prenant en compte l'importance de ceux-ci pour les parties intéressées. Le résultat

de cette réflexion a constitué la première version de la matrice de matérialité de LISI et a permis de mettre en avant 4 axes de travail.

En 2019, les parties intéressées internes et externes (clients, salariés, fournisseurs, ...) ont alors été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques et/ou physiques afin de recueillir leurs attentes en matière de Responsabilité Sociétale.

L'exploitation de ces entretiens a conduit le Comité de Pilotage à mettre à jour la matrice de matérialité et à ajouter un 5^e axe de travail.

Matrice de matérialité



Suite à l'établissement de cette matrice, le Comité de Direction et le Conseil d'Administration ont validé en juin 2019 les 5 axes proposés par le Comité de Pilotage.

La démarche RSE de LISI est articulée autour de ces 5 axes :

- fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers;
- atteindre l'excellence en matière de Santé Sécurité au travail;
- améliorer l'empreinte environnementale de nos activités;
- garantir la satisfaction de nos clients grâce à l'efficacité de nos process;
- s'engager pour une chaîne d'approvisionnement responsable.

2.4 / Objectifs à court, moyen et long termes

Pour chacun de ces axes, le Groupe s'est fixé des objectifs à court (2020), moyen (2023) et long terme (2030).

Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers

| | |
|--|--|
| 2020  | <ul style="list-style-type: none"> ■ 100 % des sites ont un partenariat formalisé avec une école / université ■ Augmenter le % de femmes au sein des instances dirigeantes ■ Taux d'absentéisme à 3,1 % ■ 100 % des enquêtes Qualité de Vie au Travail sont lancées et 100 % des plans d'actions sont déployés |
| 2023  | <ul style="list-style-type: none"> ■ Aligner la répartition Hommes/Femmes des instances dirigeantes à la proportion du groupe soit 22 % de femmes ■ Taux d'absentéisme à 2,9 % ■ Visibilité de LISI en tant que meilleur employeur de son secteur (réseaux sociaux, label...) |
| 2030  | <ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser l'engagement des collaborateurs : bien-être au travail, mobilité ■ Développer une organisation agile et collaborative : diversité, travail en communautés ■ Anticiper le travail de demain : évolution des métiers et des compétences, apprentissage continu |

Atteindre l'excellence en matière de Santé Sécurité au travail

| | |
|--|---|
| 2020  | <ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (salariés LISI et intérimaires) TF1 consolidé inférieur à 8 ■ Aucune Non Conformité de niveau 1 dans le parc machine |
| 2023  | <ul style="list-style-type: none"> ■ 100 % du personnel suit 1 formation sécurité /an ■ 0 site dont le TF1 > 10 ■ 100 % des risques significatifs sont couverts par un plan d'action |
| 2030  | <ul style="list-style-type: none"> ■ TF1 consolidé inférieur à 5 ■ Pas de postes « pénibles » |

Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités

| | |
|--|--|
| 2020  | <ul style="list-style-type: none"> ■ - 12 % économie d'énergie par rapport à 2018 ■ - 12 % économie d'eau par rapport à 2018 ■ - 7 % d'émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2018 |
| 2023  | <ul style="list-style-type: none"> ■ - 5 % de consommation d'énergie par rapport à 2020 ■ 10 % d'énergies renouvelables produites sur place ou achetées ■ Pas de dépendance à l'eau dans les zones de stress hydrique |
| 2030  | <ul style="list-style-type: none"> ■ - 30 % d'émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2020 ■ - 10 % d'économies d'énergie par rapport à 2020 ■ 20 % d'utilisation d'énergies renouvelables |

Garantir la satisfaction de nos clients grâce à l'efficacité de nos processus

| | |
|--|---|
| 2020  | <ul style="list-style-type: none"> ■ 0 incident critique sur les pièces qui peuvent causer un problème de sécurité ■ 0 Non Conformité Majeure aux certifications qualité |
| 2023  | <ul style="list-style-type: none"> ■ - 10 % d'incidents non critiques vs 2020 ■ - 10 % du Coût de Non Qualité Interne vs 2020 |
| 2030  | <ul style="list-style-type: none"> ■ 0 retour client = « On Target Quality » à 100% ■ 0 retard de livraison = « On Time Delivery » à 100% ■ Traçabilité et conformité digitale |

S'engager pour une chaîne d'approvisionnement responsable

| | |
|--|--|
| 2020  | <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration de la RSE dans le projet de transformation des achats |
| 2023  | <ul style="list-style-type: none"> ■ LISI intègre pleinement les critères d'éthique et de responsabilité sociétale dans le choix de ses fournisseurs ■ LISI a évalué ses 100 fournisseurs les plus stratégiques au regard des critères RSE |
| 2030  | <ul style="list-style-type: none"> ■ 100 % des fournisseurs stratégiques d'un point de vue RSE sont évalués ■ LISI travaille avec des fournisseurs éthiques et responsables |

2.5 / Principaux risques extra financiers

Les principaux risques extra financiers de LISI sont les suivants : Conformité (devoir de vigilance, Loi Sapin II), Protection des actifs, Gestion des ressources humaines et climat.

3 / Éthique et Droits de l'Homme

Afin de renforcer sa démarche volontaire en terme de Responsabilité Sociétale, le Groupe LISI a pris des engagements concrets.

3.1 / LISI adhérent du Global Compact

La signature du Global Compact est une démarche volontaire de la part de l'entreprise.

Le Pacte mondial, ou Global Compact en anglais, est une initiative de l'Organisation des Nations Unies lancée en 2000 qui vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable. Les entreprises s'engagent à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption.

En adhérant au Global Compact dès 2018, LISI s'est engagé :

- à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Global Compact,
- à remettre un rapport annuel appelé « Communication sur le Progrès » (COP) expliquant les progrès réalisés.

Les 4 thèmes du Global Compact se déclinent en 10 principes.

Droits de l'Homme

LISI s'est engagé à :

- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

LISI s'est engagé à :

- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

LISI s'est engagé à :

- Appliquer le principe de précaution face aux problèmes environnementaux.
- Prendre des initiatives qui tendent à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

L'identification et la méthodologie d'évaluation de ces risques sont traités dans le chapitre 5 - Facteurs de Risques. Les politiques, plans d'actions et indicateurs clés déployés pour limiter et suivre ces risques sont présentés dans ce chapitre.

Lutte contre la corruption

LISI s'est engagé à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

3.2 / Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Politique générale de LISI pour prévenir et lutter contre la corruption

LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. A travers les valeurs qu'il défend par le biais du développement de sa politique RSE et son adhésion au Global Compact, le Groupe s'est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. LISI attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes. Afin de garantir cet engagement, le Groupe intensifie, depuis 2017, ses actions guidées par le cadre de la législation fixé par la Loi Sapin II et organise sur l'ensemble des sites des opérations d'audit interne périodique.

Déploiement du code de conduite anti-corruption

Le déploiement du code de conduite anti-corruption, après consultation des Instances Représentatives du Personnel, a été mis en ligne sur le site internet LISI et s'applique depuis le 1^{er} avril 2018 aux entités françaises. Il a ensuite été traduit en 8 autres langues pour être déployé également dans les autres régions où LISI est implanté. A noter que la division LISI AUTOMOTIVE a rédigé son propre code de conduite couvrant des domaines plus larges que celui de la lutte contre la corruption, afin de répondre aux obligations de la certification IATF.

Le code de conduite anti-corruption LISI s'adresse aux mandataires sociaux, aux membres des comités exécutifs et de direction, et à l'ensemble des collaborateurs du Groupe LISI. Il fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer. Toutes les personnes agissant pour le compte de LISI sont tenues de se conformer à ce code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail. Le Groupe LISI s'est engagé à veiller à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs.

Gestion du dispositif de signalements

Comité Compliance : il est présidé par le Directeur Général Délégué du Groupe et représenté par trois fonctions : le Directeur Juridique Groupe, le Responsable Ressources Humaines Groupe et le Responsable de l'Audit Interne Groupe.

Ce comité a pour principale mission de gérer les signalements remontés par le biais du dispositif mis en place. Les contrats de travail de cette équipe ont été amendés d'une clause de confidentialité renforcée.

Le dispositif de signalements (« Ethic Line ») est en service depuis le 1^{er} avril 2018 sur le site du Groupe LISI dans une rubrique spécifiquement dédiée et nommée « Ethique ». Ce dispositif, ouvert à l'ensemble des partenaires internes et externes au Groupe, est disponible en 9 langues différentes. Les signalements qui peuvent être remontés par le biais de ce dispositif peuvent relever de problématiques liées à la lutte contre la corruption mais également au devoir de vigilance. Pour faciliter son utilisation, une procédure de recueil de signalements a été également élaborée. Un test d'efficacité du dispositif a été réalisé inopinément dans le cadre de la certification norme IATF (division LISI AUTOMOTIVE) : il s'est avéré conforme aux exigences. Ce dispositif, entièrement géré en interne, répond aux exigences de la loi puisqu'il s'agit d'un dispositif sécurisé qui assure la protection du lanceur d'alerte.

Identification du niveau de risque lié à la corruption

L'approche d'évaluation du risque lié à la corruption a été effectuée courant 2018 selon deux axes :

- L'exposition par pays dans lesquels LISI exerce ses activités : cet axe est basé sur le référentiel qui classe 180 pays par leur degré d'exposition au risque corruption selon l'ONG Transparency International,
- La nature des relations d'affaires qu'entretient LISI : identification des natures de transactions pouvant concerner LISI dans le cadre de ses activités.

LISI a la volonté de présenter à tous les niveaux de son organisation l'importance du thème :

- En démystifiant la nature de ce risque pour le considérer comme tout autre risque,
- En créant une dynamique de groupe pour alimenter le débat,
- En évaluant le risque corruption en toute transparence pour, s'il existe, tendre à le réduire voire l'éteindre,
- En s'appuyant sur l'expérience des équipes locales pour identifier la nature des relations exposées aux actes de corruption.

La sensibilité du thème a conduit LISI à mener une réflexion encadrée au niveau Groupe avec les équipes opérationnelles : pour ce faire, la démarche a été menée sous forme de réflexion. L'objectif était de déterminer la méthodologie la plus pertinente pour évaluer le risque corruption. Le focus a été initié prioritairement sur les zones pays les plus à risques : avec les équipes de Turquie, (LISI AEROSPACE), zone Maroc (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE), Inde (LISI AEROSPACE), Chine (LISI AUTOMOTIVE), Pologne (LISI AEROSPACE) et Mexique (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE). Jusqu'à trois réunions par entité ont été nécessaires pour collecter les zones de risque. Chaque réflexion conviait plusieurs fonctions notamment Directeur d'Usine, Responsable Achats, Responsable Ressources Humaines, Contrôleur de gestion ou Financier. Les idées ont été recensées dans un tableau de bord standardisé : chaque

thématique était abordée dans le but d'évaluer le risque existant en milieu industriel dans le pays d'implantation. En fonction des procédures et contrôles mis en place, le risque était réévalué afin de déterminer le niveau de risque auquel LISI est exposé.

Les premiers résultats ont montré que LISI était exposé de manière relative de par son activité, mais aussi grâce aux mesures de contrôles, aux procédures mises en place et à la ligne de conduite intègre suivie par ses employés.

Les travaux ont été poursuivis en 2019 et ont confirmé ce niveau d'exposition relatif.

Procédure d'évaluation des tiers

Cette procédure fait maintenant partie intégrante de la politique RSE.

Procédures de contrôle

Les documents qui lient le Groupe LISI et ses parties prenantes, internes ou externes, ont fait l'objet d'une mise à jour en coordination avec les actions décrites en amont. La Charte Fournisseur (parties prenantes externes) et la Politique fournisseurs (parties prenantes internes) ont par conséquent été révisées pour être diffusées officiellement début 2019 à toutes les parties prenantes : elles ont par ailleurs été traduites en 9 langues. Conséquence de cette mise à jour, les Conditions Générales d'Achats ont été adaptées. Enfin, les Conditions Générales de Ventes incluent également un volet lutte contre la corruption et devoir de vigilance.

Plan de formations

LISI a souhaité déployer son dispositif de lutte contre la corruption en permettant à ses collaborateurs d'être informés par le biais d'un kit de communication diffusé en même temps que la mise en application de son code de conduite. Les salariés de LISI S.A., LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL ont reçu un module de formation e-learning à suivre. Ce module de formation, basé sur un e-learning développé par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), s'adresse aux salariés les plus exposés aux éventuelles pratiques en matière de corruption. Au total 300 salariés ont été assignés sur 2019 à suivre ce module. Les salariés LISI AUTOMOTIVE suivront ce même module dans un second temps puisqu'un module spécifique à la division a été déployé sur les thèmes couvrant leur propre code de conduite plus élargi que sur le domaine unique de la lutte contre la corruption. Le module sera également assigné à tout salarié nouvellement embauché susceptible d'être exposé par ce risque dans sa fonction.

Perspectives visées pour 2020

La mise en place du dispositif Loi Sapin II relève, pour LISI, d'un projet à moyen terme : pour ce faire, le Groupe va poursuivre ses travaux sur 2020 dans la continuité de ceux déjà entrepris jusqu'ici. Les axes principaux des travaux à mener seront les suivants :

- Finaliser la cartographie du risque corruption à l'échelle du Groupe puis intégrer l'évaluation de ce risque à l'exercice de la cartographie annuelle.

- Poursuivre la démarche de développement des procédures d'évaluation des tiers en cohérence avec la stratégie RSE qui va être déployée.
- Finaliser le processus de formation par e-learning.
- Pérenniser l'organisation du Comité Compliance en la formalisant par le biais d'une procédure de fonctionnement.

3.3 / Éthique, non-discrimination et Droits de l'Homme

Selon le même principe et les mêmes règles exposées précédemment dans la lutte contre la corruption, le Groupe LISI attache une particulière attention au respect des valeurs d'éthique, de non-discrimination et des droits de l'homme.

Ces valeurs sont exprimées aux salariés nouvellement embauchés au sein du Groupe, à l'occasion d'un module spécifique « Éthique » enseigné lors du parcours d'intégration au sein du programme LKI.

Comme pour le devoir de vigilance, un dispositif d'alerte est à la disposition de tous les salariés du Groupe, ainsi qu'aux prestataires externes.

Le Comité Compliance est compétent pour s'assurer que ces valeurs sont respectées au sein du Groupe, il a la légitimité à se réunir chaque fois qu'il est nécessaire de traiter ces sujets, soit spontanément soit à l'ouverture d'un signalement de non-respect de ces valeurs via son dispositif d'alertes.

4 / Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers

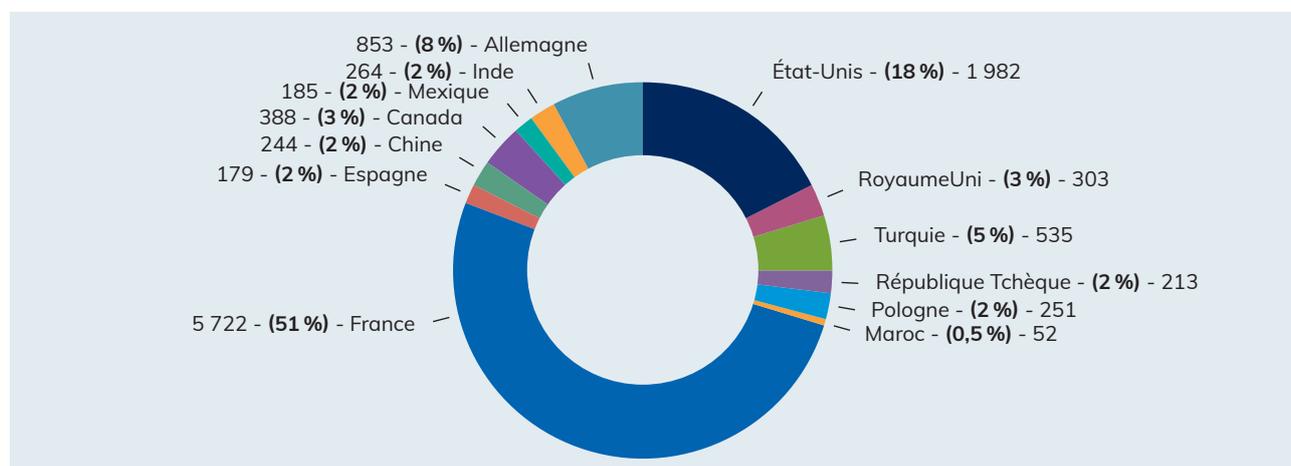
Le Groupe LISI rassemble 11 171 femmes et hommes dans 13 pays qui forment des équipes pluriculturelles à compétences multiples.

| Pays | Effectif inscrit | | | Évolution |
|--------------------|------------------|---------------|---------------|----------------|
| | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | |
| Allemagne | 902 | 891 | 853 | - 4,3 % |
| Canada | 327 | 355 | 388 | + 9,3 % |
| Chine | 273 | 263 | 244 | - 7,2 % |
| Espagne | 174 | 178 | 179 | + 0,6 % |
| États-Unis | 1 865 | 2 024 | 1 982 | - 2,1 % |
| France | 6 455 | 6 445 | 5 722 | - 11,2 % |
| Inde | 165 | 136 | 264 | + 94,1 % |
| Maroc | 356 | 334 | 52 | - 84,4 % |
| Mexique | 94 | 122 | 185 | + 51,6 % |
| Pologne | 195 | 294 | 251 | - 14,6 % |
| République tchèque | 199 | 209 | 213 | + 1,9 % |
| Royaume-Uni | 396 | 331 | 303 | - 8,5 % |
| Turquie | 557 | 549 | 535 | - 2,6 % |
| TOTAL | 11 958 | 12 131 | 11 171 | - 7,9 % |

A noter les cessions des sites suivants :

- Pour LISI AUTOMOTIVE : le site de Saint-Florent-sur-Cher en France (156 salariés) en novembre 2019

- Pour LISI AEROSPACE : Argenton-sur-Creuse en France (420 salariés) et Casablanca au Maroc (285 salariés) en juillet 2019

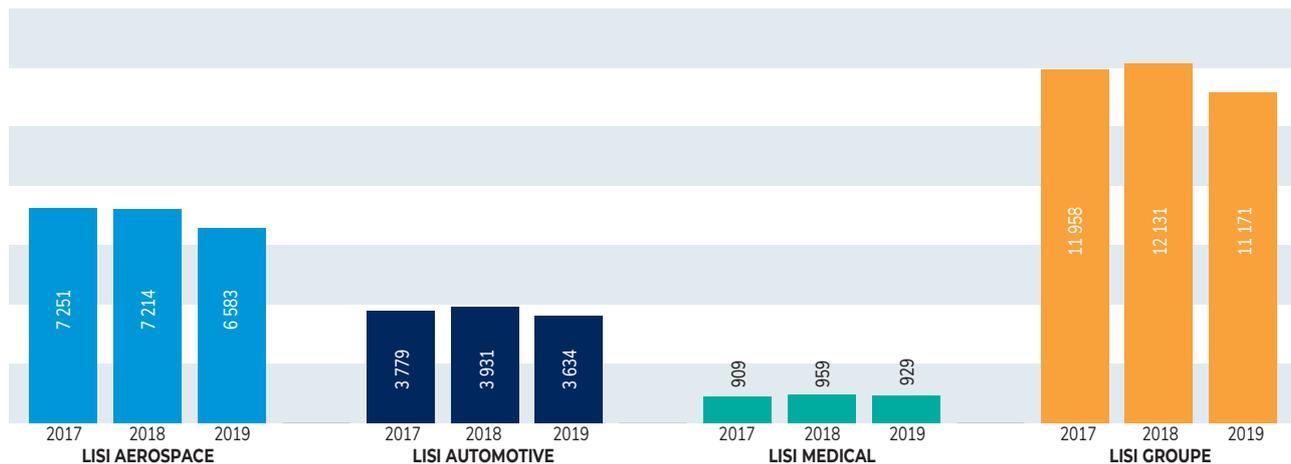


Répartition de l'effectif inscrit par catégorie socio professionnelle :

| | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | Écart N/N-1 |
|----------------------|---------------|---------------|-------------------|----------------|
| Cadres | 1 258 | 1 286 | 1 189 | - 7,5 % |
| Agents de maîtrise | 953 | 968 | 837 | - 13,5 % |
| Employés et ouvriers | 9 747 | 9 877 | 9 145 | - 7,4 % |
| TOTAL | 11 958 | 12 131 | 11 171 | - 7,9 % |

Répartition de l'effectif inscrit par division :

Évolution des effectifs



La politique Ressources Humaines s'inscrit dans la stratégie globale de l'entreprise et place l'humain au centre de toutes les décisions.

Chez LISI, la politique Ressources Humaines est décentralisée : chaque division (LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL) est autonome pour répondre au mieux aux priorités locales des activités et des sites.

La politique RH du Groupe s'appuie néanmoins sur une gouvernance animée par le Directeur Général Délégué. Un comité RH traite des sujets transverses. Il est composé des 3 Directeurs des Ressources Humaines des divisions, des 2 Directeurs des Ressources Humaines France, du Directeur Général Délégué et du Responsable Développement Ressources Humaines Groupe. En 2019, ce comité s'est réuni 5 fois autour des sujets prioritaires qui sont les suivants :

- la gestion des talents (mobilité, postes clefs, people review),
- la RSE,
- la marque employeur,
- la diversité,
- le système d'information Ressources Humaines,
- et la formation.

Chaque division organise également des séminaires Ressources Humaines au moins 2 fois par an avec les Responsables Ressources Humaines des sites pour mettre en œuvre les actions sur le terrain.

La politique du Groupe vise à :

- Attirer, fidéliser les talents,
- Développer les compétences,
- Promouvoir la diversité,
- Garantir le bien-être et la qualité de vie au travail.

Pour répondre aux risques principaux que sont :

- L'attractivité des personnes qualifiées,
- Le développement et la fidélisation des talents,
- Le bien-être au travail.

4.1 / Attirer les talents

Marque employeur

Dans un contexte très concurrentiel et en mutation permanente, **LISI cherche à développer son attractivité en France et à l'international**. La robotisation et la digitalisation ont accéléré également la recherche de main d'œuvre qualifiée. Le Groupe LISI a travaillé particulièrement en 2019 sur sa marque employeur. Les équipes Ressources Humaines et communication ont construit un site Carrière commun à l'ensemble des 3 divisions. Les internautes et les candidats peuvent ainsi découvrir le Groupe, ses sites, ses valeurs, ses métiers et ses opportunités de carrière.

Des vidéos sont également accessibles sur les réseaux sociaux pour permettre à tous de découvrir les métiers et l'environnement international du Groupe.

Le Groupe LISI a recruté en 2019, 984 CDI (1 082 en 2018). 66 % des recrutements ont été réalisés dans la division LISI AEROSPACE. Les postes clefs recrutés sont dans les domaines suivants :

- Production (opérateurs spécialisés, Superviseurs et Responsables d'Unités Autonomes de Production),
- Qualité,
- Méthodes.

Pour déployer sa politique de recrutement, LISI AEROSPACE dispose d'une cellule de recrutement en central pour les recrutements des postes cadres et s'appuie sur les équipes Ressources Humaines des sites pour tous les autres recrutements.

Des actions spécifiques ont été menées en 2019 afin de mieux communiquer sur les postes ouverts :

- Un programme de cooptation permet aux salariés d'être acteurs dans le processus de recrutement en recommandant des personnes de leur entourage.
- Une communication mensuelle MOBIL'EASY est en place depuis fin 2019 pour donner une meilleure visibilité des postes ouverts en interne.
- Une communication régulière sur les réseaux sociaux.

Un outil de recrutement indispensable aux États-Unis : les réseaux sociaux

Social Network has been the best source for me to recruit. Earlier on in my career I was a Recruiter and I learned that this is where every candidate seeks employment. This year at the Torrance facility we have filled 14 positions with Linked In and only 3 from a recruiting firm. The positions ranged from Production Supervisor, Cost Accountant, to Director roles. For the Aerospace holding we have recruited for 7 positions within Linked In. That included the VP of Sales earlier this year. I also have to add that it reduces the recruitment time. I opened a couple of weeks ago a Director of Quality role, within a couple of days I had several resumes to present to the General Manager. The former Director has been gone for a week and half and we may be selecting a candidate this week and one of the potentials comes from a network.

LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL ont connu en 2019 une activité de recrutement moins soutenue. Un Directeur Ressources Humaines pour l'Allemagne a été recruté en 2019 afin de coordonner les actions sur les 4 sites allemands au sein de LISI AUTOMOTIVE.

Partenariats école

De nombreux sites du Groupe sont implantés localement et sont des acteurs importants du développement de l'emploi dans leurs régions respectives. Depuis de nombreuses années, le Groupe entretient **des liens privilégiés avec les écoles, les universités, les agences d'emploi et les organismes de formation** qui lui permettent de développer son image auprès des jeunes étudiants et de leur faire découvrir les métiers-clés ainsi que leurs perspectives.

| Pays | Écoles partenaires |
|------------------------------|--|
| Allemagne | <ul style="list-style-type: none"> • IHK, Baden-Württembergisches Bildungswerk, • Bergisches Berufskolleg Wipperfürth • Berufskolleg Oberberg |
| Espagne (Fuenlabrada) | <ul style="list-style-type: none"> • Luis Vives Secondary School in Leganés • África Secondary School • Jovellanos Secondary School • Benjamín de la Rúa Secondary School • Federica Monsteny Secondary school |
| France | <ul style="list-style-type: none"> • Alumni de l'ECAM (Rennes, Lille, Strasbourg), • Art & Métiers • Centre de Formation au Polissage des Métaux • CFSA Hubert Curien • CFAI d'Exincourt • École des mines d'Albi, • EDHEC • ENSAM • ENSI Caen • ENSIL-ENSCI • ESC Dijon • ESFF • ESTA • ESTACA • French Lab Troyes • GRETA Aquitaine • IUT CLIO • PROMEO • Supmeca • Université de Clermont • UTBM • UTT Troyes • UTC • Lycée Polyvalent Louise Michel de Gisors, • Lycée Henri Brisson à Vierzon, • Lycée Val de Garonne • École BOISARD • Lycée Napoléon (La Ferté Fresnel) |
| Inde | <ul style="list-style-type: none"> • Jain University Bangalore • Sahyadri college of engineering Managalore • PES IT Bangalore |
| Mexique | <ul style="list-style-type: none"> • UT (Franco-Mexican Technological University of Juarez) • Tec Milenio University • Autonomous University of Nuevo León • Instituto Tecnológico de Nuevo León |
| Pologne | <ul style="list-style-type: none"> • Rzeszow University and Rzeszow University of Technology |
| Royaume Uni | <ul style="list-style-type: none"> • Cambridge University • Sheffield and Warwick Universities |
| États-Unis | <ul style="list-style-type: none"> • California : State University Fullerton NTMA (National Tooling & Machining Association). • Minneapolis : Anoka Tech, Hennepin Tech, Wright Tech, Alexandria Tech, and Pine City; North Dakota State University, University of Minnesota, University of Wisconsin – Stout; Big Lake High School and Big Lake Middle School. • Livonia : Henry College • Termax : Tool and Manufacturing Association (TMA), Precision and Manufacturing Association (PMA), College of Lake County, Harper College |

Par ailleurs, les sites participent régulièrement à des forums emploi et organisent des visites de sites (comme par exemple, la Semaine de l'Industrie en France)

En 2019, LISI a accueilli 471 stagiaires (541 en 2018) et 287 apprentis (324 en 2018) sur l'ensemble du Groupe.

4.2 / Développer les talents

Les métiers et les activités du Groupe LISI sont en transformation permanente. Pour répondre aux besoins des clients et à l'évolution des marchés, le Groupe a mis en place une politique de formation structurée afin de développer l'employabilité des salariés. Ces derniers bénéficient ainsi de constantes opportunités de développement de compétences ainsi que de multiples opportunités d'évolution.

Le Groupe LISI a mis en œuvre les outils nécessaires pour assurer le développement de ses collaborateurs :

- L'université d'entreprise LKI,
- Un référentiel de compétences transversales partagé par tous les salariés,
- Une filière Expert,
- Les formations adaptées.

Université d'entreprise LKI



Le Groupe LISI dispose de sa propre université d'entreprise (LKI). LKI s'affirme non seulement comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés, mais également comme un outil majeur de rétention et de fidélisation des talents à fort potentiel à travers notamment les objectifs suivants :

- Proposer des programmes de formation sur mesure dans les domaines suivants : Technique/Métiers, Développement personnel, Management & Leadership, pour maintenir et développer les compétences et accompagner le changement,
- Partager une vision globale, une culture managériale commune,
- Échanger les expériences et les bonnes pratiques de manière transversale : multi-sites, multi-pays, multi-métiers, multi-divisions.

Chiffres clefs 2019 :

- 104 sessions de formation organisées (128 en 2018),
- 10 882 heures de formation dont 4 886 heures en Management et 5 156 en Techniques,
- 651 stagiaires (1 014 en 2018).

Le Groupe attache une importance particulière à la formation des managers. En 2019, plus de 5 000 heures de formation ont été réalisées pour accompagner le développement des managers, notamment en France, États-Unis, Royaume-Uni et Allemagne.

Un comité spécifique dédié à LKI se réunit régulièrement pour statuer sur les priorités de développement de l'université. Le comité LKI est composé de représentants formation de chaque division ainsi que des DRH de la division LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL, du DRH France LISI AEROSPACE et du responsable Développement RH Groupe.

En 2019, 5 réunions ont eu lieu pour mettre en œuvre les actions suivantes :

- Le développement du e-learning. Les équipes de management ont accès depuis le milieu d'année 2019 à une plate-forme de plus de 1 000 formations sur les thèmes du développement personnel, la conformité, le management, les compétences métiers.
- La création de nouvelles formations pour le catalogue 2019 et 2020 : formations de formateurs, la gestion de projets, l'intelligence économique, le leadership au féminin.
- Une nouvelle charte graphique qui permet de valoriser l'identité groupe de l'Université.

A noter le lancement des travaux des locaux permanents de LKI, plus de 650 m² sont en cours de construction et d'aménagement. En 2021, le Groupe disposera d'un outil moderne d'enseignement à disposition de tous les salariés.

Compétences transversales

Quels que soient le métier et la localisation, les équipes partagent les mêmes **compétences transversales**.

Elles sont au nombre de 10 : communication, amélioration continue, orientation client, orientation résultat, exemplarité, leadership, développement des autres, engagement personnel, travail en équipe et excellence technique et fonctionnelle.

Tous les ans, les salariés réalisent avec leur manager, une évaluation des compétences dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation.

En 2019, LISI a travaillé sur un référentiel de compétences adapté au statut de chaque salarié : contributeur, manager ou directeur.

Filière experts

En 2019, LISI a développé un programme concernant la filière Expert. En effet, l'expertise des équipes est un véritable avantage concurrentiel au service des priorités stratégiques du Groupe : innovation et excellence opérationnelle. Les objectifs sont doubles :

- Mettre en adéquation les besoins du business et les compétences techniques existantes au sein de LISI pour soutenir le plan stratégique,
- Fidéliser et développer les experts « cœur de métier ».

En 2019, plusieurs actions ont été lancées :

- Définition précise du rôle de l'expert,
- Cartographie des domaines techniques ainsi que les thèmes prioritaires de 2020,
- Processus de validation des experts.

Parcours professionnel spécialisé

LISI s'engage à ce que chaque collaborateur, quels que soient son âge et sa fonction, accède tout au long de sa carrière, aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et à sa bonne adaptation aux évolutions des métiers. En 2019, 179 135 heures ont été dispensées (221 000 heures en 2018). Ainsi, l'investissement formation réalisé en 2019 par les sociétés du Groupe dans le monde a représenté un montant de plus de 6 M€ (8 M€ en 2018).

Depuis plusieurs années, LISI AUTOMOTIVE en France développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur ses métiers stratégiques : frappe à froid, traitement thermique, usinage, roulage, laminage, contrôle automatique, traitement

de surface, taraudage. En 2019, près de 5 100 heures ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels et 27 CQPM/CQPI (certifications spécifiques de la métallurgie) ont été obtenus.

Quelques exemples de parcours professionnels

- A Puiseux, la création et le lancement d'une école de formation Outillage en partenariat avec l'AFORP (CQPM Ajusteur Outilleur de 609 heures sur une période de 14 mois) a débuté en octobre 2018 après plusieurs mois de préparation et de recherche de profils en partenariat avec Pôle Emploi et le GIM. Actuellement, 2 salariés ont finalisé cette formation et devraient obtenir leur CQPM en 2020, ceci contribuera à remplacer les nombreux départs en retraite prévus sur les 3 prochaines années dans ce secteur.
- Afin de mieux former à la complexité du métier de frappeur, une école interne de frappe à froid a été créée dans l'Est de la France. Le cursus complet qui allie théorie et pratique a été élaboré au cours de l'année 2019 et un premier groupe de 8 stagiaires démarrera cette formation début avril 2020. Une salle et une machine de frappe dédiées sont à disposition des apprenants sur le site de Dasle.
- Un parcours tréfilage sur le site de tréfilerie à Grandvillars a été finalisé : parcours professionnel du tréfileur avec l'AFPI pour 59 h 30 soit 8 jours et demi pour 2 tréfileurs avec examen en 2020 afin d'obtenir un CQPM Équipier autonome de Production Industrielle.

Chez LISI AEROSPACE, plus de 109 000 heures de formations ont été réalisées représentant plus de 3 M€. Les formations Cross training (formations au poste de travail) continuent à se déployer dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni, États-Unis et Canada).

Au sein de la division LISI MEDICAL, le site d'Hérouville Saint-Clair a lancé des actions spécifiques pour renforcer et perfectionner les compétences en usinage et robotisation des opérateurs (ABB, FEECS, DMG). Les sites américains déploient également les formations Cross training.

4.3 / Fidéliser les talents

Faire grandir les talents est un axe majeur chez LISI qui a mis en place un certain nombre d'outils et d'initiatives pour développer leur employabilité et les fidéliser :

- La mobilité,
- La rémunération,
- L'engagement des collaborateurs,
- Le bien-être au travail.

Une charte Mobilité chez LISI AEROSPACE

Le champ d'application de cette charte vise tout changement de poste vers un poste au sein de la même famille métier (mobilité verticale) ou dans une famille métier différente (mobilité transversale). Ces mobilités peuvent également donner lieu à un changement de site au sein de la division ou bien même d'une autre division du Groupe LISI (mobilité géographique).

Rémunération

Chez LISI, la **rémunération est intimement liée aux performances de l'entreprise et aux réalisations collectives et individuelles.**

Le système de rémunération intègre l'ensemble des éléments financiers et des avantages dont peut bénéficier chaque collaborateur. Il est conçu pour concilier la reconnaissance de la performance individuelle et la recherche d'une équité interne tout en prenant en compte l'environnement économique local.

En France, les salariés bénéficient de différents dispositifs qui permettent de les associer à la performance de l'entreprise :

Mobilité

Le Groupe a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de ressources humaines. La diversité des secteurs d'activités et des métiers, la dimension internationale permettent aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés. Chaque collaborateur peut devenir acteur de son évolution et parcours professionnel grâce à « la Bourse à l'emploi » accessible sur l'Intranet du Groupe.

De plus, lors des entretiens annuels, les responsables hiérarchiques échangent sur les souhaits d'évolution de leurs collaborateurs.

Le processus de people review (revue des talents et compétences) mis en place par LISI adapte également les programmes de mobilité et le développement des collaborateurs aux objectifs du groupe et personnalise davantage les parcours professionnels.

- Le plan d'épargne groupe (PEG) est devenu en 2019 le dispositif majeur d'épargne pour toutes les sociétés françaises. Il permet aux salariés de devenir actionnaires par le biais du fonds LISI en action. Ce plan est accompagné d'un système d'abondement-employeur attractif. 22 % des salariés français sont actionnaires de LISI en 2019. Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006, 2010, 2014 et 2018 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€, 1,18 M€, 0,9 M€, 1,8 M€ et 2,8 M€. Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions. Les salariés peuvent y verser leur participation,

leur intéressement ou effectuer des versements volontaires. Les avantages consentis aux salariés sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2.

Au 31 décembre 2019, le PEG, composé exclusivement d'actions LISI détient 770 000 titres et compte 2 644 porteurs de parts. Le pourcentage de capital ainsi détenu par les salariés du Groupe est de 1,4 %.

- Un PERCO Groupe a été mis en place en 2019 pour permettre aux salariés qui le souhaitent de préparer leur retraite. Un abondement est proposé sur le versement de jours de repos non pris.
- La retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 ») consiste à ce que l'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

Au niveau international, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un **programme international d'attribution d'actions conditionné à la performance** à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la création de valeur de l'entreprise sur plusieurs années.

a) Plan d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, des actions de la Société LISI.

Plan de 2018 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 décembre 2018, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 4 000 actions de la Société LISI réparties entre deux collaborateurs, salariés du Groupe.

Plan de 2019 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 11 décembre 2019, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 400 actions de la Société LISI réparties entre deux collaborateurs, salariés du Groupe.

b) Plans d'actions sous conditions de performance

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du Groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du Groupe LISI tel que défini au paragraphe 3.2 « Règles et méthodes comptables – Indicateurs » du chapitre 2 – « États financiers consolidés ».

Plan de 2017 :

Le 13 décembre 2017, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2019 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 701 M€. Si l'ANR se situe entre 1 701 M€ et 1 969 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par la Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 1 969 M€ et 2 307 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 2 307 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 154 660 actions et concerne 230 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Dans sa séance du 19 février 2020, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constatant la stabilisation de la valeur de l'ANR entre 2016 et 2019, valide les propositions du Comité des Rémunérations et décide l'attribution d'un nombre forfaitaire de 100 actions à chaque bénéficiaire.

Plan de 2018 :

Le 12 décembre 2018, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2020 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 767 M€. Si l'ANR se situe entre 1 767 M€ et 1 850 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par la Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 1 850 M€ et 2 000 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 2 000 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 156 590 actions et concerne 240 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Plan de 2019 :

Le 11 décembre 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2021 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 450 M€. Si l'ANR se situe entre 1 450 M€ et 1 700 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par la Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 1 700 M€ et 1 980 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 1 980 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 154 640 actions et concerne 218 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur

auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

c) Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2019

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance en circulation au 31 décembre 2019 :

| | Nombre |
|---|----------------|
| OPTIONS EN CIRCULATION EN DÉBUT DE PÉRIODE | 456 270 |
| Options attribuées au cours de la période | 154 640 |
| Options annulées au cours de la période | (21 430) |
| Options exercées au cours de la période | 0 |
| Options échues au cours de la période | (161 170) |
| OPTIONS EN CIRCULATION EN FIN DE PÉRIODE | 428 310 |

Les options échues au cours de la période sont définitivement perdues et ne donneront pas lieu à l'émission d'actions.

Les options attribuées jusqu'à ce jour et attribuables sur les exercices futurs sont prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2019 :

| Date d'attribution des options | Prix d'exercice en € | Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2019 | Durée de vie contractuelle résiduelle |
|--------------------------------|----------------------|--|---------------------------------------|
| 13/12/2017 | Néant | 125 890 | Février 2020 |
| 12/12/2018 | Néant | 143 780 | Février 2021 |
| 12/12/2018 | Néant | 4 000 | Février 2021 |
| 11/12/2019 | Néant | 154 240 | Février 2022 |
| 11/12/2019 | Néant | 400 | Février 2022 |
| TOTAL | | 428 310 | |

d) Plans en cours au 31 décembre 2019 :

| Date Assemblée Générale Conseil d'Administration | Catégorie N° de plan | Nombre d'options attribuées | Dont mandataires sociaux | Dont membres du Comité Exécutif | Dont 10 premiers salariés | Nombre de bénéficiaires résiduel | Période d'exercice | Prix de souscription ou d'achat | Options annulées | Options restantes au 31/12/2019 |
|--|----------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------------|
| AUTORISATION DU 01.12.2015 | | | | | | | | | | |
| 13.12.2017 | Plan n° 14 | 154 660 | 9 200 | 20 250 | 16 750 | 185 | * | Néant | 28 770 | 125 890 |
| AUTORISATION DU 01.12.2015 | | | | | | | | | | |
| 12.12.2018 | Plan n° 15 | 152 590 | 9 200 | 19 600 | 16 300 | 226 | ** | Néant | 8 810 | 143 780 |
| 12.12.2018 | G Plan n° 15 bis | 4 000 | 0 | 4 000 | 4 000 | 2 | ** | Néant | 0 | 4 000 |
| AUTORISATION DU 26.04.2019 | | | | | | | | | | |
| 11.12.2019 | Plan n° 16 | 154 240 | 10 200 | 21 940 | 18 260 | 217 | *** | Néant | 0 | 154 240 |
| 11.12.2019 | G Plan n° 16 bis | 400 | 0 | 0 | 0 | 1 | *** | Néant | 0 | 400 |

* Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2019 (février 2020)

** Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2020 (février 2021)

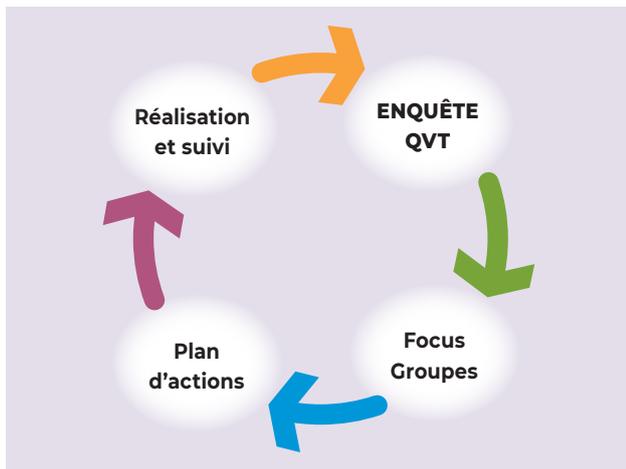
*** Début à la date du Conseil d'Administration qui entérine les résultats 2021 (février 2022)

G = gratuite

Engagement des collaborateurs

La « voix des collaborateurs » est l'une des priorités des Ressources Humaines.

Chaque site lance une fois par an l'enquête Qualité de Vie au Travail (QVT). Après analyse des résultats, des focus groupes (ou groupes de travail) sont organisés auprès de volontaires pour disposer d'un retour qualitatif. Un plan d'action est ensuite construit et est déployé sur le site.



L'enquête QVT traite des thèmes suivants :

- Les conditions et l'environnement de travail
- Entreprise et communication
- Formation et compétences
- Autonomie
- Relations de travail et Management
- Équilibre de vie personnelle et professionnelle
- Reconnaissance
- Le thème de la RSE a été ajouté en 2019

En 2019, la moyenne des taux de satisfaction est à 77,2 %.

Santé et bien-être au travail

Le Groupe LISI s'engage sur le bien-être au travail pour l'ensemble de ses collaborateurs. Chaque site met en place un cahier des charges et des initiatives à l'échelle locale. A titre d'exemple :

LISI AEROSPACE

- Communication régulière pour aider les salariés sur certaines problématiques de santé (perte de poids, gestion du diabète, lutte contre le tabac) ; tests biométriques, États-Unis.
- Intervention d'ostéopathes sur site (Paris, Saint-Ouen l'Aumône), France.
- Mise en place de coach au sein des ateliers sur le site de Rugby, Royaume-Uni.

LISI AUTOMOTIVE

- Exercices de réveil musculaire dans l'usine de La Ferté, France.
- Amélioration de la qualité de l'air par la mise en place de centralisation d'aspiration des fumées à Delle et Grandvillars, France.
- Travail d'ergonomie aux postes de travail à Delle et Grandvillars, France.
- Programme personnalisé pour lutter contre le tabac à Fuenlabrada, Espagne.
- Massages à Mellrichstadt, Allemagne.
- Mise en place de corbeilles de fruits sur les sites de Heidelberg et Mellrichstadt en Allemagne et Zhuozhou en Chine.
- Des communications régulières permettent également de rappeler aux salariés les bonnes pratiques d'hygiène de vie (usines allemandes et américaines).

LISI MEDICAL

- Mise en place d'une semaine bien-être ; Intervention d'un ostéopathe sur place, Neyron, France.
- Les salariés peuvent bénéficier de programmes individualisés de bien-être suivi par un coach, Minneapolis, États-Unis.

Une clinique et un centre de remise en forme sur le lieu de travail à Lake Zurich, États Unis, LISI AUTOMOTIVE



- La mission : améliorer la santé et le bien-être des salariés par le biais d'activités et de conseils.
- Une équipe : un coach (qui apporte des conseils sur la nutrition, les exercices physiques) et un infirmier.
- Horaires d'ouverture élargie pour permettre aux salariés de s'y rendre avant ou après le travail ou au moment de leur pause déjeuner.
- Fréquence d'utilisation : 15 patients par jour pour la clinique ; 70 salariés par jour pour le centre de remise en forme.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Réhalto, afin de **prévenir d'éventuels risques psychosociaux**, quelles que soient leurs origines, professionnelle comme personnelle.

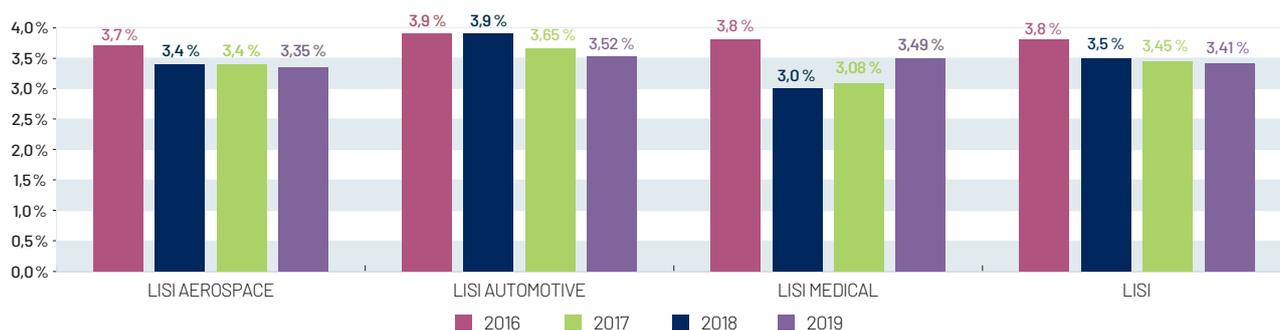
Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié du Groupe d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses

difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un premier diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

Grâce à ces actions, le Groupe LISI voit son taux d'absentéisme diminuer depuis plusieurs années.

Baisse de l'absentéisme depuis 2016



Recrutements et départs

| | 2019 | 2018 |
|--------------------------------|----------------|--------------|
| Entrée CDI | 983 | 1 082 |
| dont recrutements Cadres CDI | 188 | 224 |
| Entrée CDD | 361 | 613 |
| dont recrutements Cadres CDD | 16 | 150 |
| TOTAL SORTIES | 1 570 * | 1 768 |
| dont départs Cadres | 222 | 247 |
| SORTIES PAR MOTIFS | | |
| Démissions | 691 | 838 |
| Licenciements (disciplinaires) | 118 | 134 |
| Licenciements économiques | 64 | 11 |
| Licenciements inaptitude | 83 | 51 |
| Mobilité interne | 36 | 61 |
| Retraite | 138 | 151 |
| Fin de CDD | 161 | 213 |
| Autres motifs de sortie | 279 | 261 |

* Hors cessions (Argenton, Casablanca et Saint-Florent) : 861

4.4 / Favoriser la diversité

Le Groupe LISI veille à ce que tous les salariés, à tous les niveaux soient traités de manière équitable et sans discrimination en matière de recrutement, de rémunération, d'avantages et de progression de carrière. Chaque site s'assure que ses processus permettent une appréciation et reconnaissance objectives des savoir-faire et savoir être des candidat(e)s et salarié(e)s.

Être une femme chez LISI

Index égalité hommes femmes

Depuis 2019, les sociétés françaises de LISI doivent publier les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi que les actions mises en œuvre pour les supprimer si le pourcentage est inférieur à 75%.

Tous les sites ont obtenu un score supérieur à 75 % en 2019 :

| | | |
|------------------------|--|------|
| LISI AEROSPACE | BAI (Saint-Ouen l'Aumône, Vignoux sur Barangeon, Villefranche de Rouergue,) | 79 % |
| | LISI AEROSPACE Forged Integrated Solutions (Bar sur Aube, Bologne, Partenay) | 87 % |
| | Creuzet (Marmande) | 78 % |
| LISI AUTOMOTIVE | Former (Delle, Dasle, Lure, Melisey) | 77 % |
| | NOMEL (La Ferté Fresnel) | 84 % |
| LISI MEDICAL | LISI MEDICAL Orthopaedics (Hérouville) | 92 % |

Conscient que la proportion des femmes au niveau des instances dirigeantes est inférieure à la proportion moyenne des femmes au sein du Groupe, LISI a décidé en 2019 :

- La mise en place de programmes spécifiques de formation à destination des femmes dans le catalogue LKI (LISI Knowledge Institute) : formations Leader-e et Leadership au féminin.

- L'adhésion de LISI à des associations dont l'objectif est de promouvoir les femmes dans l'industrie. Pour la France, LISI adhèrera à compter de 2020 à l'Association « Elles bougent ».
- Dans le cadre des recrutements des postes N-1 du COMEX, LISI adopte un processus de sélection visant la présence d'un candidat de chaque sexe à chaque étape du recrutement. A compétences égales, le choix se portera sur la candidate féminine pour rattraper les écarts.

Féminisation des métiers en 2019

- A Villefranche de Rouergue (LISI AEROSPACE) : une Ingénieur d'étude évolue vers le poste de Responsable Maintenance.
- Le site de Lure (LISI AUTOMOTIVE) embauche une polisseuse en décembre 2019 qui rejoint un atelier qui était jusqu'à présent 100 % masculin.
- Le site de Melisey (LISI AUTOMOTIVE), deux femmes obtiennent des promotions pour des postes jusqu'alors masculins : une affuteuse usinage et une outilleuse frappe.
- Le site de Bar sur Aube (LISI AEROSPACE) a promu une Technicienne Qualité au poste de Superviseur Thermique et Ligne Pignon, unique Superviseur femme sur le site.
- A noter le parcours de carrière exemplaire sur Neyron (LISI MEDICAL) : embauchée comme Responsable Magasin, une salariée évolue sur le poste de Responsable Unité autonome de Production et est aujourd'hui Responsable Supply Chain.

| | COMEX élargi * au 31/12/2019 | | COMEX élargi au 31/12/2018 | | Groupe LISI au 31/12/2018 | | Groupe LISI au 31/12/2019 | |
|--------------|---------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|------------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| Femmes | 20 | 17 % | 18 | 15 % | 2 669 | 22 % | 2 440 | 22 % |
| Hommes | 98 | 83 % | 105 | 85 % | 9 462 | 78 % | 8 727 | 78 % |
| TOTAL | 118 | 100 % | 123 | 100 % | 12 131 | 100 % | 11 171 | 100 % |

* Le COMEX Élargi représente l'ensemble des salariés en responsabilité hiérarchique directe des Dirigeants des divisions.

Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

LISI travaille avec des structures qui accompagnent les jeunes en situation de handicap en formation et des structures d'insertion sociale et professionnelle.

Les situations de maintien dans l'emploi se traitent le plus souvent au cas par cas. Les sites s'efforcent d'offrir des solutions pour préserver l'emploi de salariés qui déclarent une situation de handicap, que ce soit en aménageant leur poste ou en les accompagnant vers un changement d'activité.

La division LISI AEROSPACE en France a continué en 2019 sa campagne sur le handicap qui se déroulait de la manière suivante :

- Envoi d'un bulletin d'ouverture de la campagne sur le handicap avec le bulletin de paie du mois d'octobre 2019.
- Affichage de 4 visuels sur 4 thématiques précises du handicap (le handicap auditif, les maladies cardiovasculaires, les troubles musculo squelettiques, le handicap visuel) sur chacun des sites au mois de novembre 2019.

- Organisation de petits-déjeuners courant octobre/novembre avec l'intervention d'un conseiller.
- Envoi d'un bulletin de clôture de la campagne avec le bulletin de paie du mois de décembre 2019.

Toutes les divisions et en particulier LISI AUTOMOTIVE travaillent plus particulièrement à aménager les postes pour qu'ils soient accessibles à tous.

En 2019, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du Groupe est à 2,8 % (3,0 % en 2018).

4.5 / Dialogue social

Relations sociales

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, lors des Comités d'Entreprise (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, du Comité Européen ou encore du Comité de Groupe LISI.

En 2019, les sites français des 3 divisions ont mis en place les Comités Sociaux et Economiques (CSE) :

- Organisation des élections sur l'ensemble des sites avec un développement du vote électronique sur certains sites.
- Formation des managers sur les nouvelles modalités de fonctionnement du CSE (nombre de réunion, seuls les titulaires participent, suivi des heures de délégation suite mutualisation).
- Mise en place de commissions CSSCT (dédiées aux conditions de travail) sur la majorité des sites.

Le Comité Européen a validé en 2019 son règlement intérieur. Les moyens de communication ont été améliorés : LISI met à disposition des membres du Comité Européen un logiciel de traduction simultanée pour favoriser leurs échanges.

| THÈMES | DIVISION | SITES | NOM DES ACCORDS SIGNÉS EN 2019 |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Autres | LISI AUTOMOTIVE | Heidelberg | BV Nr. : 02/2019 « Private Mitnahme von Holzabfällen » |
| | | Monterrey | Wage negociation agreement |
| | | Vöhrenbach | Work agreement operational integration management |
| Cession | LISI AUTOMOTIVE | FORMER(Delle, Dasle, Lure, Grandvillars et Melisey) | Accord de Méthodes projet de cession de Saint-Florent-sur-Cher |
| Code de conduite | LISI AUTOMOTIVE | Heidelberg | BV Nr. : 02/2020 « Arbeitszeiten » |
| | | Mellrichstadt | Code of conduct |
| Conditions de travail | LISI AUTOMOTIVE | Vöhrenbach | Work agreement eat and drink at work, mobile phone ban and ban on alcohol |
| Mise en place des CSE | Toutes les divisions | tous les sites français | Mise en place et fonctionnement du CSE Central |
| Dons de congés | LISI AUTOMOTIVE | HOLDING | Accord dons de jours de repos |
| | | FORMER(Delle, Dasle, Lure, Grandvillars et Melisey) | Accord dons de jours de repos |
| | LISI MEDICAL | Neyron | Accord dons de jours de repos |
| Égalité professionnelle et QVT | LISI AEROSPACE | Bar-Sur-Aube | Égalité professionnelle et QVT |
| | | Bologne | Égalité professionnelle et QVT |
| | LISI AUTOMOTIVE | HOLDING | Égalité professionnelle et QVT |
| Épargne salariale | Toutes les divisions | tous les sites français | Avenant d'adhésion au PEG |
| | LISI AEROSPACE | tous les sites français | Bulletin d'Adhésion au PERCOG |
| | LISI AUTOMOTIVE | La Ferté Fresnel | Bulletin d'Adhésion au PERCOG |
| | LISI MEDICAL | Neyron | Bulletin d'Adhésion au PERCOG |
| | LISI HOLDING | LISI S.A | PEG et PERCO GROUPE |
| HSE | LISI AUTOMOTIVE | Mellrichstadt | Safety classes (mise en place des lunettes de sécurité obligatoires) |
| NAO | LISI AEROSPACE | Bar-Sur-Aube | NAO |
| | | Bologne | NAO |
| | | Marmande | NAO |
| | | Partenay | NAO |
| | | Saint-Brieuc | NAO |
| | | Saint-Ouen-L'Aumone | NAO |
| | | Vignoux-sur-Barangeon | NAO |
| | | Villefranche-de-Rouergue | NAO |
| | LISI AUTOMOTIVE | Holding | PV de désaccord NAO |
| | LISI MEDICAL | Hérouville | NAO |
| | | Neyron | NAO |
| LISI AUTOMOTIVE | PUISEUX | PV de désaccord NAO | |
| | FORMER(Delle, Dasle, Lure, Grandvillars et Melisey) | NAO | |

| THÈMES | DIVISION | SITES | NOM DES ACCORDS SIGNÉS EN 2019 | |
|--------------------------|------------------|---|--|---|
| Rémunération | LISI AEROSPACE | Bar-Sur-Aube | intéressement | |
| | | Bologne | Accord cadre d'intéressement | |
| | | Partenay | Accord cadre d'intéressement | |
| | | Villefranche-de-Rouergue | Avenant accord prime assiduité | |
| | | Villefranche-de-Rouergue | Avenant accord intéressement critères progrès 2019 | |
| | LISI AUTOMOTIVE | Cejc | Collective Labor agreement (augmentation des salaires) | |
| | | FORMER(Delle, Dasle, Lure, Grandvillars et Melisey) | Accord d'intéressement | |
| | | HOLDING | Avenant accord d'intéressement | |
| | | La Ferté Fresnel | Annexe intéressement valeurs cibles 2019 | |
| | | La Ferté Fresnel | PV de désaccord salaires | |
| | LISI MEDICAL | Neyron | DUE Prime exceptionnelle pouvoir d'achat | |
| | Temps de travail | LISI AEROSPACE | Bar-Sur-Aube | SD (Prolongation des horaires de Samedi-Dimanche pour gagner en productivité) |
| | | | Bar-Sur-Aube | Astreinte |
| Bologne | | | Mise en place d'un horaire Samedi-Dimanche | |
| Partenay | | | Accord congés payés 2019 | |
| Partenay | | | Accord sur la journée de solidarité 2019 | |
| Villefranche-de-Rouergue | | | Avenant accord modernisation des pauses | |
| Villefranche-de-Rouergue | | | Accord sur les modalités de prise des congés payés et des heures de récupération | |
| LISI AUTOMOTIVE | | Heidelberg | BV Nr. : 01/2019 « Umwandlung T-ZUG in freie Tage » (conversion des jours de congés) | |
| | | Heidelberg | BV Nr. : 03/2019 « Arbeitszeiten » (création d'un compteur d'heures pour utilisation en cas de surcharge de travail) | |
| | | Heidelberg | Schließstage 2019 (fermeture du site suite à un pont) | |
| | | Heidelberg | Brückentage 31.10.2019 (fermeture du site suite à un pont) | |
| | | Heidelberg | Brückentage 2020+2021 (fermeture du site) | |
| | | Heidelberg | T-ZUG + Urlaubsplanung 2020 (conversion des jours de congés et planning de congés) | |
| | | La Ferté Fresnel | Accord sur le temps de travail | |
| | | Vöhrenbach | Work agreement working hours (temps de travail) | |
| LISI MEDICAL | | Hérouville | Temps de travail | |

Communication et échanges

Informers des résultats et des projets de l'entreprise, créer des moments d'échanges font partie des actions que le Groupe LISI souhaite développer pour améliorer la satisfaction de ses collaborateurs.

Les orientations et stratégies de chaque division sont partagées avec les collaborateurs lors des réunions de site.

En 2019, des actions de communication internes communes à l'ensemble des sites continuent à être déployées à l'ensemble

des salariés par le biais d'informations hebdomadaires appelées « LISI&You ».

Outre ces échanges professionnels, de nombreux sites s'attachent à créer des moments de convivialité et à aider les équipes à mieux se connaître en dehors du cadre professionnel : fêtes d'anniversaires, repas convivial, épreuves sportives...

Course caritative : les 6 km pour l'eau



Dimanche 5 mai 2019, plusieurs sites LISI ont participé à la Global 6K for Water, une course solidaire organisée par l'association Vision du Monde pour permettre aux enfants d'avoir accès à l'eau potable.

Chacun était libre de participer comme il le souhaitait, en marchant ou en courant. Un seul but : parcourir 6 km, la distance moyenne que font quotidiennement de nombreux enfants dans le monde pour atteindre un point d'eau.

Les frais de participation ont été versés à l'association pour **financer la construction de puits et toilettes, la rénovation de sanitaires dans des écoles et la distribution de filtres à eau** au Vietnam, en Mongolie, au Liban et en Ethiopie.

Au total, ce sont **181 collaborateurs du Groupe LISI** qui ont participé à la course partout en France – souvent accompagnés de leurs familles. Une mention spéciale pour le site de Villefranche-de-Rouergue qui à lui seul a rassemblé plus de 80 participants !

5 / Atteindre l'excellence en matière de Santé Sécurité au travail

Le Groupe LISI est très attaché à la santé et la sécurité de ses salariés.

Faire en sorte que chacun rentre du travail en bonne santé et améliorer les conditions de travail figurent parmi les valeurs et les priorités du Groupe.

5.1 / Programme LISI Excellence HSE

Afin de respecter ses engagements, LISI s'est doté d'un programme original et sur mesure : LISI Excellence HSE.

Ce programme ambitieux a pour but d'engager chaque collaborateur autour d'un objectif commun, d'amélioration de la santé, de la sécurité et de l'environnement de l'entreprise.

Conçu pour accélérer le déploiement d'une culture commune, le programme LISI Excellence HSE pose des fondations robustes pour favoriser le respect des fondamentaux, comme la satisfaction aux obligations de conformité qu'elles soient

réglementaires ou autres, mais aussi l'amélioration continue de performances et organisations.

LISI Excellence HSE, c'est le système de management HSE. Il comporte des outils indispensables à l'atteinte de ses objectifs :

- LISI RM, outil logiciel qui vise à identifier, évaluer et maîtriser les risques HSE.
- Règles d'Or (ou Golden Rules), règles HSE communes à l'ensemble des sites LISI.
- Safety Culture Programme (SCP), programme de formation qui vise à développer la Culture Sécurité pour l'ensemble des salariés du Groupe.

Ainsi que d'autres outils opérationnels pour répondre à des problématiques ciblées selon les 15 axes d'excellence définis dans le programme (consignation/déconsignation, Je Vois J'Agis, Formation HSE des managers...).

Nouveaux outils LISI Excellence HSE 2019 :

- Amélioration de la méthodologie d'analyse des causes : chaque accident avec ou sans arrêt est analysé selon la méthodologie 8D* la plus poussée. Les accidents les plus graves font l'objet d'un suivi renforcé de la part du Groupe.
- Développement d'un outil de formation à l'attention des managers : l'objectif est de renforcer la connaissance, la responsabilité en matière de santé sécurité ainsi que de renforcer la détection des situations dangereuses. Cette formation a été déployée sur les sites les plus accidentogènes avec succès.

* Méthodologie 8D : méthode de résolution de problèmes en 8 étapes qui inclue le recueil des faits, l'analyse des causes profondes et la définition des actions correctives

Le programme d'audit interne HSE permet d'évaluer le déploiement du programme LISI Excellence HSE sur les sites. L'évaluation comporte 4 niveaux de maturité avec des niveaux d'exigence de plus en plus élevés.

- **Le niveau Standard** correspond aux respects des normes ISO 14001 et OHSAS 18001.
- Les niveaux **Bronze**, **Silver** et **Gold** correspondent à des niveaux de maturité croissants en terme de déploiement de la culture HSE sur le site.

Les auditeurs internes HSE LISI ont pour mission de réaliser ces évaluations.

En 2019, 18 audits HSE ont été menés sur les 44 entités ce qui représente un taux de couverture de 41 % sur l'année.

A fin 2019, 14 sites (39 %) ont d'ores et déjà atteint le niveau « **Bronze** ». L'ensemble des sites du Groupe doit atteindre ce niveau d'exigence d'ici 2020.

5.2 / La performance Santé Sécurité

Gouvernance Santé Sécurité

Le thème HSE est le premier des points abordés lors de chaque réunion :

- Comité de Pilotage hebdomadaire au niveau Groupe.
- Comités de Direction et Comités Exécutifs mensuels.
- Présentation mensuelle des résultats de chaque division/ Business Group/site.
- Conseil de la performance de chaque site.
- Réunions d'animation terrain (PSM).

La Direction Générale est également informée de chaque accident avec ou sans arrêt qui intervient au sein du Groupe LISI. Une revue de direction annuelle spécifique HSE permet

Résultats :

| Indicateur | 2019 | Évolution en 10 ans | Évolution en 5 ans |
|----------------------------------|-------|---------------------|--------------------|
| TF0 salariés LISI | 5,87 | - 49 % | - 22 % |
| TF0 salariés LISI + intérimaires | 6,83 | - 41 % | - 20 % |
| TF1 salariés LISI | 8,04 | - 59 % | - 31 % |
| TF1 intérimaires | 21,18 | Non disponible | - 35 % |
| TF1 salariés LISI + intérimaires | 9,00 | - 54 % | - 33 % |

TF0 = nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

TF1 = nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

Pour l'année 2019, il convient de retenir :

- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés LISI (TF0 salariés LISI) a chuté de 49 % en 10 ans pour atteindre 5,87 accidents par million d'heures travaillées à fin 2019.
- Le TF1 salariés LISI et intérimaires est de 9,00.
- 65 % des sites de production affichent un TF1 inférieur à 9,5 accidents et 30 % n'ont pas eu à déplorer d'accident en 2019 (TF1 =0).

Note : Le site de Bangalore (dont la maîtrise opérationnelle a été reprise par le Groupe LISI l'an dernier) n'est pas consolidé dans les données. Néanmoins, l'accidentologie de ce site est suivie au niveau local, jusqu'à ce que les standards LISI soient

de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de l'efficacité du programme LISI Excellence HSE.

Un Comité de Pilotage HSE se réunit trimestriellement afin de rendre compte de l'avancement des actions dans ce domaine ainsi que leur efficacité. Ce comité se compose de 2 membres de la Direction Générale, du Manager HSE/RSE du Groupe – qui a la charge de l'animer – des directeurs HSE de chaque division et du courtier aux assurances.

Performance santé sécurité

Objectif TF1 < 8 :

Chez LISI, l'indicateur de suivi du nombre des accidents du travail est le TF1. Il correspond au nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt des salariés LISI et des salariés intérimaires par million d'heures travaillées.

D'ici fin 2020, LISI s'est fixé comme objectif que chaque site ait un TF1 inférieur à 8. Cette progression doit se faire par palier. Et pour 2019, l'objectif intermédiaire pour ce taux de fréquence était de 9,5.

Pour la 10^e année consécutive, les résultats du Groupe s'améliorent.

déployés. En 2019, le site a déploré 3 accidents avec arrêt soit un TF0 de 3,9.

Note : Contrairement aux autres années, le taux de gravité n'est pas mentionné pour 2019.

Maladies professionnelles :

Sur l'ensemble des sites de production du Groupe, 37 maladies professionnelles ont été déclarées en 2019.

Elles sont principalement liées à des affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures. L'ensemble des sites travaillent à réduire les contraintes physiques en procédant à des analyses et des aménagements ergonomiques des postes de travail, ainsi qu'en limitant les poids des conteneurs ou en proposant des échauffements avant la prise de poste.

L'ergonomie pour lutter contre les Troubles Musculo-Squelettiques :

En 2019, le site de LISI AEROSPACE à Marmande a par exemple :

- motorisé les chariots de transfert de pièces afin d'en faciliter le transport et la manipulation,
- organisé des échauffements pour les équipes.

Conformité machines :

Préserver la santé et la sécurité des équipes fait partie des priorités de LISI. Pour anticiper et limiter le risque de blessure, le Groupe a mis en œuvre un ambitieux programme de remise en conformité de ses machines. Sur 80 % du parc machine audités à fin 2019, 24,4 % présentent encore un risque direct pour la sécurité physique des salariés. Ces machines font l'objet d'un plan de mise en conformité ou de renouvellement, et seul le personnel formé aux risques spécifiques est habilité à les utiliser.

Déploiement d'une culture sécurité

Sur tous ses sites, LISI poursuit la mise en œuvre d'un outil majeur de LISI Excellence HSE : le Safety Culture Program (SCP). L'objectif de ce programme est de s'attaquer aux causes d'origine comportementale dans les accidents du travail. Il fournit à l'encadrement les clés pour comprendre les

comportements à risque et actionner ensuite des leviers pour les corriger. Il vise à développer une véritable culture de la sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Il est composé de 18 modules de formation dispensés mensuellement par les managers à leurs collaborateurs. A fin 2019, 66 % des sites concernés ont terminé de déployer ce programme avec succès. Les autres termineront le déploiement d'ici à fin 2020.

Certification

Depuis 2017, 80 % des sites du Groupe sont certifiés selon le référentiel de management de la santé-sécurité OHSAS 18001. L'audit de suivi réalisé en 2019 a confirmé que le système de management du Groupe répond aux exigences de ce référentiel exigeant qui s'attache à déployer une véritable culture sécurité dans l'ensemble de l'organisation.

« La maturité du système s'est améliorée au cours du cycle d'audits, les fondamentaux du système de management sont bien installés et déployés à tous les niveaux du Groupe ».

Marie Pierre DESAINT - Lead Auditrice Bureau Veritas
Lors des conclusions de l'audit 2019.

Le site LISI AUTOMOTIVE à Shanghai (hors périmètre de certification Groupe) est d'ores et déjà certifié selon le nouveau référentiel ISO 45001, norme internationale de la santé-sécurité au travail.

Le Groupe et les autres sites se préparent à la transition de l'OHSAS 18001 vers l'ISO 45001 en vue d'une certification en 2021.

6 / Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités

6.1 / Politique générale en matière d'environnement

Dans le cadre du programme LISI Excellence HSE, LISI a défini ses attentes et sa vision de l'excellence opérationnelle dans le domaine de la santé-sécurité et de l'environnement.

Pour le Groupe LISI, l'excellence dans le domaine HSE passe par :

- le fait que chacun rentre du travail en bonne santé,
- l'amélioration des conditions de travail,
- la mise en œuvre de processus écoresponsables,
- le respect de ses obligations associées à la sécurité et à l'environnement.
- Pour atteindre ce niveau d'exigence, le Comité de Direction s'est engagé par une déclaration signée qui rappelle que l'exemplarité, la vigilance et l'autonomie de chacun en matière de HSE font partie des fondamentaux du Groupe. LISI a affiché et diffusé cette politique pour inviter l'ensemble de ses parties intéressées à se mobiliser autour de ces enjeux et à respecter les pratiques communes à toute l'organisation.

Les plans d'actions dans le domaine de l'environnement se concentrent sur les enjeux matériels du Groupe, notamment la réduction des consommations d'énergie et d'eau. En effet, la réduction de la consommation d'énergie va permettre au Groupe de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. La consommation d'eau devient un enjeu pour certains sites qui se situent dans des zones de stress hydrique.



LINE SOLUTIONS FOR INDUSTRY

POLITIQUE HSE



- Rentrer du travail en bonne santé
- Améliorer nos conditions de travail
- Mettre en œuvre des process écoresponsables
- Respecter les obligations associées à la sécurité et à l'environnement

Pour atteindre cette excellence, nous devons être exemplaires, vigilants et acteurs au quotidien sur le terrain et dans nos PSM.

Notre programme structurant LISI E-HSE est le moteur de notre système de management.

Il s'articule autour de quinze axes d'amélioration continue dont trois fondamentaux :

- **Evaluer et maîtriser nos risques**
avec LISI RM
- **Disposer de règles HSE communes**
avec les Golden Rules
- **Evoluer vers des comportements plus sûrs**
avec Safety Culture Program

Chaque collaborateur et chaque partenaire doit savoir que la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement figurent parmi nos valeurs et sont notre priorité.

Nous nous engageons à mettre en œuvre la dynamique et les ressources pour faire de LISI une entreprise d'excellence dans ce domaine.

Emmanuel VIELLARD
Directeur Général
LISI Groupe



Jean-Philippe KOHLER
Directeur Général délégué
LISI Groupe



Christophe LESNAR
Directeur industriel et achats
LISI Groupe



Jean-Louis COLZES
Directeur Général
LISI AEROSPACE



François LOTARD
Directeur Général
LISI AUTOMOTIVE



Jean-Marc DURAND
Directeur Général
LISI MEDICAL



Septembre 2018

La dépollution des usines historiques :

Lors de la rénovation des sites, la dépollution par enlèvement des terres polluées est quasi systématiquement privilégiée. Comme ce fut le cas lors de la réhabilitation de la zone des forges avec le site de Grandvillars. L'usine de Delle a également excavé et traité les terres historiquement polluées, à savoir :

- 1 800 tonnes de terre dépolluées pour un coût de 1,2 M€.

6.2 / Changement climatique

Les produits réalisés par LISI ne s'adressent pas au consommateur final. Néanmoins, le Groupe est conscient de l'impact que ceux-ci peuvent avoir pour le changement climatique à travers leur utilisation chez ses clients.

Les pièces de la division LISI MEDICAL n'ont que très peu d'impact sur le changement climatique. En revanche, les pièces de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE sont utilisées dans les moyens de transport. A ce titre, LISI travaille en collaboration étroite avec ses clients (PSA, Renault, Volkswagen, Airbus, Boeing, Safran, GE, ...), dans le but d'alléger ses pièces (et donc les véhicules). Cet allègement permet de baisser la consommation en carburant et donc l'impact sur le changement climatique. De plus, de nombreux développements en cours ont des applications sur l'électrification des véhicules.

LISI AEROSPACE est un fournisseur majeur du moteur LEAP de Safran. Ce moteur de nouvelle génération apporte une avancée réelle en matière de performances, de consommation et de respect de l'environnement.

Le bilan carbone réalisé sur l'exercice 2017 et a été renouvelé pour l'exercice 2019. Ainsi, les activités principales génératrices de Gaz à Effet de Serre sont :

- la consommation de matière première, laquelle est inhérente à l'activité du Groupe (scope 3),
- la consommation d'énergie sur laquelle de nombreux efforts de réduction sont mis en œuvre (scope 2),
- les transports de personnes et de biens ; ces impacts (logistique et transport) sont majoritairement gérés par nos clients (scope 3).

L'ensemble des activités de LISI a généré, sur les scopes 1 et 2, 106 532 tonnes de CO² (- 9,3 % par rapport à 2017), répartis comme suit :

| Périmètre | Indicateur | 2017 | 2019 |
|------------------------|--|------------------|------------------|
| Scope 1 | GES Gaz Naturel [T CO ²] | 41 501,7 | 37 174,1 |
| | GES Fioul Domestique [T CO ²] | 582,5 | 459,8 |
| | GES Réseau de chaleur [T CO ²] | - | - |
| | GES GPL [T CO ²] | 1 724,9 | 1 205,5 |
| | GES Véhicules possédés [T CO ²] | 716,2 | 621,2 |
| | GES Véhicules particuliers en leasing [T CO ²] | 2,2 | 1,8 |
| | GES Émissions fugitives de fluides frigorigènes [T CO ²] | 1 190,7 | 1 527,4 |
| | SOMME GES SCOPE 1 [T CO²] | 45 718,2 | 40 989,7 |
| Scope 2 | GES Électricité [T CO ²] | 71 710,6 | 65 542,4 |
| | SOMME GES SCOPE 2 [T CO²] | 71 710,6 | 65 542,4 |
| SCOPE 1 & 2 | TOTAL GES [T CO²] | 117 428,8 | 106 532,1 |

6.3 / Performance environnementale

Utilisation des ressources naturelles (eau et énergie)

La consommation d'eau : objectif - 12 % entre 2018 et 2020

En 2019, LISI a consommé 790 556 m³ d'eau, soit une économie de 5,0 % de la consommation d'eau en valeur absolue en 1 an, et de 13,7 % en 4 ans.

Pour faire le lien avec l'activité de production, LISI suit la consommation d'eau rapportée à la valeur ajoutée. Ainsi entre 2018 et 2019, ce ratio a diminué de 10,3 %, passant de 0,949 m³/k€(VA) à 0,851 m³/k€(VA) en 1 an.

L'eau est essentiellement utilisée pour le refroidissement des processus, les lignes de traitement de surface et les besoins sanitaires.

Des innovations au service de la réduction de la consommation d'eau :

Les sites LISI sont toujours à la recherche de nouvelles technologies en vue de diminuer leur impact environnemental et augmenter leurs performances.

Par exemple :

- Le site LISI AUTOMOTIVE à Grandvillars a mis en œuvre une technologie de revêtement polymère en vue de réduire la consommation d'eau du site. Cette action ainsi que la réutilisation des eaux de la station de traitement des eaux a permis d'économiser environ 6 500 m³.
- Le nouveau site LISI AEROSPACE à Villefranche-de-Rouergue a intégré la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie dans son processus.
- Le travail mené par LISI AEROSPACE à Bologne sur la sensibilisation du personnel et diverses améliorations techniques sur les processus de traitement thermique et traitement de surface ont permis d'économiser environ 32 000 m³.

La consommation d'énergie : objectif - 12 % entre 2018 et 2020

La consommation d'énergie du Groupe LISI est de 476 196 MWh en 2019, soit 4,8 % de moins qu'en 2018 (valeur absolue).

La consommation d'énergie est fortement liée à l'activité mais aussi aux aléas climatiques. Néanmoins, pour intégrer les impacts liés à l'activité de production, LISI suit la consommation

d'énergie rapportée à la valeur ajoutée. Ainsi entre 2018 et 2019, ce ratio s'est amélioré de 10,1 %, passant de 0,570 MWh/k€(VA) à 0,513 MWh/k€(VA) en 1 an.

Cette énergie est principalement consommée sur les sites de production qui ont un processus de Traitement Thermique, en particulier Bologne, mais aussi Marmande, Delle, Bar-sur-Aube, Kierspe ou Torrance.

LISI AEROSPACE à Marmande – Un acteur du « Contrat de transition écologique » :

LISI AEROSPACE à Marmande a signé, fin 2019, un Contrat de transition écologique avec l'État et le Val de Garonne. L'ambition de ce contrat est « d'opérer la transition écologique par la préservation et l'utilisation des ressources naturelles sur le Val de Garonne et la mobilisation des acteurs économiques locaux ».

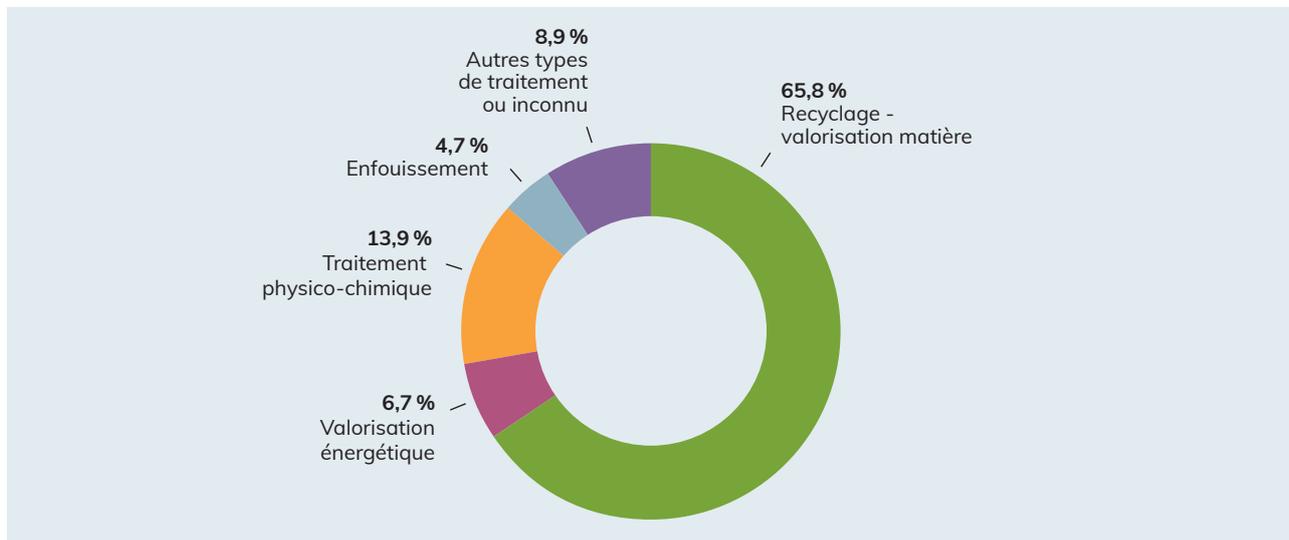
Cinq actions ont été retenues pour faire vivre ce contrat :

- des études pour la récupération de chaleur fatale industrielle,
- l'élaboration d'un plan de végétalisation sur le territoire de l'agglomération,
- la mise en place d'un parcours de formation et d'installation à l'agriculture biologique sur le territoire,
- le projet de sensibilisation Garonn'air,
- le projet de développement et de structuration d'une filière locale d'hydrogène.

Les projets débiteront en 2022.

Gestion durable des déchets

En 2019, la collecte des données a été modifiée afin de calculer la part de déchets valorisés. La production de déchets est de 45,8 kg de déchets pour 1 000 € de valeur ajoutée, soit 14,5 % de moins qu'en 2018. De plus, la part de déchets valorisés est de 72,5 %.



Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (52 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage).

Investissements et ressources :

Le Groupe LISI investit beaucoup dans le domaine HSE.

D'un point de vue financier :

| Division | Investissements HSE 2019 – en k€ | Total des Investissements – en k€ | % des investissements dédiés au HSE |
|------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--|
| LISI AEROSPACE | 3 691 | 64 874 | 5,7 % |
| LISI AUTOMOTIVE | 2 449 | 36 172 | 6,8 % |
| LISI MEDICAL | 105 | 9 732 | 1,1 % |
| LISI | 6 245 | 110 778 | 5,6 % |

Mais aussi humainement :

Le Groupe LISI mise beaucoup sur les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en matière de Santé – Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, LISI a souhaité poursuivre son investissement sur l'humain. En effet, 47 393 heures travaillées ont été consacrées à des formations dans le domaine HSE en 2019, soit 11 476 stagiaires*.

Ce sont bien les femmes et les hommes qui composent une entreprise qui en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines, et leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI souhaite capitaliser.

* Nota : 1 personne peut être comptabilisée plusieurs fois

6.4 / Impact de nos activités chez nos parties prenantes

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes (qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non) lorsqu'elles proviennent des parties intéressées.

Ainsi, les sites ont reçu 11 courriers officiels des autorités : 1 à Torrance, 3 à Fuenlabrada, 1 à Kierspe, 6 à Vöhrnbach.

Le nombre de plaintes reçues par les entités du Groupe sont au nombre de 25 et concernent principalement des plaintes des riverains au sujet du bruit généré par les activités et des demandes de visites de la part des clients et des autorités.

Chaque plainte ou courrier officiel fait l'objet d'une réponse (écrite ou non) à la partie intéressée concernée.

7 / Garantir la satisfaction de nos clients grâce à l'efficience de nos processus

7.1 / Gouvernance de la qualité et certifications

Les divisions du Groupe agissent en tant que sous-traitant industriel. A ce titre, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL ne sont pas concepteurs des produits, la responsabilité de leur conception incombe à leurs clients.

Le risque lié à la sécurité et sûreté des produits se limite uniquement au respect des exigences clients, puisque le risque lié à la conception est porté par les clients. Dès lors, ce risque est géré à travers les systèmes de management de la qualité, les contrôles des pièces tels que préconisés par les clients, et les indicateurs associés au système de management de la qualité.

Chaque division possède sa propre politique qualité et son propre pilotage du système afin de répondre aux exigences des clients et garantir leur satisfaction.

LISI AEROSPACE :

La division dispose d'une Direction Qualité et Performance Industrielle composée :

- d'un service qui s'occupe du système de management de la qualité,
- d'un service plus opérationnel avec des relais au sein de chaque Business Group,
- d'un service chargé de la qualité des fournisseurs, incluant la réalisation d'audits.

Cette Direction est également en charge des programmes de performance industrielle (LEAP, HSE).

Au niveau de chaque site, un département qualité a pour mission de s'assurer du respect des exigences clients (dimensionnement, résistance, ...).

LISI AEROSPACE est certifié selon le référentiel EN 9100 exigé par les clients du secteur aéronautique.

LISI AUTOMOTIVE :

La division dispose d'une Direction Qualité et Performance Industrielle composée :

- d'un service Qualité qui s'occupe du système de management et de l'opérationnel,
- d'un service chargé de la qualité des fournisseurs, incluant la réalisation d'audits.

Cette Direction est également en charge des programmes de performance industrielle (LEAP, HSE).

Au niveau de chaque site, un département qualité a pour mission de s'assurer du respect des exigences clients (dimensionnement, résistance, ...).

LISI AUTOMOTIVE est certifié selon le référentiel ISO/TS 16949 exigé par les clients du secteur automobile.

LISI MEDICAL :

L'organisation qualité de la division LISI MEDICAL est très décentralisée. Une Directrice Qualité au niveau de la division intervient également sur les sites à l'échelle locale.

De plus, les sites ont un département qualité qui gère les certificats, les audits (clients, autorités métier, ...), et l'opérationnel.

LISI MEDICAL est certifié selon le référentiel ISO 13485 exigé par les clients du secteur médical.

LISI AEROSPACE Saint-Brieuc – Champion du monde :

Le site de Saint-Brieuc a une expertise complémentaire à son activité traditionnelle (aéronautique) : il produit également des fixations pour de la compétition automobile et des véhicules haut de gamme.

Mercedes-AMG Petronas Motorsport F1 a remporté le 6^e titre de Champion du Monde consécutif en 2019 et a chaleureusement remercié le site de Saint-Brieuc d'avoir contribué à cette victoire !

7.2 / Des outils d'excellence opérationnelle

Dans tous ses métiers et dans chacun des domaines où il intervient, le Groupe LISI vise l'excellence opérationnelle.

Le programme LISI SYSTEM est au cœur de la performance industrielle du Groupe. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, ce système apporte des réponses efficaces aux nombreuses exigences auxquelles nous devons répondre :

- compétitivité des usines, efficacité et réactivité des organisations,
- performance opérationnelles et fonctions support,
- développement de projets innovants, digitalisation, maîtrise des risques, formation des femmes et des hommes de l'entreprise.

Certains programmes issus du LISI SYSTEM participent à la satisfaction client :

LEAP : LISI EXCELLENCE ACHIEVEMENT PROGRAM

Historiquement placé au cœur de la stratégie d'amélioration continue du Groupe LISI, le programme LEAP (pour LISI Excellence Achievement Program) regroupe l'ensemble des méthodes d'amélioration de la performance industrielle déployées au sein des sites de production depuis 2011. Depuis son démarrage, les principaux outils de management (PSM et A3) et la culture du standard (VSM, 5S, SMED) ont été mis en place sur l'ensemble des sites du Groupe. LEAP cadre également l'analyse des causes des défauts grâce à un processus très rigoureux : l'analyse 8D.

Ces outils améliorent la qualité des pièces dont un des principes clés de ce programme est « faire bon du premier coup ».

Ils améliorent également le temps de fabrication avec l'outil SMED (Single Method Exchange Die) permet d'optimiser les

temps de changement de série pour diminuer les tailles de lot et ainsi améliorer la flexibilité des outils de production.

A noter que l'outil de gestion des projets LISA passe en revue les exigences des clients à travers des jalons standardisés. Ces étapes sont impératives avant toute industrialisation.

8 / S'engager pour une chaîne d'approvisionnement responsable

8.1 / Politique achats et charte fournisseurs

LISI a mis en place une politique achats qui fixe les fondamentaux et pratiques à suivre dans ce domaine. LISI souligne l'importance de prendre en compte dans la sélection du fournisseur son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

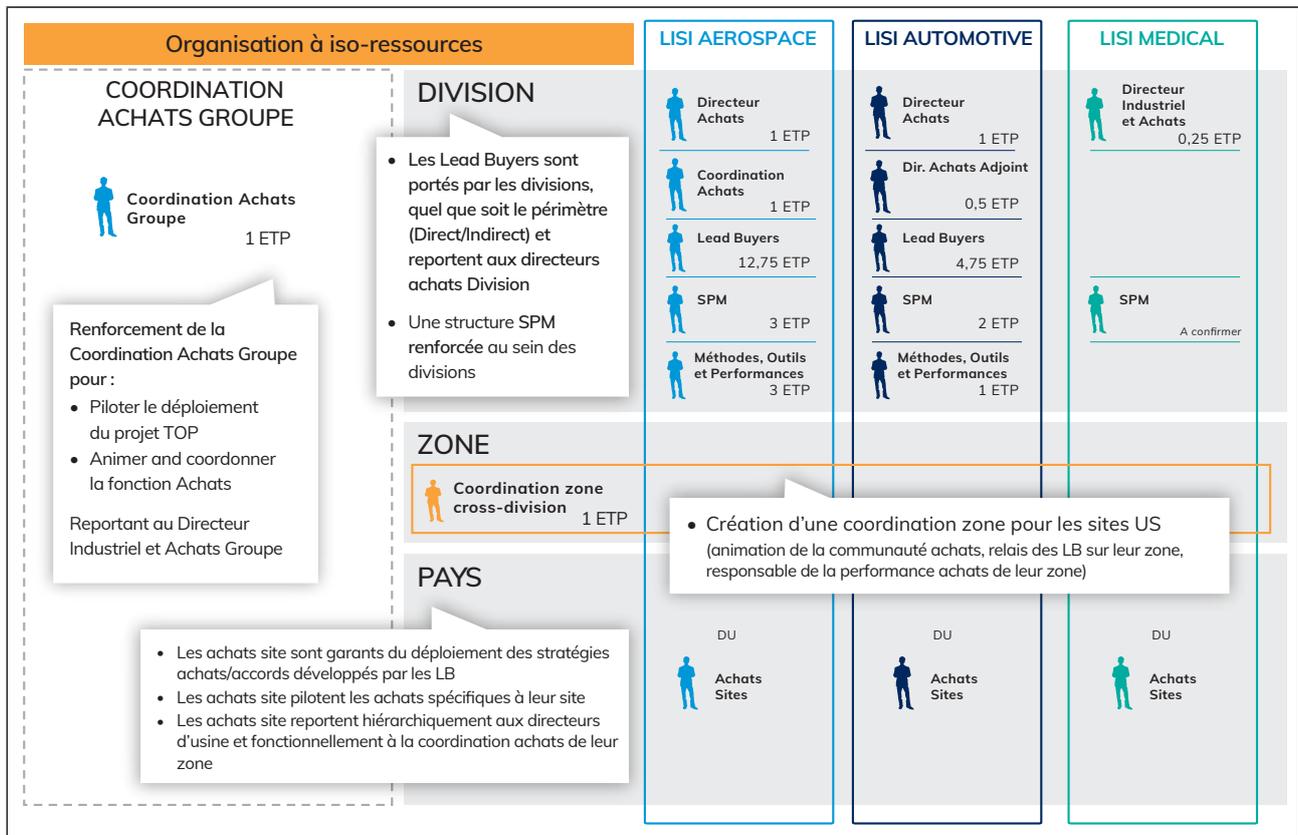
Rédigée en 2018, la charte fournisseurs LISI est diffusée à l'ensemble de ses fournisseurs : soit plus de 10 000 partenaires. LISI rappelle à ceux-ci l'importance de respecter les principes de l'ISO 14001 et de l'OHSAS 18001, de réduire l'empreinte environnementale, de concevoir des produits écoresponsables, de développer le potentiel humain et de respecter le règlement relatif aux « Minéraux des conflits ».

8.2 / Gouvernance des achats

En conformité avec ses valeurs, LISI a intégré de longue date des critères éthiques et RSE dans la sélection de ses fournisseurs. Le projet de transformation des achats en cours de déploiement chez LISI franchit une étape supplémentaire à travers deux axes clés :

- améliorer la performance des achats,
- intégrer dans l'organisation et les processus achats, les fonctions et outils nécessaires qui permettront au Groupe de mesurer plus précisément le risque extra financier de chaque fournisseur et les éventuelles conséquences pour l'entreprise.

Ce déploiement est pleinement en ligne avec la démarche RSE du Groupe et les objectifs 2020 et 2023 associés à la sécurisation de notre chaîne d'approvisionnement.



Nouvelle organisation des achats.

9 / Le devoir de vigilance

La Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance requiert que LISI mette en œuvre un plan de vigilance couvrant les aspects environnementaux propres à LISI (santé, sécurité, droits de l'homme) mais aussi aux fournisseurs et sous-traitants avec lesquels LISI entretient des relations commerciales.

Les 5 mesures qui constituent ce plan de vigilance sont :

- 1) Établir une cartographie des risques en la matière ;
- 2) Établir des procédures d'évaluation régulière des filiales, sous-traitants et / ou fournisseurs avec lesquels une relation commerciale est établie, au regard de la cartographie des risques ;
- 3) Mettre en place des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- 4) Établir un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation de ces risques ;
- 5) Établir un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le Groupe LISI a commencé au cours de l'année 2019 à déployer un ensemble de mesures, dans la cadre du respect de la Loi Sapin II, comme dans le déploiement de sa politique RSE, qui visent à répondre aux obligations du devoir de vigilance.

Ainsi, à titre d'exemple, le dispositif d'alerte et de recueil de signalements, mis en place sur le site internet LISI, est actif depuis le début de l'année 2018 : il a pour objet de recueillir et de traiter de façon totalement confidentielle toutes alertes qui pourraient être émises, que ce soit par un salarié comme par un fournisseur ou un sous-traitant du Groupe LISI.

Par ailleurs, la cartographie des risques couvrant le Devoir de vigilance est déjà traitée au travers des procédures de contrôle interne décrites dans le Chapitre 5 - Facteurs de risques.

Le Groupe va poursuivre ses travaux durant les prochains exercices de façon à répondre, au travers de ses actions en matière de politique RSE, et des jalons qui y sont décrits à ce titre, pour répondre à ses obligations en matière de Devoir de vigilance.

Des réalisations :

Dispositif d'alertes actif depuis 2018, ouvert à tous salariés et prestataires externes. Le dispositif a fait l'objet d'un test pratique lors de l'audit IATF, avec succès.

10 / Les indicateurs extra financiers

| Indicateurs (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre) | Unité | 2018 | 2019 | Différence 2019 vs 2018 | Différence 2019 vs 2018 % | |
|---|--|----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------|
| Consommation d'eau de ville | m ³ | 465 720 | 522 785 | 57 065 | 12,3 % | |
| Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel | m ³ | 366 379 | 267 771 | -98 608 | -26,9 % | |
| TOTAL CONSOMMATION D'EAU | m³ | 832 099 | 790 556 | -41 543 | -5,0 % | |
| Énergie | Consommation d'électricité | MWh | 321 135 | 311 181 | -9 954 | -3,1 % |
| | Consommation de gaz naturel | MWh | 171 042 | 157 679 | -13 363 | -7,8 % |
| | Consommation de gaz de pétrole liquéfié (butane - propane) | MWh | 5 941 | 5 348 | -593 | -10,0 % |
| | Consommation de fuel domestique | MWh | 1 673 | 1 417 | -256 | -15,3 % |
| | Consommation autres énergies | MWh | 560 | 570 | 10 | 1,8 % |
| | TOTAL CONSOMMATION D'ÉNERGIES | MWh | 500 351 | 476 196 | -24 156 | -4,8 % |
| | Déchets | Metal trié | T | 23 806 | 22 220 | -1 586 |
| Papier - Carton trié | | T | 575 | 617 | 42 | 7,3 % |
| Plastique trié | | T | 344 | 329 | -15 | -4,5 % |
| Bois trié | | T | 1 125 | 917 | -208 | -18,5 % |
| Huile (soluble + entière + entière et eau) | | T | 2 507 | 2 412 | -96 | -3,8 % |
| Autres déchets ménagers (non dangereux) ou déchets ménagers non triés | | T | 3 067 | 2 966 | -101 | -3,3 % |
| Déchets dangereux (sans l'huile) | | T | 15 511 | 13 026 | -2 484 | -16,0 % |
| Pourcentage de déchets valorisés | | % | 60,4 % | 72,5 % | 0 | 20,0 % |
| Accident du travail | TF0 LISI | | 6,59 | 5,87 | -0,73 | -11,0 % |
| | TF0 LISI + intérimaires | | 7,28 | 6,83 | -0,44 | -6,1 % |
| | TF1 LISI | | 9,02 | 8,04 | -0,98 | -10,8 % |
| | TF1 intérimaires | | 21,22 | 21,18 | -0,04 | -0,2 % |
| | TF1 LISI + intérimaires | | 10,05 | 9,01 | -1,04 | -10,3 % |
| | Nombre de maladies professionnelles | unité | non mesuré en 2018 | 37 | | |
| Sinistres et plaintes | Nombre de départ d'incendie | unité | 132 | 112 | -20 | -15,2 % |
| | Nombre de sinistre nécessitant l'intervention des secours extérieurs | unité | 7 | 13 | 6 | 85,7 % |
| | Mise en demeure adressé par les autorités | unité | 6 | 11 | 5 | 83,3 % |
| | Nombres de plaintes adressés par les parties intéressées | unité | 20 | 25 | 5 | 25,0 % |
| Formations HSE | heures | 58 873 | 47 393 | -11 480 | -19,5 % | |

| thème | 2018 | 2019 | Différence en absolu | Différence en % |
|---------------------|---------|---------|-------------------------|--------------------|
| Turnover | 6,91 % | 6,19 % | -0,72 | -17,54 % |
| Absentéisme | 3,45 % | 3,41 % | -0,04 | -1,16 % |
| % de femmes | 22 % | 22 % | 0 | 0 % |
| Heures de formation | 222 129 | 179 165 | -42 964 | -19,34 % |

Les écarts entre les données publiées de l'exercice 2018 et les données 2018 publiées à titre comparatif pour l'exercice 2019 résultent de corrections sur les données 2018, évaluées à l'époque sur certains sites et indicateurs.

10.1 / Consolidation et exclusions

Données Ressources Humaines :

| Entité juridique | Ville | Pays | Effectifs inscrits 2018 | Effectifs inscrits 2019 | Commentaires |
|---|------------------------|-----------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| LISI AUTOMOTIVE Beteo GmbH | Gummersbach | Allemagne | 51 | Néant | Entité cédée le 31/12/2018 |
| Indraero Siren SAS | Argenton-Sur-Creuse | France | 422 | Néant | Entité cédée le 03/07/2019 |
| LISI AEROSPACE Creuzet Maroc | Casablanca | Maroc | 283 | Néant | Entité cédée le 03/07/2019 |
| Site de Saint-Florent-sur-Cher (LISI AUTOMOTIVE Former) | Saint-Florent-sur-Cher | France | 167 | Néant | Entité cédée le 30/11/2019 |

Données HSE :

| Entité juridique | Ville | Pays | impacts reporting SSE 2018 | impacts reporting SSE 2019 | Commentaires |
|---|------------------------|------------|----------------------------|----------------------------|---|
| Termax Corp. | Lake Zurich | États-Unis | Non intégré | Non intégré | Entité non intégrée dans les systèmes d'information du Groupe |
| Termax Int. LLC | Lake Zurich | États-Unis | Non intégré | Non intégré | Entité non intégrée dans les systèmes d'information du Groupe |
| Termax Int. Inc. | Lake Zurich | États-Unis | Non intégré | Non intégré | Entité non intégrée dans les systèmes d'information du Groupe |
| TMX Canada Corp. | Windsor | Canada | Non intégré | Non intégré | Entité non intégrée dans les systèmes d'information du Groupe |
| TMX Mexico | Quereittaro | Mexique | Non intégré | Non intégré | Entité non intégrée dans les systèmes d'information du Groupe |
| TMX Fastener Systems | Suzhou | Chine | Non intégré | Non intégré | Entité non intégrée dans les systèmes d'information du Groupe |
| Shanghai Branch | Suzhou | Chine | Non intégré | Non intégré | Entité non intégrée dans les systèmes d'information du Groupe |
| LISI AUTOMOTIVE Hi Vol Inc | Livonia | États-Unis | Non intégré | Non intégré | Entité intégrée à compter de 2020 |
| Ankit Fasteners Pvt Ltd | Bangalore | Inde | Non intégré | Non intégré | Données non exhaustives |
| LISI AUTOMOTIVE Beteo GmbH | Gummersbach | Allemagne | Non intégré | Non intégré | Entité cédée le 31/12/2018 |
| Indraero Siren SAS | Argenton-sur-Creuse | France | 01/01/2018 - 31/12/2018 | 01/01/2019 - 30/06/2019 | Entité cédée le 03/07/2019 |
| LISI AEROSPACE Creuzet Maroc | Casablanca | Maroc | 01/01/2018 - 31/12/2018 | 01/01/2019 - 30/06/2019 | Entité cédée le 03/07/2019 |
| Site de Saint-Florent-sur-Cher (LISI AUTOMOTIVE Former) | Saint-Florent-sur-Cher | France | 01/01/2018 - 31/12/2018 | 01/01/2019 - 30/06/2019 | Entité cédée le 30/11/2019 |

Les écarts entre les données publiées de l'exercice 2018 et les données 2018 publiées à titre comparatif pour l'exercice 2019 résultent de corrections sur les données 2018, évaluées à l'époque sur certains sites et indicateurs.

11 / Table de concordance DPEF

| Information | Pages ou sous chapitres correspondants |
|--|--|
| Modèle d'affaire | chapitre 1 ; §6.8 et §6.9 |
| Description des principaux risques, politiques et indicateurs | chapitre 5 ; Facteurs de risques chapitre 4 ; §2 et §4 à 8 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI |
| Lutte contre la corruption | Chapitre 4 ; §3.2 Les engagements de LISI |
| Lutte contre l'évasion fiscale | Chapitre 4 ; §3.2 Les engagements de LISI |
| Respect des droits de l'homme | Chapitre 4 ; §3.3 Les engagements de LISI |
| Changement climatique | Chapitre 4 ; §6.2 Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités |
| Engagements sociétaux | Chapitre 4 ; §4 et §5 |
| Économie circulaire | Chapitre 4 ; §6.3 Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités |
| Accords collectifs | Chapitre 4 ; §4.5 Développer la communication et les échanges |
| Lutte contre les discriminations et promotion des diversités | Chapitre 4 ; §3.3 et §4.4 Les engagements de LISI ; §8 Favoriser la diversité |
| Lutte contre le gaspillage alimentaire, précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, alimentation responsable équitable et durable | Compte-tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas un risque principal RSE et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion |

12 / Table de concordance Global Compact

| Information | Pages ou sous chapitres correspondants |
|---|---|
| PRINCIPE 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. | Chapitre 4 ; §3 Les engagements de LISI |
| PRINCIPE 2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme. | Chapitre 4 ; §3 Les engagements de LISI |
| PRINCIPE 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. | Chapitre 4 ; §3 Les engagements de LISI ; §4.5 Développer la communication et les échanges |
| PRINCIPE 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. | Chapitre 4 ; §3 Les engagements de LISI |
| PRINCIPE 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. | Chapitre 4 ; §3 Les engagements de LISI |
| PRINCIPE 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. | Chapitre 4 ; §3 et §4.4 Les engagements de LISI |
| PRINCIPE 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. | Chapitre 4 ; §6 Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités |
| PRINCIPE 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. | Chapitre 4 ; §6 Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités |
| PRINCIPE 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. | Chapitre 4 ; §6 Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités |
| PRINCIPE 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. | Chapitre 4 ; §3 Les engagements de LISI |

13 / Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de Commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de Commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - . apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
 - . corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale, approvisionnement responsable, respect des droits humains), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Hérouville-Saint-Clair, et Marmande en France et Torrance aux États-Unis ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 19 % des effectifs consolidés et 16 % de la consommation d'énergie du Groupe ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre juillet 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ sept semaines.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Ressources Humaines, HSE et Achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 9 mars 2020

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Jean-François Bêlorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

| INFORMATIONS SOCIALES | |
|---|---|
| INFORMATIONS QUANTITATIVES (incluant les indicateurs clé de performance) | INFORMATIONS QUALITATIVES (actions ou résultats) |
| Les effectifs inscrits Les embauches Les licenciements Les heures travaillées Les heures d'absences compressibles Les heures de formation Le taux de fréquence des accidents du travail | L'attraction, le développement et la fidélisation des talents Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs) L'égalité de traitement (égalité hommes / femmes, la lutte contre les discriminations, l'insertion des personnes handicapées) La santé et la sécurité |
| INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES | |
| INFORMATIONS QUANTITATIVES (incluant les indicateurs clé de performance) | INFORMATIONS QUALITATIVES (actions ou résultats) |
| La consommation d'eau rapportée à la valeur ajoutée en m ³ /k€ (VA) La consommation d'énergie rapportée à la valeur ajoutée en MWh/k€ (VA) Les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2) La production de déchets rapportée à la valeur ajoutée La part de déchets dangereux parmi la production totale de déchets (%) La part des déchets valorisés parmi la production totale de déchets (%) | Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique L'économie circulaire (gestion des déchets) La gestion de l'eau |
| INFORMATIONS SOCIÉTALES | |
| INFORMATIONS QUANTITATIVES (incluant les indicateurs clé de performance) | INFORMATIONS QUALITATIVES (actions ou résultats) |
| | La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux) La satisfaction des clients Les actions en faveur des droits de l'homme, en particulier le respect des conventions fondamentales de l'OIT Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale |





Facteurs de risques

| | |
|--|------------|
| 1 / Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction | 136 |
| 2 / Politique d'assurances | 139 |
| 3 / Le contrôle interne de la société | 139 |
| 3.1 / Description générale | 139 |
| 3.2 / Organes de contrôle général | 140 |
| 3.3 / Référentiel groupe | 140 |
| 3.4 / Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière | 140 |

Introduction

Le Groupe est engagé dans un processus convergent de gestion des risques. Il gère sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L-225.37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe

consolide l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » permet de hiérarchiser les risques. Chaque risque important identifié fait l'objet d'un plan d'action revu périodiquement, et au besoin, d'une démarche proactive de prévention, d'assurance, de provision comptable ou de mise en place de décision opérationnelle.

1 / Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction

Nous informons le lecteur que les facteurs de risques présentés dans ce chapitre ne sont pas exhaustifs, et que compte tenu des événements d'actualité économiques et mondiaux, ils sont susceptibles de varier en intensité comme en probabilité. Les routines de gestion mises en place au sein du Groupe permettent d'actualiser cette cartographie en permanence, et de mettre éventuellement en place toutes mesures visant à maîtriser les impacts et / ou les gravités telles que mesurées.

Nous avons choisi de présenter la synthèse des risques pour le Groupe sous 2 axes :

- Les facteurs de risques propres aux activités du Groupe : les risques opérationnels.
- Les facteurs de risques externes aux activités du Groupe.

COVID-19

Cette matrice des risques ayant été préparée avant la situation actuelle fortement impactée par la crise Covid-19 en cours, le risque pandémie avait bien été identifié, mais n'avait pas été considéré comme un risque majeur notamment suivant le critère de la probabilité d'occurrence.

Pour répondre à cette crise, le Groupe LISI a immédiatement structuré un comité de pilotage afin de mettre en place :

- la mise en place généralisée du télétravail lorsque c'est possible,
- les mesures strictes pour sécuriser la santé des salariés et prestataires sur leur lieu de travail lorsque leur présence est impérative,
- un plan de continuation des activités afin de préparer au mieux la reprise progressive de l'activité,
- la protection des liquidités financières afin de sécuriser la marge de manœuvre du Groupe pour le futur.

L'impact financier reste quant à lui impossible à chiffrer et sera significatif sur les comptes du 1^{er} semestre au moins sans toutefois compromettre ni la solidité financière du Groupe, ni la continuité de l'activité.

En conclusion, il faut retenir que les principaux facteurs de risques générés ont été identifiés pré- COVID-19 et que le risque de pandémie n'est pas mentionné en tant que tel même s'il s'avère aujourd'hui un risque majeur au regard de la matrice du Groupe.

OPERATIONNEL

| Facteur de Risques | Détail du risque | Impact Net | Probabilité | Criticité Résiduelle | Exposition financière* | Mesures de réduction |
|--|---|----------------|--------------|----------------------|------------------------|--|
| Innovation Compétitivité Positionnement concurrentiel | Échec lié aux développements de nouveaux produits | Majeur | Possible | Importante | [15-20] M€ | Adaptation des compétences aux équipes projet et pilotage des projets |
| | Hausse de la pression concurrentielle : <ul style="list-style-type: none"> sur certains produits phares pour les divisions, suite à l'absence de nouveaux programmes - clients, générant une forte pression sur les prix, suite à l'arrivée de nouveaux concurrents, lors des renouvellements de contrats majeurs, par manque de compétences clés, par manque de compétitivité par la structure de coûts. | Modéré | Possible | Modérée | [10-20] M€ | Plans de productivité internes ; Excellence sur Prix-Qualité-délais Plans d'innovation industrielle Plans d'automatisation des moyens industriels Digitalisation des fonctions Support Plans spécifiques d'attractivité |
| | Perte de compétitivité, ou de parts de marché sur des programmes spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> suite à l'échec de négociation avec nos clients majeurs, à l'occasion d'une transition (manquée) de managers clés | | | | | Recrutement de compétences clés |
| | Risque sur la propriété intellectuelle des nouveaux produits proposés par les divisions | Majeur | Probable | Importante | [10-15] M€ | Renforcement des compétences internes ; Développement des brevets « creux » |
| Qualité | Crises qualité sur les produits fabriqués par LISI ou provenant des fournisseurs de LISI | Catastrophique | Possible | Importante | [10-15] M€ | Renforcement de nos processus de contrôles Qualité, notamment sur les pièces critiques. Procédures adéquates de gestion de crise |
| Empreinte industrielle | Perturbations liées au déménagement des installations du site de Bologne (projet F.2022) | Catastrophique | Peu Probable | Importante | [5-10] M€ | Plan restore success déployé en amont du transfert ; Plan spécifique d'attractivité du site ; Recrutement de compétences spécifiques liées au projet ; |
| Conformité | Risques environnementaux internes : incendies, pollutions, nuisances sonores | Modéré | Possible | Modérée | [5-10] M€ | Plans de prévention adéquats ; Audits des sites réalisés avec nos assureurs ; Négociations avec les parties prenantes pour réduire les nuisances (bruits, vibrations etc.) |
| | Risque Santé et sécurité au travail (Accident Travail ou/et maladies professionnelles) | Modéré | Probable | Modérée | [1-5] M€ | Politique de prévention des risques renforcée ; Plan de conformités machines |
| Achats Production | Défaillance de sous-traitants (TTH, usinage, stérilisation,) ou de fournisseurs (MP, Composants) perturbant nos cycles de production | Majeur | Peu Probable | Modérée | [5-10] M€ | Renforcement des audits fournisseurs ; Études d'internalisation de certains processus ; Recherches de solutions alternatives |
| | Perturbations sur équipements uniques défaillants | Mineur | Peu Probable | Faible | [1-5] M€ | Adaptation des investissements en adéquation avec le développement de nouveaux projets |

OPERATIONNEL

| Facteur de Risques | Détail du risque | Impact Net | Probabilité | Criticité Résiduelle | Exposition financière* | Mesures de réduction |
|--------------------|------------------|------------|-------------|----------------------|------------------------|----------------------|
|--------------------|------------------|------------|-------------|----------------------|------------------------|----------------------|

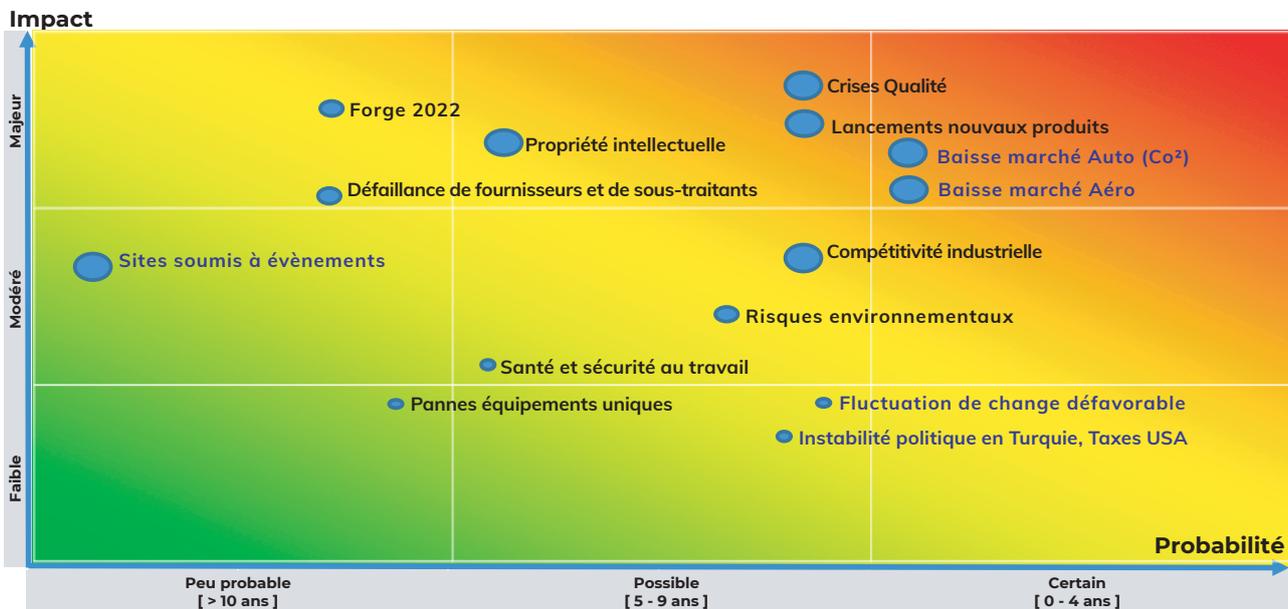
ENVIRONNEMENT EXTERNE

| Facteur de Risques | Détail du risque | Impact Net | Probabilité | Criticité Résiduelle | Exposition financière* | Mesures de réduction |
|--|--|------------|--------------|----------------------|------------------------|--|
| Évolution marché | Fortte baisse du marché automobile due notamment aux normes environnementales en matière d'émission de CO ² | Majeur | Certain | Importante | [10-20] M€ | Ajustement de la demande avec flexibilisation des coûts et baisse des coûts fixes, réorientation de l'offre vers l'électrification des véhicules |
| | Baisse du carnet de commandes des clients de LISI AEROSPACE (déstockage, Programmes avions non certifiés) | Majeur | Certain | Importante | [10-20] M€ | Développement de la relation avec clients ; Flexibilité opérationnelle |
| Géopolitique Climatique Fiscaux & change | Sites localisés en zone sismiques, et/ou soumis à des évènements climatiques violents et exposés au risque d'incendie | Modérée | Peu probable | Modérée | [10-30] M€ | Déploiement des Plans de gestion de crise, plans de continuité (PCA) et plans de Reprise d'Activité (PRA) adéquats selon les situations. |
| | Risques de change et de taux | Modéré | Certain | Modérée | [10-20] M€ | Politique de couverture des instruments financiers |
| | Instabilité politique en Turquie, Taxes US | Mineur | Possible | Modérée | [1-5] M€ | Double qualification de sites à obtenir des clients Stocks sécurité Recherche double source |

* Exposition financière : évaluations nettes de couverture d'assurances. Elles peuvent comprendre l'addition de plusieurs facteurs de risque en même temps

Par ailleurs, et pour en faciliter la compréhension, nous vous présentons sous forme schématique cette cartographie des risques, avec « Impact » et « Probabilité ». La taille des bulles varie selon le degré d'exposition financière si le risque venait

à se produire. L'exposition financière représente des évaluations de risques nettes des couvertures d'assurances. Elles peuvent comprendre l'addition de plusieurs facteurs de risques simultanément.



Exposition financière :

- Entre 10 et 20 M€
- Entre 5 et 10 M€
- Entre 1 et 5 M€

En bleu : risques externes
En noir : risques internes

Renforcer la coopération avec nos assureurs

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'actions. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Sur certains sites, le Groupe a été amené à procéder à des travaux d'aménagements ou d'installation de

dispositifs de prévention significatifs afin de limiter le sinistre maximum possible. Cette démarche de progrès continue améliore la politique de prévention du Groupe, évite les sinistres significatifs et permet l'optimisation des primes d'assurance.

La synthèse des plans d'actions

Les plans d'actions sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de mettre en cohérence l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, de l'audit, du contrôle interne, de la finance et de la trésorerie.

2 / Politique d'assurances

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

■ Assurance dommages aux biens

Au 1^{er} janvier 2019, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. Les valeurs assurées sont de 1 651 M€ pour les bâtiments, 293 M€ pour les marchandises et de 846 M€ pour les pertes d'exploitation. L'indemnité par sinistre est plafonnée à 120 M€.

■ Assurance responsabilité civile

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qui pourraient survenir au cours de l'exploitation pour un montant de 60 M€, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 50 M€, par année d'assurance, toutes divisions confondues. La franchise est significative et varie suivant les activités et les zones géographiques.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et

immatériels consécutifs du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

■ Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 20 M€ par année.

■ Assurance CYBER

Ce contrat accorde une garantie en cas de cyber attaque et ce pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 10 M€ par année.

■ Assurances des marchandises transportées

Ce contrat couvre l'ensemble des marchandises (ou machines) transportées à hauteur de 5 M€ par sinistre et/ou par évènement, tous dommages confondus hors limites spécifiques.

3 / Le contrôle interne de la société

Description de l'environnement du contrôle interne

3.1 / Description générale

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels et financiers dans les domaines suivants :

- Production, stocks, suivi des flux,
- Qualité,
- Hygiène, sécurité et environnement,
- Ressources Humaines, paie,
- Comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- Achats et investissements,
- Ventes,
- Systèmes d'informations,
- Fiscalités, douanes,
- RSE,
- Autres thèmes spécifiques à notre activité.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 / Organes de contrôle général

Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.

Le Comité d'Audit, qui comprend 2 administrateurs indépendants, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.

La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.

La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisant.

Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie et financement, consolidation, fonction juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 / Référentiel groupe

Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.

- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un intranet dédié.
- Depuis fin 2017, une dynamique d'amélioration continue est enclenchée. En effet, la cellule d'audit interne anime trimestriellement des comités de contrôle interne : y sont conviés les contrôleurs internes de chaque division pour créer des synergies en matière de mise en conformité du contrôle interne opérationnel et financier. Il en résulte la mise à jour des procédures Groupe : elles sont adaptées en fonction de l'évolution des processus et ont pour but de réduire les risques détectés lors des audits.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de son pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 / Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel sur 4 ans et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi, à titre d'exemple, les placements financiers sont principalement gérés au niveau du Groupe.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.
- L'ensemble des processus décrits en paragraphe 3.1 est audité par la cellule d'audit interne Finance/Opérationnel ou HSE. Les audits financiers et opérationnels sont réalisés sur la base d'un questionnaire commun à toutes les entités du Groupe auditées : il est constitué de 156 questions. L'évaluation des audits se concrétise par l'attribution d'un score basé sur le total des non-conformités détectées : le minimum conventionnel requis est de 83 %. Les missions d'audit donnent lieu à un plan d'actions que les équipes opérationnelles sont recommandées de suivre afin de pallier aux risques identifiés lors de ces audits internes. Ce plan d'actions est suivi un an après la mission d'audit pour les entités évaluées avec un niveau de contrôle interne inférieur aux exigences Groupe.





Gouvernement d'entreprise

| | |
|---|------------|
| 1 / Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2019 | 144 |
| 1.1 / Activité du Conseil d'Administration en 2019 | 144 |
| 1.2 / Activité des comités en 2019 | 145 |
| 1.3 / L'évaluation du Conseil d'Administration | 146 |
| 2 / Les organes d'administration | 146 |
| 2.1 / Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés | 146 |
| 2.2 / Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration | 148 |
| 2.3 / Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux | 151 |
| 2.4 / Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de juin 2018 | 156 |

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de Commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de Commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise.

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF révisé en juin 2018 et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.4 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

1 / Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2019

1.1 / Activité du Conseil d'Administration en 2019

Le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2019 dont une fois par audioconférence. Le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 84 % au cours de cet exercice.

Le conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous :

■ **Lors de la séance du 20 février 2019** au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires opérationnels, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2018 du Groupe LISI ainsi que l'affectation des résultats à soumettre aux votes de l'Assemblée d'avril 2019. Il a également arrêté les bonus sur objectifs de l'exercice 2018 ainsi que les rémunérations fixes pour 2019 des dirigeants opérationnels de LISI. Le Conseil s'est ensuite prononcé sur la proposition faite par le Comité des Rémunérations sur l'attribution des actions sous conditions de performance du plan 16C18 destinées aux managers du groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 20 décembre 2016. Constatant que le Groupe n'a pas créé de valeur sur la période de référence, le Conseil, conformément aux règles définies, a décidé de ne pas attribuer d'actions sur ce plan.

Le Conseil a passé en revue les différents dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe. A cette occasion, le Conseil a précisé sa doctrine sur les modalités d'application de la procédure de délit d'initiés.

Au cours de cette même séance, le Conseil a constaté que les mandats d'administrateur de sept de ses membres arrivaient à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019 statuant sur les comptes de 2018. Il a donc décidé de soumettre au vote de cette prochaine Assemblée le renouvellement des mandats de Messieurs Patrick DAHER, Gilles KOHLER et Emmanuel VIELLARD en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années ; de faire de même pour les mandats des sociétés CIKO dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Philippe KOHLER, COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE dont le représentant permanent est Monsieur Thierry PEUGEOT et VIELLARD MIGEON et COMPAGNIE dont le représentant

permanent est Monsieur Cyrille VIELLARD, en leur qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ; et enfin de soumettre la candidature aux fonctions d'administrateur de la société FFP Invest représentée par Monsieur Christian PEUGEOT pour une durée de quatre ans.

En dernier lieu, le Conseil a arrêté les questions stratégiques majeures à présenter par la direction générale et à débattre dans sa séance du 25 avril.

■ **Lors de la séance du 25 avril 2019**, le Conseil a examiné en détail l'activité et les résultats du Groupe au 1^{er} trimestre marqués par le redressement du pôle Fixations Europe et les difficultés de la division automobile liées à la baisse de la production mondiale. Il a également pris connaissance des révisions annuelles pour l'exercice en cours.

Le Conseil a ensuite entendu la direction générale du Groupe sur les modalités de l'accord de cession de ses deux filiales INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc, dont les activités principales relèvent de la chaudronnerie et l'assemblage d'aérostructures ; et donné son accord à ce projet.

Puis le Conseil a débattu des questions stratégiques majeures proposées par le Comité stratégique et demandé à la direction générale du Groupe de lui présenter pour la fin de l'année 2019 un projet de développement stratégique à l'échelle du Groupe en établissant les priorités, les arbitrages et le calendrier envisagés.

■ **Lors de la séance du 5 juin 2019**, le Conseil a examiné les plans de succession du Comité Exécutif (COMEX) ainsi que la politique de non-discrimination et de diversité au sein du Comité Exécutif élargi du Groupe. Le Conseil a pris acte des informations données et encouragé la direction générale de la Société à intensifier ses actions en faveur des femmes et de leur promotion dans les instances dirigeantes du Groupe. Par ailleurs, le Conseil a passé en revue sa composition, notamment le nombre et la proportion de ses administrateurs indépendants dont plusieurs perdront leur caractère d'indépendance dans les toutes prochaines années du fait de l'atteinte du seuil de 12 années de mandat, ceci avant l'échéance de leur mandat. Sur proposition de son Comité des Nominations, le Conseil a décidé de maintenir en fonction ces administrateurs jusqu'à l'échéance de leur mandat. Cette décision qui amène à déroger au code AFEP-MEDEF révisé

en juin 2018 sur la composition du Conseil est explicitée dans le présent document au paragraphe 2.4.

En dernier point, le Conseil prend acte de l'avancement de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) menée dans chacune des divisions du Groupe.

- **Lors de la séance du 24 juillet 2019**, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe LISI à mi- exercice et des nouvelles prévisions de résultats annuels. Il a pris acte des informations communiquées par la direction générale sur des dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe.
- **Lors de la séance du 4 septembre 2019** qui s'est déroulée par audioconférence, le Conseil s'est penché sur le projet de cession d'un site automobile du Groupe. Il a pris acte des informations communiquées et demandé que ledit projet soit poursuivi jusqu'à son terme dans les conditions indiquées.
- **Lors de la séance du 23 octobre 2019**, le Conseil a pris connaissance de l'activité et des résultats du Groupe pour les neuf premiers mois de l'année et fait le point sur les dossiers d'acquisition/cession en cours. Il a ensuite abordé l'ensemble des sujets de gouvernance qui se posent à la Société et font l'objet principal de ladite séance, notamment :
 - La revue des écarts de pratique vis-à-vis du code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 auquel la Société se réfère aboutissant à la mise en place d'un plan d'actions destinées à les corriger avant l'Assemblée Générale de 2020 ;
 - La proposition d'une enquête d'autoévaluation de la contribution et des compétences au sein du Conseil à réaliser d'ici la fin de 2019 ;
 - L'examen des dossiers Cartographie des risques, Compliance, RSE et URD ;
 - Le sujet de la désignation des administrateurs représentant les salariés qui fera l'objet d'une modification statutaire à entériner par l'Assemblée Générale de 2020.

- **La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 11 décembre 2019**, a été réservée à la présentation du budget de la Société pour l'année à venir et à la revue annuelle stratégique du Groupe et de ses divisions.

Le Conseil a pris connaissance des différentes orientations du nouveau plan stratégique 2019-2023 présentées par la Direction Générale du Groupe, des enjeux majeurs que le Groupe se fixe à l'horizon de ce plan ; il a aussi passé en revue les questions stratégiques à traiter en 2020 pour lesquelles le Comité stratégique a prévu de se réunir début janvier afin d'en établir les priorités.

Puis il prend acte des perspectives budgétaires pour l'exercice 2020 et valide l'ensemble des données qui lui ont été présentées.

Le Conseil procède ensuite à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 19C21 et en arrête le règlement fixant les critères de performance à atteindre.

Enfin, dans le domaine de la Gouvernance, le Conseil approuve les propositions de modification apportées au

Règlement Intérieur du Conseil et des Comités et de la Charte de l'Administrateur.

Lors de cette séance, il a été remis à chaque administrateur un questionnaire d'autoévaluation des compétences et des expertises au sein du Conseil. Les réponses à ce questionnaire ont permis de mettre en évidence les points forts et les points d'amélioration, ces derniers faisant l'objet de plans d'actions à traiter en 2020.

1.2 / Activité des comités en 2019

Les Comités du conseil se sont réunis 9 fois au cours de l'exercice 2019 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 95 %.

- **Comité Audit** : le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2019.

Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu un compte rendu de l'activité du contrôle interne de la part de son responsable. Les informations relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés et aux tests de dépréciation ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité a également passé en revue en 2019 les travaux du management en matière de compliance, de cartographie des risques notamment ceux liés à la cyber sécurité.

- **Comité Gouvernance** : ce Comité qui s'est réuni pour la première fois en 2019, a examiné dans le détail quatre sujets :
 - L'état des lieux des demandes et des attentes exprimées par le Conseil qui conduit à plusieurs recommandations à mettre en œuvre dès 2020.
 - Le dossier des administrateurs représentant les salariés dont le mode de désignation puis les programmes de formation et d'intégration sont à finaliser.
 - La RSE avec notamment le plan de féminisation du COMEX élargi du Groupe.
 - Le nouveau document d'Enregistrement Universel (URD) qui remplacera le Document de Référence dès 2020.

- **Comité Nominations** : le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2019.

Il a passé en revue le plan de succession du Comité Exécutif (COMEX) de LISI qui rassemble l'ensemble des dirigeants opérationnels du Groupe et de chacune de ses divisions.

Il a également examiné la politique de Ressources Humaines du Groupe dans ses aspects diversité et non-discrimination et encouragé le management à intensifier ses actions en faveur des femmes et de leur promotion dans les instances dirigeantes du Groupe.

Il a enfin passé en revue la composition du Conseil avec notamment la réflexion sur les conséquences du code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 auquel la Société se réfère, concernant la perte du critère d'indépendance qui touchera plusieurs administrateurs dans les tous prochains exercices.

A l'issue du débat, le Comité a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil cinq propositions dans ce domaine.

- **Comité Rémunérations** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2019.

Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles et les modalités de rémunérations des membres de la Direction générale de la société LISI, fixes comme variables. Le Comité a également soumis au Conseil ses propositions sur la réalisation et l'attribution des plans d'actions sous conditions de performance de 2016 (plan 16C18) et de 2019 (plan 19C21).

Le Comité a enfin examiné le projet de rémunération du Conseil pour 2020 à présenter au Conseil pour validation définitive.

- **Comité Stratégique** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2019.

Le Comité s'est d'abord réuni au printemps 2019 pour entendre la Direction Générale sur les panoramas stratégiques des différentes divisions et Business Group et débattre des questions majeures de chacune de ces composantes. Au terme des discussions plusieurs chantiers de développement ont été identifiés et le Comité a demandé au management d'en fixer les orientations pour l'exercice de fin d'année.

A l'automne 2019, le Comité s'est de nouveau réuni pour une présentation générale du plan stratégique actualisé 2019-2023 du Groupe, présentation faite par la Direction Générale de LISI accompagnée des dirigeants des divisions aéronautique, automobile et médicale. En conclusion de celle-ci, le Comité a retenu les questions stratégiques majeures à soumettre à la décision du Conseil qui devront être traitées en 2020.

1.3 / L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI réalise depuis plusieurs années son auto-évaluation et entend poursuivre et approfondir cette démarche. Ainsi, l'exercice d'évaluation par le Conseil fin 2018 avait permis de dégager des axes d'amélioration en particulier dans les domaines relatifs à la Responsabilité Sociale et Environnementale, au dispositif de prévention et de détection de la corruption et à la politique de diversité pratiquée par la Société au sein de ses instances dirigeantes. Chacun de ces dossiers a été traité par les Comités et le Conseil en 2019 comme le montrent les travaux décrits dans les deux chapitres précédents.

Fin 2019, le Conseil a procédé à une autoévaluation de la contribution individuelle et des compétences au sein du Conseil. Cet exercice qui a été pratiqué pour la première fois, a permis, d'une part, de constater les progrès réalisés dans les domaines abordés ; et d'autre part, de mettre en évidence de nouveaux chantiers d'amélioration dans la Gouvernance de la Société qui feront l'objet de plans d'actions en 2020.

2 / Les organes d'administration

2.1 / Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration du Groupe était composé de 14 membres.

- Parmi ses membres, le Conseil compte 9 administrateurs relevant des groupes familiaux, 4 administrateurs « indépendants » au sens strict du code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 auquel la Société se réfère et 1 administrateur « personne qualifiée », administrateur de LISI depuis plus de 12 ans et ne bénéficiant donc plus de la qualité d'administrateur indépendant. Le taux de représentation de ces 3 groupes est donc le suivant : 64 % pour les Administrateurs Familiaux, 29 % pour les Administrateurs Indépendants et 7 % pour les Personnes Qualifiées. Cette répartition correspond globalement à la structure capitalistique de la Société, les groupes familiaux détenant au 31 décembre 2019 près de 66 % du capital LISI.

- De même, le Conseil est composé de 6 femmes et 8 hommes ; la proportion de femmes membres du Conseil atteint ainsi le taux de 43 %.

- Afin de se mettre en stricte conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, le Conseil poursuivra sa démarche pour atteindre le taux formel d'un tiers d'administrateurs indépendants.

- Le Conseil d'Administration procédera en 2020 à la désignation de 2 administrateurs représentant les salariés.

Pour ce faire, il proposera à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2020 une résolution visant à modifier les statuts de la société, à savoir l'article 10.1 - Composition du Conseil d'Administration.

Il demandera ensuite au Comité de groupe et au Comité Européen de procéder chacun à la désignation d'un administrateur représentant les salariés. Une fois désignés, ces administrateurs suivront un parcours de formation avant d'assister à leur premier Conseil d'administration prévu le 21 octobre 2020.

| Composition au 31 décembre 2019 | | Administrateur indépendant | Date de nomination | Date d'expiration du mandat |
|--|---|----------------------------|--------------------|-----------------------------|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | | | | |
| Membre du Conseil d'Administration | Gilles KOHLER | | 1985 | AGO 2023 [3] |
| Président du Conseil d'Administration | | | 1999 | |
| Membres du Conseil d'Administration : | Isabelle CARRERE | | 2014 | AGO 2022 [2] |
| | Patrick DAHER | X | 2009 | AGO 2023 [3] |
| | Emmanuelle GAUTIER | X | 2017 | AGO 2021 [1] |
| | Capucine KOHLER | | 2014 | AGO 2022 [2] |
| | SAS CIKO représentée par Jean- Philippe KOHLER [5] | | 2002 | AGO 2023 [3] |
| | Pascal LEBARD | | 2005 | AGO 2021 [1] |
| | Lise NOBRE | X | 2008 | AGO 2022 [2] |
| | FFP Invest représentée par Christian PEUGEOT [7] | | 2019 | AGO 2023 [3] |
| | Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [4] | | 1977 | AGO 2023 [3] |
| | Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI | | 2014 | AGO 2022 [2] |
| | Véronique SAUBOT | X | 2018 | AGO 2022 [2] |
| | VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [6] | | 1977 | AGO 2023 [3] |
| | Emmanuel VIELLARD | | 2000 | AGO 2023 [3] |
| Secrétaire du Conseil d'Administration | Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés) | | | |
| COMITÉ D'AUDIT | | | | |
| Membre du Comité d'Audit : | Lise NOBRE | X | | |
| Présidente du Comité d'Audit | | | | |
| Membres du Comité d'Audit : | Isabelle CARRERE | | | |
| | Emmanuelle GAUTIER | X | | |
| | Cyrille VIELLARD | | | |
| COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS | | | | |
| Membre du Comité des Rémunérations | Patrick DAHER | X | | |
| Président du Comité des Rémunérations | | | | |
| Membres du Comité des Rémunérations | Thierry PEUGEOT | | | |
| | Véronique SAUBOT | X | | |
| COMITÉ STRATÉGIQUE | | | | |
| Membre du Comité Stratégique | Véronique SAUBOT | X | | |
| Présidente du Comité Stratégique | | | | |
| Membres du Comité Stratégique | Capucine KOHLER | | | |
| | Gilles KOHLER | | | |
| | Jean-Philippe KOHLER | | | |
| | Pascal LEBARD | | | |
| | Lise NOBRE | X | | |
| | Christian PEUGEOT | | | |
| | Emmanuel VIELLARD | | | |
| COMITÉ DES NOMINATIONS | | | | |
| Membre du Comité des Nominations | Thierry PEUGEOT | | | |
| Président du Comité des Nominations | | | | |
| Membres du Comité des Nominations | Patrick DAHER | X | | |
| | Gilles KOHLER | | | |
| | Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI | | | |
| COMITÉ DE GOUVERNANCE | | | | |
| Membre du Comité de Gouvernance | Gilles KOHLER | | | |
| Président du Comité de Gouvernance | | | | |
| Membres du Comité de Gouvernance | Lise NOBRE | X | | |
| | Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI | | | |

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

[4] Date de nomination de Thierry PEUGEOT, représentant permanent de CID : 2000

[5] Date de nomination de Jean-Philippe KOHLER, représentant permanent de CIKO : 2002

[6] Date de nomination de Cyrille VIELLARD, représentant permanent de VIELLARD MIGEON & Cie : 2013

[7] Date de nomination de Christian PEUGEOT, représentant permanent de FFP Invest : 2019

2.2 / Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.2.1 / Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 66 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'Administration de LISI

Il préside le Conseil d'Administration et le Comité de gouvernance et assiste au Comité des Nominations ainsi qu'au Comité Stratégique

Gilles KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle
 - . Président de CIKO

Isabelle CARRERE, 56 ans, de nationalité française

Dirigeante de la Société ALBA & Co, Administrateur de LISI

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité d'Audit

Madame Isabelle CARRERE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Gérante de ALBA & Co
 - . Administratrice du groupe FIBI-APLIX
 - . Administratrice de PARROT
 - . Administratrice de SOLIDAR'MONDE SA
 - . Gérante de Perspective Autonomie
 - . Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN

Patrick DAHER, 70 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'Administration du Groupe DAHER, Administrateur indépendant de LISI

Président du Comité des Rémunérations, il participe également au Conseil d'Administration et au Comité des Nominations

Patrick DAHER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Président de la Compagnie DAHER SA
 - . Administrateur – délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg),
 - . Gérant Commandité de CORE DAHER SCA
 - . Président du Conseil de Surveillance de la FIDAP SAS
 - . Président du GEAD au sein du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales)
 - . Vice-Président du GIFAS

- . Président du SIAE et Commissaire Général du Salon du Bourget

Emmanuelle GAUTIER, 49 ans, de nationalité française

Président du Cabinet de conseil Stop & Go International Administrateur indépendant de LISI.

Elle participe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit

Emmanuelle GAUTIER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Administrateur indépendant du groupe Fournier
 - . Administrateur Lakanal
 - . Senior Advisor chez Grant Thornton Executive.

Capucine KOHLER, 40 ans, de nationalité française

Sales Manager chez ZF (Grande-Bretagne)

Administrateur de LISI

Elle assiste au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique

Madame Capucine KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant

Jean-Philippe KOHLER, 59 ans, de nationalité française

Directeur Général Délégué du Groupe LISI. Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration, au Comité d'Audit, Comité des Nominations, Comité des Rémunérations et au Comité Stratégique.

Jean-Philippe KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Administrateur de LISI AUTOMOTIVE SA
 - . Administrateur de LISI AEROSPACE SA
 - . Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS
 - . Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
 - . Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS
 - . Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS
 - . Membre du comité de direction de LACE
 - . Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS
 - . Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS
 - . Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS

- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS
- Membre du comité de direction de AIRMON HOLDING 1 SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Directeur Général et administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
- Directeur Général de CIKO SAS
- Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté
- Gérant de la Société civile immobilière PYKO

Pascal LEBARD, 57 ans, de nationalité française

Président directeur général de SEQUANA, Administrateur de LISI

Il participe au Conseil d'Administration LISI et au Comité stratégique

Pascal LEBARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur – Président Directeur Général de SEQUANA,
- Président de Arjowiggins SAS,
- Président du Conseil d'Administration de Antalis,
- Administrateur de Arjowiggins HKK 1 Ltd (Hong Kong),
- Président de DLMD SAS,
- Président de Pascal Lebard Invest SAS,
- Administrateur, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité Stratégique de Bureau Veritas
- Représentant permanent de Oaktree Luxembourg Flandre Anchor Sarl au Conseil d'administration de Novartex (Vivarte), ainsi que Président du Comité d'audit et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Lise NOBRE, 54 ans, de nationalité française

Présidente de LUMEN EQUITY - Présidente de PARVILLA

Vice-Présidente et Administrateur indépendant et référent de LISI

Présidente du Comité d'Audit, elle participe également au Conseil d'Administration, au Comité stratégique et au Comité de Gouvernance

Lise NOBRE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Présidente de PARVILLA
- Administrateur de Compagnie DAHER
- Administrateur de ROQUETTE Frères
- Membre du Conseil de Surveillance de PRO ENGIN
- Membre du Beirat de KAMA (All)

Christian PEUGEOT, 66 ans, de nationalité française

Président du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Président de l'Organisation Internationale des Constructeurs Automobiles

Administrateur de LISI

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique

Christian PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Vice-Président des Établissements PEUGEOT Frères, Président du Comité Éthique, gouvernance
- Administrateur de FFP, membre du Comité financier et d'audit
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
- Administrateur de Groupe PSP
- Gérant de la Société BP GESTION
- Gérant de la Société SCI LAROCHE
- Président de la Société AMC Promotion SA
- Président de Société AAA DATA SAS
- Président de la Société OICA
- Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants)

Thierry PEUGEOT, 62 ans, de nationalité française

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI

Président du Comité des nominations, il participe également au Conseil d'administration, au Comité des rémunérations.

Thierry PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Vice-Président et administrateur des Ets PEUGEOT Frères et Président du Comité des comptes
- Directeur Général Délégué et administrateur de la Société Anonyme de Participations (SAPAR)
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de Air Liquide S.A. et membre du Comité d'Audit
- Président et administrateur de CITP
- Président et administrateur de SIV
- Président et Directeur Général et administrateur de SID
- Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA)

Marie Hélène PEUGEOT-RONCORONI, 59 ans de nationalité française

Représentant permanent de EPF (Établissements Peugeot Frères) au conseil de surveillance de Peugeot SA et Vice-Présidente du conseil de surveillance. Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité Asie.

Administrateur de LISI

Elle participe au Conseil d'Administration, au Comité de Gouvernance et au Comité des Nominations

Madame Marie-Hélène PEUGEOT - RONCORONI exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Administrateur et Présidente de SAPAR
 - . Présidente de Saint – Co SAS
 - . Administrateur et Vice-Présidente de FFP
 - . Représentante permanent de EPF au Conseil de surveillance de PEUGEOT SA
 - . Administrateur des Établissements PEUGEOT Frères et DG déléguée
 - . Administrateur de ESSO SAF (France)
 - . Administrateur de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN et vice-présidente du Conseil d'administration
 - . Administrateur SICAV ARMENE 2
 - . Administrateur Fonds de dotation familial Peugeot

Véronique SAUBOT 54 ans, de nationalité française

Présidente de la société TYKYA

Administrateur indépendant de LISI

Présidente du Comité stratégique, elle assiste également au Conseil d'Administration et au Comité des Rémunérations

Madame Véronique SAUBOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Présidente de TYKYA
 - . Administratrice de Groupe LA POSTE, branche courrier, colis et service à domicile
 - . Membre du conseil d'administration du fond d'investissement Dayone
 - . Membre du conseil d'administration de l'institut Aspen
 - . Membre du conseil d'administration d'Harmonie Mutuelle

Cyrille VIELLARD, 42 ans, de nationalité française,

Président VMC Pêche et membre du Comité exécutif du Groupe Rapala VMC Oyj,

Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Cyrille VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Administrateur de Viellard Migeon & Cie SA
 - . Administrateur de FSH Welding Group SA
 - . Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle SA
 - . Membre du comité de direction Ets REBOUD ROCHE SAS
 - . Membre du comité de direction SELECTARC WELDING SAS
 - . Membre du comité de direction de Normark Deutschland GmbH

- . Administrateur de Normark Polska sp z.o.o.
- . Administrateur de Normark Hungary Zrt

Emmanuel VIELLARD, 56 ans, de nationalité française

Directeur Général et administrateur de LISI

Il participe au Conseil d'Administration, au Comité d'Audit, au Comité Stratégique et Comité des Nominations.

Emmanuel VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Président du Conseil de LISI AEROSPACE SA
 - . Président du Conseil de LISI AUTOMOTIVE SA
 - . Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS
 - . Président de AIRMON HOLDING 1 SAS
 - . Président de LISI MEDICAL SAS
 - . Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA)
 - . Administrateur de TERMAX (USA)
 - . Administrateur de LISI AUTOMOTIVE HI VOL (USA)
 - . Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS
 - . Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
 - . Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS
 - . Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS
 - . Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS
 - . Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS
 - . Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS
 - . Membre du comité de direction de LACE
 - . Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS
 - . Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - . Président de Financière VIELLARD SAS
 - . Président Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA
 - . Administrateur de FSH WELDING GROUP
 - . Membre du comité de direction de VMC PECHE SAS
 - . Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
 - . Administrateur de FSH WELDING India (Inde)
 - . Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande)
 - . représentant permanent de VMC au comité de direction de :
 - Ets REBOUD ROCHE SAS
 - SELECTARC WELDING SAS
 - De PRUINES Industries SAS
 - . Gérant de la Société ELV
 - . Gérant de la société Sur le Mont
 - . Membre du bureau du GIFAS
 - . Président d'honneur du GEAD
 - . Président de l'Association Familiale VIELLARD

2.2.2 / Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.
- Thierry PEUGEOT et Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI sont frère et sœur.
- Capucine KOHLER est la fille de Gilles KOHLER.

2.2.3 / Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.2.4 / Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,

- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.3 / Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

2.3.1 / Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 26 avril 2019, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 500 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019, jusqu'à décision contraire.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs à la fin de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre. Ils comprennent une part fixe par séance à laquelle s'ajoute une part variable selon le type de présence de l'administrateur concerné (physique ou audio/visio).

Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2018 comprennent un montant de 111 000 € au titre de 2017 et de 204 000 € au titre de 2018.

Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2019 se sont élevés à 455 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

| Membres du Conseil | Jetons de présence versés en 2018 par LISI S.A. (en euros) | Jetons de présence versés en 2019 par LISI S.A. (en euros) | Jetons de présence acquis au titre de 2018 (en euros) | Jetons de présence acquis au titre de 2019 (en euros) |
|--------------------------------|--|--|---|---|
| Capucine KOHLER | 24 000 | 33 750 | 15 000 | 33 750 |
| Eric ANDRE | 18 000 | | 6 000 | |
| Isabelle CARRERE | 24 000 | 34 500 | 15 000 | 34 500 |
| Patrick DAHER | 30 000 | 37 500 | 21 000 | 37 500 |
| Emmanuelle GAUTIER | 24 000 | 29 000 | 15 000 | 29 000 |
| Gilles KOHLER | | 58 750 | | 58 750 |
| Pascal LEBARD | 27 000 | 33 750 | 18 000 | 33 750 |
| Lise NOBRE | 48 000 | 53 750 | 30 000 | 53 750 |
| Christian PEUGEOT | 21 000 | 25 250 | 12 000 | 25 250 |
| Thierry PEUGEOT | 30 000 | 39 500 | 21 000 | 39 500 |
| Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI | 24 000 | 32 000 | 18 000 | 32 000 |
| Véronique SAUBOT | 12 000 | 44 750 | 12 000 | 44 750 |
| Cyrille VIELLARD | 33 000 | 32 500 | 21 000 | 32 500 |
| TOTAL | 315 000 | 455 000 | 204 000 | 455 000 |

Les administrateurs autres que Messieurs Jean-Philippe KOHLER et Emmanuel VIELLARD n'ont pas perçu de rémunérations d'autre nature que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI, ses filiales et la société de contrôle CID.

Monsieur Gilles KOHLER perçoit depuis le 1^{er} janvier 2019 une rémunération sous forme de jetons de présence en ses qualités de Président du Conseil d'Administration et de membre des

comités tels que décrits dans sa fiche administrateur (paragraphe 2.2.1 ci-avant). Aucune autre nature de rémunération ne lui est versée.

2.3.2 / Actions détenues par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2019* :

| Mandataires sociaux | Nombre d'actions LISI détenues directement | Nombre d'actions LISI détenues indirectement |
|---|--|--|
| Gilles KOHLER | 84 955 | |
| Emmanuel VIELLARD | 37 579 | |
| Christian PEUGEOT (représentant de FFP Invest) | 5 | 2 750 000 |
| Cyrille VIELLARD (représentant permanent de VMC) | | 3 112 793 |
| Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO) | 73 861 | |
| Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID) | 125 | 29 643 620 |
| Pascal LEBARD | 50 | |
| Véronique SAUBOT | 0 | |
| Emmanuelle GAUTIER | 0 | |
| Patrick DAHER | 1 000 | |
| Lise NOBRE | 850 | |
| Capucine KOHLER | 600 | |
| Isabelle CARRERE | 750 | |
| Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI | 600 | |
| TOTAL | 200 375 | 35 506 413 |

* A la date de l'Assemblée Générale, Madame Véronique SAUBOT ainsi que Messieurs Cyrille VIELLARD, Thierry PEUGEOT et Christian PEUGEOT ont acquis respectivement 700, 1 000, 600 et 800 actions LISI et sont donc en conformité avec le règlement intérieur de LISI.

2.3.3 / Pouvoirs et Rémunérations des dirigeants

2.3.3.1 - Pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués – limitations spécifiques apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, à ceux des Directeurs Généraux délégués

Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Société :

- ni réservés au Conseil d'Administration ;
- ni réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires de la Société ;

sont dévolus au Directeur Général de la Société et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux délégués. Lors de la décision de nomination du Directeur Général ou, le cas échéant, d'un Directeur Général délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général de la Société ou, le cas échéant, du Directeur Général Délégué.

Le présent article du règlement intérieur du Conseil d'Administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le Conseil d'Administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué.

Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration qui autorise ladite opération.

2.3.3.2 - Rémunérations des dirigeants

| | Contrat de Travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | |
|---|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON |
| DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF | | | | | | | | |
| Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 1999 Date de fin de mandat : 2022 | | X | | X | | X | | X |
| DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS | | | | | | | | |
| Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2022 | | X | | X | | X | | X |
| Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2022 | | X | | X | | X | | X |

Les conditions de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rémunérations du Président du Conseil d'Administration

La rémunération de Monsieur Gilles KOHLER en qualité de président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Le détail de la rémunération versée au Président du Conseil d'Administration s'établit donc ainsi :

| Gilles KOHLER Président du Conseil d'Administration de LISI S.A. | 2019 | 2018 |
|--|---------------|----------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice - sous forme de mandat social | Néant | 152 096 |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice - sous forme de jetons de présence | 58 750 | Néant |
| Valorisation des actions de performance et actions gratuites acquises au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| TOTAL | 58 750 | 152 096 |

Concernant l'exercice 2020, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations soumettra au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril 2020, le maintien de la nature et du mode de calcul de la rémunération selon les mêmes principes qu'en 2019.

Rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

En 2019, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 65 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

En 2018, elle comprenait un montant fixe au titre du mandat social. Aucune autre forme de rémunération n'a été versée. Monsieur Gilles KOHLER bénéficiait d'un véhicule de fonction qui a été restitué le 31/12/2018. L'avantage en nature s'y rattachant s'élevait à 2 K€.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Elle est versée exclusivement sous forme de jetons de présence comprenant une part fixe et une part variable.

- Niveau de marge opérationnelle représentant 25 % de la rémunération fixe ;
- Taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation) représentant 15 % de la rémunération fixe ;
- Taux de réalisation des objectifs stratégiques représentant 25 % de la rémunération fixe.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais le détail n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

| Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A. | 2019 | 2018 |
|---|---------|---------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 657 686 | 505 255 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice * | 160 140 | 102 120 |

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan et sur la base d'une réalisation des conditions de performance de 100 % : 22,20 pour le plan 2018 et 31,40 pour le plan 2019

| Jean-Philippe KOHLER Directeur Général Délégué de LISI S.A. | 2019 | 2018 |
|---|---------|---------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 556 233 | 455 736 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | Néant | Néant |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice * | 160 140 | 102 120 |

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan et sur la base d'une réalisation des conditions de performance de 100 % : 22,20 pour le plan 2018 et 31,40 pour le plan 2019

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

| Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A. | Montants au titre de l'exercice 2019 | | Montants au titre de l'exercice 2018 | |
|---|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|
| | dus | versés | dus | versés |
| Rémunération fixe | 399 100 | 396 200 | 367 200 | 367 200 |
| Rémunération variable | 241 000 | 122 000 | 122 000 | 220 000 |
| Intéressement | 15 129 | 13 163 | 13 163 | 15 687 |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature * | 2 511 | 2 511 | 2 892 | 2 956 |
| TOTAL | 657 740 | 533 874 | 505 255 | 605 843 |

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

| Jean-Philippe KOHLER Directeur Général Délégué de LISI S.A. | Montants au titre de l'exercice 2019 | | Montants au titre de l'exercice 2018 | |
|--|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|
| | dus | versés | dus | versés |
| Rémunération fixe | 336 600 | 336 000 | 330 000 | 330 000 |
| Rémunération variable | 202 000 | 110 000 | 110 000 | 198 000 |
| Intéressement | 15 129 | 13 163 | 13 163 | 15 687 |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature * | 2 558 | 2 558 | 2 573 | 2 575 |
| TOTAL | 556 287 | 461 721 | 455 736 | 546 262 |

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Concernant l'exercice 2020, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations soumettra au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril 2020, le maintien de la rémunération fixe à hauteur du montant de 2019, sans augmentation, ainsi que la reconduction des clés de répartition de la rémunération variable de 2019 pour les 2 dirigeants.

Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER ont bénéficié en 2019 d'un véhicule de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2019.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2019, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2019 figurent dans le tableau suivant :

| | N° et date du plan | Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance minimales pour déclencher une attribution |
|--|-------------------------------|---|--|--------------------|-----------------------|---|
| Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général | N° 14 Date : 13/12/2017 | 4 600 | 179 492 | Fév. 2020 | Fév. 2020 | ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 701 M€ |
| | N° 15 Date : 12/12/2018 | 4 600 | 102 120 | Fév. 2021 | Fév. 2021 | ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 767 M€ |
| | N° 16 Date : 11/12/2019 | 5 100 | 160 140 | Fév. 2022 | Fév. 2022 | ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 450 M€ |
| TOTAL | | 14 300 | 441 752 | | | |
| Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué | N° 14 Date : 13/12/2017 | 4 600 | 179 492 | Fév. 2020 | Fév. 2020 | ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 701 M€ |
| | N° 15 Date : 12/12/2018 | 4 600 | 102 120 | Fév. 2021 | Fév. 2021 | ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 767 M€ |
| | N° 16 Date : 11/12/2019 | 5 100 | 160 140 | Fév. 2022 | Fév. 2022 | ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 450 M€ |
| TOTAL | | 14 300 | 441 752 | | | |

Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

| | N° et date d'attribution du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions |
|---|----------------------------------|---|--------------------|-----------------------|------------|
| Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général | N° 13 Date : 20/12/2016 | Néant | 20/02/2019 | 20/02/2019 | Néant |
| Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué | N° 13 Date : 20/12/2016 | Néant | 20/02/2019 | 20/02/2019 | Néant |

Constatant que le Groupe n'a pas atteint les objectifs de création de valeur sur la période de référence, le Conseil, sur la proposition faite par le Comité des Rémunérations, conformément aux règles définies lors du Conseil du 20 décembre 2016, a décidé de ne pas attribuer d'actions sur le plan 16C18.

2.4 / Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de juin 2018

Dispositions du Code AFEP MEDEF écartées

Explications

NOMBRE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art 8.3 : la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins de un tiers dans les sociétés contrôlées.

Selon les critères du Code AFEP MEDEF auxquels se réfère la société, Monsieur Pascal LEBARD, administrateur de celle-ci depuis plus de 12 ans, ne bénéficie plus de la qualité d'administrateur indépendant. En conséquence, la règle de composition du conseil prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant n'est plus respectée. Ils sont considérés comme "personnes qualifiées".

Le total des administrateurs hors groupe* s'élève donc à 5, soit 36 % des membres du Conseil. Le renouvellement des prochains mandats sera l'occasion de revenir vers l'objectif du tiers d'administrateurs indépendants (cf. paragraphe 2.1 du présent chapitre)

COMPOSITION DU COMITE DES NOMINATIONS

Art 16.1 Composition : Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants

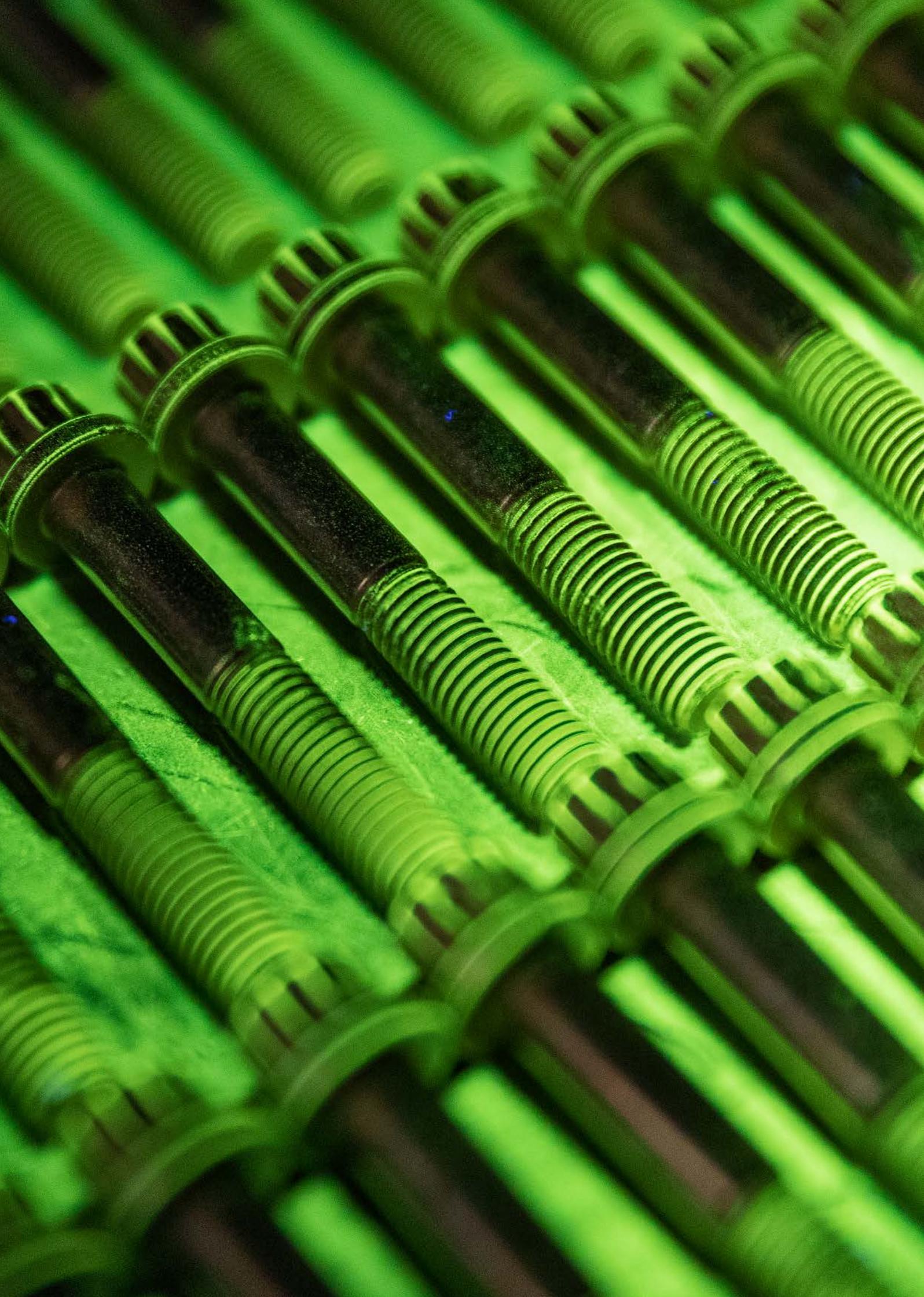
Le Comité des Nominations de LISI ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif ; mais il est composé majoritairement d'administrateurs relevant des groupes familiaux reflétant ainsi la composition capitalistique de la société.

ACTIONS LISI À DÉTENIR PAR LES ADMINISTRATEURS

Art 19 : hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition.

Les administrateurs qui ne sont pas encore en conformité avec cette préconisation régulariseront la situation dans les meilleurs délais.

* Administrateurs indépendants et personnes qualifiée





Assemblée Générale

| | |
|--|-----|
| 1 / Ordre du jour et texte de projet de résolutions à l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2020 | 160 |
| 2 / Texte de projet de résolutions | 160 |

Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2020

1 / Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation de la politique des rémunérations attribuées au Président du Conseil, au Directeur Général et au Directeur

général délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil, du Directeur Général, du Directeur général délégué et des administrateurs ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Détermination des modalités de nomination des administrateurs représentants des salariés ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

2 / Texte de projet de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 47 199 320,74 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 36 909 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2019, faisant ressortir un bénéfice de 69 773 441 €.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2019, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

| | |
|--|-------------------------|
| bénéfice de l'exercice, soit la somme de | 47 199 320,74 € |
| augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de | 100 492 103,43 € |
| SOIT, AU TOTAL | 147 691 424,17 € |

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

| | |
|---|------------------|
| la somme de 0,46 € par action, soit la somme de qui sera mise en paiement le 5 mai 2020 | 24 892 585,82 € |
| au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de | 122 798 838,35 € |

Le dividende revenant à chaque action est de 0,46 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI pour les actionnaires y ayant droit est de 0,46 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

| Exercice | Dividende versé éligible à l'abattement de 40 % |
|------------------|---|
| 31 décembre 2016 | 0,45 € |
| 31 décembre 2017 | 0,48 € |
| 31 décembre 2018 | 0,44 € |

Sixième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Président du Conseil au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L225-100 II du Code de Commerce, approuve les montants de la rémunération d'administrateur attribués à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Septième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L225-100 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Emmanuel VIELLEARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Huitième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L225-100 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Neuvième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et critères d'attribution de la rémunération d'administrateur versés et attribués à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dixième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Emmanuel VIELLEARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Onzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Douzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération attribuée aux administrateurs autres que ceux visés par les résolutions précédentes, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Treizième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 26 avril 2019 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 5 411 432 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 705 716 actions ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition,

Le montant maximal que LISI est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 271 870 560 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution – Détermination du mode de nomination des administrateurs représentants les salariés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après avoir constaté que la société est dorénavant soumise aux conditions prévues pour la nomination au Conseil d'Administration d'administrateurs représentants des salariés, décide que conformément aux dispositions légales et attendu que le Conseil de la société est composé de plus de huit membres, que le mode de nomination sera le suivant :

- le premier administrateur représentant les salariés sera nommé par le Comité de Groupe tel que défini aux articles L2331-1 et suivant du code du travail,
- le second administrateur sera nommé par le Comité d'Entreprise Européen tel que défini aux articles L2334-1 et suivant du code du travail.

Quinzième résolution – Modification des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 10 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

Article 10 – Conseil d'Administration

1° - Composition

Il est rajouté :

La société dépassant les seuils prévus par la loi, il est nommé au Conseil d'Administration, un ou deux administrateurs représentants des salariés. Le nombre d'administrateurs représentants les salariés est fixé à une personne lorsque le nombre d'administrateurs est inférieur ou égal à 8, il sera porté à deux personnes si le nombre d'administrateurs est supérieur à 8. Toutefois, les administrateurs représentants des salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs siégeant au Conseil, ni pour l'application des dispositions légales relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil.

Le ou les administrateurs représentants les salariés sont nommés de la manière suivante :

- quand le Conseil d'administration est composé au plus de huit membres, un seul administrateur représentant les salariés sera nommé par le Comité de Groupe tel que défini aux articles L2331-1 et suivant du code du travail ;
- quand le Conseil d'administration est composé de plus de huit membres, un administrateur représentant les salariés sera nommé par le Comité de Groupe tel que défini aux articles L2331-1 et suivant du code du travail, un second administrateur sera nommé par le Comité d'Entreprise Européen tel que défini aux articles L2334-1 et suivant du code du travail ;

La durée du mandat d'administrateur représentant des salariés est de quatre années. Toutefois, leur mandat prend fin par anticipation en cas de rupture, pour quelque cause que ce soit, de leur contrat de travail.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Seizième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.





Table de concordance

avec les rubriques de l'annexe 1
du règlement délégué (UE) 2019/980

1 / Tables de concordance

166

**1 / Tables de concordance****ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 2019/980**

| N° | Rubrique | Document d'enregistrement universel | |
|-----------|--|-------------------------------------|---------------------------------|
| | | Chapitre(s) | Page(s) |
| 1 | Personnes responsables | 1 | 4 |
| 2 | Contrôleurs légaux des comptes | 1 | 4 |
| 3 | Facteurs de risque | 2 – 5 | 67 – 135 à 140 |
| 4 | Informations concernant l'émetteur | 1 | 8 à 15 |
| 5 | Aperçu des activités | | |
| 5.1 | Principales activités | 2 | 18 à 30 |
| 5.2 | Principaux marchés | 2 | 18 à 30 |
| 5.3 | Événements importants | 2 – 3 | 60 – 91 |
| 5.4 | Stratégie et objectifs | 1 | 14 |
| 5.5 | Dépendance éventuelle | 2 – 3 | 68 à 70 – 88 – 89 |
| 5.6 | Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle | 2 | 18 à 30 |
| 5.7 | Investissements | 2 – 3 | 15 à 27 – 45 – 46 – 68 – 84 |
| 6 | Structure organisationnelle | | |
| 6.1 | Description sommaire | 1 | 5 à 7 |
| 6.2 | Filiales importantes | 1 – 2 – 3 | 6 – 7 – 40 – 41 – 90 |
| 7 | Examen de la situation financière et du résultat | | |
| 7.1 | Situation financière | 2 – 3 | 18 à 70 – 78 à 91 |
| 7.2 | Résultat d'exploitation | 2 – 3 | 18 à 70 – 78 à 91 |
| 8 | Trésorerie et capitaux | | |
| 8.1 | Capitaux | 1 – 2 – 3 | 8 à 10 – 33 – 35 – 51 – 82 – 83 |
| 8.2 | Source et montant des flux de trésorerie | 2 – 3 | 34 – 51 – 55 – 83 |
| 8.3 | Conditions d'emprunt et structure financière | 2 – 3 | 55 à 58 – 67 – 68 – 86 à 89 |
| 8.4 | Restriction à l'utilisation des capitaux | NA | NA |
| 8.5 | Sources de financement attendues | 2 | 50 – 55 à 58 – 67 à 69 |
| 9 | Environnement réglementaire | 1 | 8 à 15 |
| 10 | Information sur les tendances | 2 – 3 | 23 à 30 – 79 – 91 |
| 11 | Prévisions ou estimations du bénéfice | 2 – 3 | 26 – 28 – 29 – 30 – 79 |
| 12 | Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction générale | | |
| 12.1 | Organes d'Administration et de Direction | 6 | 146 à 155 |
| 12.2 | Conflit d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction | 6 | 151 |
| 13 | Rémunérations et avantages | | |
| 13.1 | Rémunération versée et avantages en nature | 2 – 3 – 6 | 66 – 91 – 152 à 155 |
| 13.2 | Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 2 | 53 – 54 |
| 14 | Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction | | |
| 14.1 | Date d'expiration des mandats actuels | 6 | 147 |
| 14.2 | Contrats de service liant les membres des organes d'Administration | 1 – 6 | 10 – 151 |
| 14.3 | Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations | 6 | 145 à 147 |
| 14.4 | Déclaration sur la conformité au régime du Gouvernement d'entreprise | 6 | 156 |
| 14.5 | Modifications futures de la composition des organes d'Administration et de Direction et des Comités | 6 | 146 – 147 |



| N° | Rubrique | Document d'enregistrement universel | |
|-----------|---|-------------------------------------|-----------|
| | | Chapitre(s) | Page(s) |
| 15 | Salariés | | |
| 15.1 | Nombre de salariés | 4 | 105 – 106 |
| 15.2 | Participations et stock-options | 4 | 110 – 112 |
| 15.3 | Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur | 4 | 110 – 111 |
| 16 | Principaux actionnaires | | |
| 16.1 | Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote | 1 | 9 – 10 |
| 16.2 | Existence de droits de vote différents | 1 | 9 – 10 |
| 16.3 | Contrôle de l'émetteur | 1 | 8 à 12 |
| 16.4 | Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | NA | NA |
| 17 | Transactions avec des parties liées | 3 | 89 – 90 |
| 18 | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 18.1 | Informations financières historiques | 3 | 91 |
| 18.2 | Informations financières intermédiaires et autres | NA | NA |
| 18.3 | Audit des informations financières annuelles historiques | 3 | 92 – 94 |
| 18.4 | Informations financières proforma | NA | NA |
| 18.5 | Politique en matière de dividendes | 1 | 10 |
| 18.6 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | NA | NA |
| 18.7 | Changement significatif de la situation commerciale ou financière | NA | NA |
| 19 | Informations supplémentaires | | |
| 19.1 | Capital social | 1 | 8 – 9 |
| 19.2 | Acte constitutif et statuts | 1 | 14 – 15 |
| 20 | Contrats importants | | |
| 21 | Documents disponibles | | |



LISI AEROSPACE
Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
Tél. : +33 (0)1 40 19 82 00
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE
2 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 58 63 00
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL
19 chemin de la Traille
F-01700 NEYRON
Tél. : +33 (0)4 78 55 80 00
www.lisi-medical.com

LISI
Siège social :
6 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 57 00 77

Bureaux parisiens :
Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
www.lisi-group.com

lisi